

XVIII BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1924

XVIII BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1924

PROJET DE LOI.**WETSONTWERP.****ALBERT,**

ROI DES BELGES.

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

TITRE PREMIER.**DÉPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION****Dépenses d'exploitation.****ARTICLE PREMIER.**

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1924 est fixé, pour les dépenses d'exploitation, à la somme de fr. 1,722,783,372 76

conformément au tableau I ci-annexé.

ALBERT.

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL ÉÉN.**UITGAVEN EN ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE****Uitgaven van exploitatie.****ARTIKEL ÉÉN.**

De Begroting van het Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen voor het dienstjaar 1924 is vastgesteld, voor de uitgaven van exploitatie, op de som van . fr. 1,722,783,372 76

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel I.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante : Die uitgaven zijn volgenderwijze verdeeld :

SERVICES.	Dépenses d'exploitation. — Uitgaven van exploitatie.	DIENSTEN.
Chemin de fer.	1,413,015,813 76	Spoorweg.
Marine	53,680,997 »	Zeewezen.
Postes	159,769,732 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones	96,316,830 »	Telegrafen en Telefonen.
ENSEMBLE . . fr.	1,722,783,372 76	TE ZAMEN.

Recettes d'exploitation.**ART. 2.**

Les recettes d'exploitation des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1924, sont évaluées à la somme de fr. 1,693,178,113

conformément au tableau II ci-annexé.

Elles se répartissent de la manière suivante :

Ontvangsten van exploitatie.**ART. 2.**

De ontvangsten van exploitatie der Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen voor het dienstjaar 1924, zijn geraamd op de som van

. fr. 1,693,178,113

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel II.

Zij zijn volgenderwijze verdeeld :

SERVICES.	Recettes d'exploitation. — Ontvangsten van exploitatie.	DIENSTEN.
Chemin de fer.	1,425,000,000 »	Spoorweg.
Marine	16,040,000 »	Zeewezen.
Postes	146,250,000 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones	105,888,113 »	Telegrafen en Telefonen.
ENSEMBLE . . fr.	1,693,178,113 »	TE ZAMEN.

Tableaux d'imputation.**ART. 3.**

1° Les dépenses ordinaires de l'Administration centrale et de l'Office des Services de l'Électricité pour l'exercice 1924, seront imputées conformément au tableau III ci-annexé. Elles seront couvertes par les recettes prévues au tableau IV ci-annexé;

2° Les dépenses ordinaires de l'Office central des Imprimés pour l'exercice 1924, seront imputées conformément au tableau V ci-annexé. Elles seront couvertes par les recettes prévues au tableau VI ci-annexé.

TITRE II.**Dépenses extraordinaires.****ART. 4.**

Les dépenses extraordinaires des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1924, sont évaluées à la somme de . fr. 396,519,650

conformément au tableau VII ci-annexé.

Elles se répartissent de la manière suivante :

Tabellen van aanrekening.**ART. 3.**

1° De gewone uitgaven van het Hoofd-beheer en van het Ambt van de Diensten der Electriciteit voor het dienstjaar 1924, worden uitgetrokken overeenkomstig bijgaande tabel III. Zij worden gedekt door de ontvangsten voorzien bij bijgaande tabel IV;

2° De gewone uitgaven van den Centralen Dienst voor Drukwerken voor het dienstjaar 1924, worden uitgetrokken overeenkomstig bijgaande tabel V. Zij worden gedekt door de ontvangsten voorzien bij bijgaande tabel VI.

TITEL II.**Buitengewone uitgaven.****ART. 4.**

De buitengewone uitgaven der Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen voor het dienstjaar 1924, zijn geraamd op de som van fr. 396,519,650

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel VII.

Zij zijn volgenderwijze verdeeld :

SERVICES.	Dépenses extraordinaires. — Buitengewone uitgaven.	DIENSTEN.
Chemin de fer.	214,305.000 »	Spoorweg.
Marine	20,000 »	Zeewezen.
Postes	5,178.800 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones	177,015,850 »	Telegrafen en Telefonen.
ENSEMBLE . . fr.	396,519,650 »	TE ZAMEN.

Recettes extraordinaires.**ART. 5.**

Les recettes extraordinaires des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes (Administration des Télégraphes et des Téléphones) pour l'exercice 1924, sont évaluées à la somme de fr. 427,000 conformément au tableau VIII ci-annexé.

TITRE III.**Dispositions diverses.****ART. 6.**

Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer par avance, sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les loyers ainsi que les secours et indemnités de toute nature qui seront alloués sur le Budget du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes, aux agents en activité de service, aux anciens agents et à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents et à leurs ayants-droit.

ART. 7.

Les services rendus par les agents du service de sauvetage de l'Administra-

Buitengewone ontvangsten.**ART. 5.**

De buitengewone ontvangsten der Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen (Beheer van Telegrafen en Telefonen) voor het dienstjaar 1924, zijn geraamd op de som van . fr. 427,000 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel VIII.

TITEL III.**Verscheidene bepalingen.****ART. 6.**

De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen wordt gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen, ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15 Mei 1846, de huishuren zooals de hulpelden en vergoedingen van allen aard welke, ter aanrekening van de Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen verleend zullen worden aan in dienst zijnde, aan oud bedienden of aan hunne familiën, alsook aan de slachtoffers van ongevallen en aan dezer rechthebbenden.

ART. 7.

De diensten bewezen door de bedienden van den reddingsdienst van het

tion de la Marine sont considérés comme actifs dans la liquidation de leur pension.

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1923.

Behcer van Zeewezen worden beschouwd als werkelijken dienst voor wat betreft de liquidatie van hun pensioen.

Gegeven te Brussel, den 22^e October 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Zeewezen, Posterijen en Telegrafien,*

XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1924.

TABLEAU I

DÉPENSES D'EXPLOITATION

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN
ET TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1924.

TABEL I

UITGAVEN VAN EXPLOITATIE

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLEGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	A. — CHEMIN DE FER.	
	SECTION 1^{re}. — Service central de la Comptabilité et du Contrôle des dépenses.	
1	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	432,400 »
2	Rémunérations des gens de service	5,600 »
3	Mobilier et fournitures de bureau, imprimés, etc.	10,000 »
	SECTION 2. — Services communs.	
4	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés .	1,932,700 »
5	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	440,000 »
6	Mobilier, matériel, etc. des services communs; affranchissement des correspondances; abonnements aux journaux, publications, etc., au réseau téléphonique; biblio- thèque, etc.	400,000 »
	SECTION 3. — Voies et travaux.	
7	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés .	14,617,822 »
8	Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route. Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, etc.	125,259,568 »
9	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	37,939,000 »
10	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway . . .	25,499,491 »
	SECTION 4. — Traction et matériel.	
11	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et em- ployés	23,543,762 »
12	Rémunérations des ouvriers	490,588,102 »
13	Primes d'économie et de régularité	28,844,709 »

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	A. — SPOORWEG.	
	AFDEELING 1. — Middeldienst van rekenplichtigheid en van toezicht over de uitgaven.	
	Jaarwedden van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1
	Bezoldiging van de dienstlieden	2
	Meubelen en kantoorbehoeften, drukwerk, enz	3
	AFDEELING 2. — Gemeenschappelijke diensten.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	4
	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden.	5
	Meubelen, materieel, enz., der gemeenschappelijke diensten; frankeering van briefwis- seling; abonnementen op dagbladen, uitgaven, enz., op telefoonnet; bibliotheek, enz.	6
	AFDEELING 3. — Weg en werken.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	7
	Bezoldiging van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan. Loon der werklieden voor het onderhoud der baan, enz.	8
	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	9
	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de gebouwen, kunstwerken en aanhoorig- heden van den spoorweg.	10
	AFDEELING 4. — Trekdienst en materieel.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	11
	Bezoldiging van de werklieden	12
	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	13

TABEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES ET TELEGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
14	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	207,667,000 »
15	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	114,490,000 »
16	Salaires pour l'entretien, la réparation, le renouvellement du matériel et la fabrication des coupons	65,015,291 »
SECTION 5. — Exploitation.		
17	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	105,361 563 »
18	Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers.	80,676,804 »
19	Camionnage, manœuvres par chevaux, nettoyage des cours aux marchandises, désinfection des wagons, etc.	2,151,540 »
20	Primes de régularité	3,513,500 »
21	Frais d'exploitation.	22,120,000 »
22	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer, sur la ligne vicinale Mons-Boussu, ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.	7,000,000 »
23	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	60,000 »
SECTION 6. — Perception et contrôle des recettes.		
24	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	7,994,650 »
25	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	487,900 »
SECTION 7. — Dépenses générales.		
26	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Credit non limitatif.</i>)	13,294,000 »
27	Subsides aux caisses d'assurances et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	100,000 »
28	Subsides aux caisses des pensions en exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions. (<i>Credit non limitatif.</i>)	6,200,000 »
29	Pensions résultant de la Convention du 16 octobre 1896, article IV, relative au rachat par l'Etat de la concession des chemins de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	9,614 »

TABEL J. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
1,413,015,813 76	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	14
	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	15
	Loon voor onderhoud, herstelling, vernieuwing van materieel en vervaardigen van plaatsbewijzen	16
	AFDEELING 5. — Exploitatie.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	17
	Bezoldiging van de tijdelijke wachters en werklieden	18
	Besteldienst, rangeerdienst met paarden, schoonmaken der goederenperken, ontsmetting der wagons, enz.	19
	Regelmatigheidspremiën	20
	Exploitatiekosten.	21
	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, op de buurtlijn Bergen-Boussu, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover.	22
	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen.	23
	AFDEELING 6. — Heffing van en toezicht over de ontvangsten.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	24
	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden	25
	AFDEELING 7. — Algemeene uitgaven.	
	Pensioen en eerste termijn van pensioenen te verleen en aanvang nemende in 1924 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar. (Onbepaald crediet.)	26
	Toelage aan de verzekerings- en pensioenkas sen voor ambtenaren en beambten van den « Grand Central belge » en van de Naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen overgenomen.	27
	Toelage aan de pensioenkas sen tot uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening der pensioenen (Onbepaald crediet.)	28
	Pensioen voortvloeiende uit de Overeenkomst van 16 October 1898, artikel IV, betreffende den afkoop, door den Staat, van de vergunning der spoorwegen Antwerpen-Gent over Sint-Nicolaas en Lokeren.	29

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
30	Subside à la Caisse des ouvriers du Département des chemins de fer	36,125,649 »
31	Accidents du travail. — Exécution des obligations incombant à l'Administration en vertu de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	3,150,000 »
32	Secours exceptionnels aux ouvriers et, en cas de décès, à leurs familles	150,000 »
33	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc, n'intéressant pas la Caisse des ouvriers; cours de brancardiers	150,000 »
34	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Office national du tourisme; subsides au congrès des chemins de fer, à l'Association internationale du Froid, à l'École nationale des chemins de fer	150,000 »
35	Déficits de comptables. — Remboursement de sommes indûment perçues pour compte du Chemin de fer par le Département des Finances (Domaines). (<i>Crédit non limitatif.</i>)	30,000 »
36	Dépenses diverses et imprévues non libellées au Budget; commissions d'examen.	30,000 »
37	Ravitaillement et service des économes	500,000 »
38	Part du Chemin de fer dans les dépenses de l'Office des services de l'électricité	23,307,436 50
39	Part du Chemin de fer dans les dépenses de l'Administration centrale, du Service de Presse et de Publicité et du Comité supérieur de contrôle	2,677,628 »
40	Part du Chemin de fer dans les dépenses de l'Office central des imprimés, fournitures de bureau, etc.	8,019,637 »
SECTION 8.		
41	Charges financières	175,887,044 26
SECTION 9. — Dépenses exceptionnelles.		
42	Indemnité de vie chère au personnel (<i>Crédit non limitatif</i>)	76,500,000 »
43	Part du Chemin de fer dans les allocations de vie chère au personnel de l'Administration centrale, du Service de Presse et de Publicité, du Comité supérieur de contrôle, de l'Office central des Imprimés et de l'Office des Services de l'Electricité (<i>Crédit non limitatif</i>) (Les crédits portés aux articles 1, 4, 7, 11, 17 et 24 relatifs aux traitements, pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service. Il en sera de même des crédits portés aux articles 2, 5, 8, 12, 16, 18 et 23 relatifs aux salaires.)	625,003 »
TOTAL des dépenses ordinaires et exceptionnelles du Chemin de fer fr.		

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Toelage aan de Werkliedenkas van het Departement van spoorwegen Arbeidsongevallen. — <i>Uitvoering der verplichtingen ten laste vallende van het Beheer, krachtens de wet van 24 December 1905 op de vergoeding der schade, voortvloeiende uit arbeidsongevallen. (Onbepaald crediet.)</i> Buitengewone hulpelden aan de werklieden en, bij overlijden, aan hunne familiën . Eereloon van geneesheeren voor bezoeken, grondige onderzoeken, herkeuringen, enz., welke de Werkliedenkas niet aanbelangen; leergangen voor ziekenverplegers. Vergaderingen der Belgische spoorwegen en kosten van de internationale vergaderingen; Nationale dienst van tourisme; toelage aan het spoorwegcongres, aan de Internationale Vereeniging van den Koutle, aan de Nationale Spoorwegschool. Tekort van rekenplichtigen. — Terugbetaling van ten onrechte geïnde sommen voor rekening van den Spoorweg door het Departement van Financiën (Domeinen). <i>(Onbepaald crediet.)</i> Verschillende onvoorziene uitgaven, niet genoemd in de Begroeting; examen-commissiën Bevoorrading en dienst der economen Deel van den Spoorweg in de uitgaven van het Ambt van de diensten der electriciteit. Deel van den Spoorweg in de uitgaven van het Hoofdbeheer, van den Pers- en Publiciteitsdienst en van het Hooger Comité van Toezicht. Deel van den Spoorweg in de uitgaven van den Centralen Dienst voor Drukwerken, Kantoorbehoefden, enz. AFDEELING 8. Geldelijke lasten AFDEELING 9. — Uitzonderlijke uitgaven. Duurtetoeslag voor het personeel <i>(Onbepaald crediet)</i> Aandeel van den Spoorweg in den duurtetoeslag voor het personeel van het Hoofdbeheer, van den Pers- en Publiciteitsdienst, van het Hooger Comité van Toezicht, van den Centralen Dienst voor Drukwerken en van het Ambt der Electriciteit <i>(Onbepaald crediet).</i> (De in de artikelen 1, 4, 7, 11, 17 en 24 gebrachte credieten betreffende de jaarweden, kunnen vereenigd en van het eene naar het andere dezer artikelen overgebracht worden, volgens de behoeften van den dienst. Hetzelfde geldt ook voor de in de artikelen 2, 5, 8, 12, 16, 18 en 25 gebrachte credieten betreffende de loonen.)	30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43
1,413,015,813 76	Total der gewone en uitzonderlijke uitgaven van den Spoorweg.	

TABLEAU 1. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
B. — MARINE.		
—		
44	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et personnel marin. — Conseil supérieur de la Marine. — Commissions et jurys	10,106,000 »
45	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	2,562,350 »
46	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités au personnel pilote	7,632,200 »
47	Remises, commissions, primes. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	6,431,200 »
48	Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins — Surveillance de la pêche.	2,129 900 »
49	Traction et matériel — Rentes et secours périodiques à des victimes d'accidents et à leurs ayants-droit.	16,543,763 »
DÉPENSES GÉNÉRALES.		
50	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer.	103,905 »
51	Exécution des obligations incombant à l'Administration de la Marine en vertu de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (<i>Crédit non limitatif.</i>)	35,000 »
52	Dépenses imprévues non libellées au Budget	1,000 »
REMBOURSEMENTS.		
53	Restitution des droits de pilotage indûment perçus par l'Administration de la Marine. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	2,000 »
54	Déficits de comptables. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,600 »
CHARGES FINANCIÈRES ET PENSIONS.		
55	Charges financières	2,626,087 »
56	Pensions et premier terme de pension à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,633,000 »
57	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions (<i>Crédit non limitatif.</i>)	515,000 »

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.

MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
53,680,997 »	B. — ZEEWEZEN.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor ambtenaren, beambten en zeeliedenpersoneel. — Hoogere Raad van het Zeewezen. — Commissiën en jury's.	44
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid, werkloonen, vergoedingen, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden.	45
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de loodsen.	46
	Uitkeeringen, commissieloon, premiën. (<i>Onbepaald crediet.</i>)	47
	Toelagen voor de practische en theoretische opleiding van zeelieden. — Toezicht over de visscherij.	48
	Trekdienst en materieel. — Renten en periodieke hulpelden aan slachtoffers van ongevallen en hunne rechthebbenden.	49
	ALGEMEENE UITGAVEN.	
	Toelage aan de Werkliedenkas van spoorwegen	50
	Uitvoering van de verplichtingen ten laste van het Beheer van het Zeewezen krachtens de wet van 24 December 1903 op de vergoeding van de schade voortspruitende uit arbeidsongevallen (<i>Onbepaald crediet.</i>)	51
	Onvoorziene, niet in de Begroting genoemde uitgaven	52
	TEBUGBETALINGEN.	
	Teruggave van door het Beheer van het Zeewezen ten onrechte geïnde loodsgelden. (<i>Onbepaald crediet.</i>)	53
	Tekort van rekenplichtigen. (<i>Onbepaald crediet.</i>)	54
	FINANCIEELE LASTEN EN PENSIOENEN.	
	Financieele lasten	55
	Pensioen en eerste termijn van pensioen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1924 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar (<i>Onbepaald crediet.</i>)	56
	Uitvoering van de wet van 5 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen. (<i>Onbepaald crediet.</i>)	57

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
	DÉPENSES DIVERSES.	
58	Intervention du Gouvernement à concurrence d'une somme maxima de 750,000 francs dans la constitution d'un fonds de garantie en faveur d'une mutualité d'assurance maritime des voiliers de pêche du littoral flamand dont l'établissement est projeté par la Commission de pêche maritime de la Flandre Occidentale (5 ^e annuité) . . .	75,000 »
59	Subside à la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins navigant sous pavillon belge.	50,000 »
60	Part d'intervention dans les dépenses de l'Administration centrale, du Comité supérieur de contrôle et de l'Office central des imprimés	253,795 »
	DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
61	Indemnité de vie chère au personnel. (<i>Credit non limitatif.</i>).	2,962,500 »
62	Part de la Marine dans les allocations de vie chère au personnel de l'Administration centrale, du Comité supérieur de contrôle et de l'Office central des imprimés (<i>Credit non limitatif.</i>).	17,297 »
	TOTAL des dépenses ordinaires et exceptionnelles de la Marine. . . fr.	

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.

MIN. VAN SPOORW. ZEEW, POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	ALLERHANDE UITGAVEN. Bijdrage van de Regeering, tot een bedrag van ten hoogste 730,000 frank, in het vestigen van een waarborgfonds ten voordeele van eene onderlinge zeeverzekeringsmaatschappij voor de zeelisschers van de Vlaamsche kust, waarvan de oprichting ontworpen is door de Commissie voor de zeevisscherij van West-Vlaanderen (8^e annuïteit). Toelage aan de Hulp- en Voorzieningskas voor zeevarenden onder Belgische vlag. Aandeel in de uitgaven van het Hoofdbeheer, van het Hooger Comité van Toezicht en van den Centralen Dienst voor drukwerken. UITZONDERLIJKE UITGAVEN. Duurtetoelag voor het personeel. (<i>Onbepaald crediet.</i>) Aandeel van het Zeewezen in den duurtetoelag voor het personeel van het Hoofdbeheer, van het Hooger comité van Toezicht en van den Centralen Dienst voor drukwerken. (<i>Onbepaald crediet</i>)	58 59 60 61 62
53,680,997 »	TOTAAL van de gewone en uitzonderlijke uitgaven van het Zeewezen	

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
C. — POSTES.		
63	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	43,558 587 »
64	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	60,073,200 »
65	Transport des facteurs	130,000 »
66	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée	3,294,735 »
67	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs.	2,200,000 »
68	Transport des dépêches	2,059,988 »
69	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif.</i>)	120,000 »
70	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif.</i>)	10,000 »
71	Matériel, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. Approvisionnements divers et fabrication de valeurs postales. Indemnités à des étrangers du chef d'accidents causés au cours de l'exploitation postale	7,148,280 »
72	Dépenses pour compte de tiers et créances non périmées se rattachant à des exercices clos	94,000 »
73	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne.	20,000 »
74	Remboursement à l'Office central des Imprimés, des fournitures de bureau, matériel de gravure, impressions, papiers, encre, etc., commandés pour compte de la Poste — Quote-part d'intervention dans les frais de l'Office central des Imprimés.	4,645,921 »
75	Emoluments, indemnités de caisse, primes et remises	1,320,000 »

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
C. — POSTERIJEN.		
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	63
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden.	64
	Vervoer van de brievenbestellers.	65
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van en vergoeding voor bij de taak of per dag betaalde bedienden.	66
	Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kleedingskosten der brievenbestellers . .	67
	Vervoer van de postpakketten	68
	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premien voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald credit.</i>)	69
	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (<i>Onbepaald credit.</i>)	70
	Materieel, huur- en huurelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleen aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hunne weduwen, kinderen of familiën. Verschillende voorraad en vervaardiging van postwaarden. Vergoedingen aan vreemden voor ongevallen veroorzaakt tijdens de postexploitatie.	71
	Uitgaven voor rekening van derden en niet vervallen schuldvorderingen betreffende afgesloten dienstjaren.	72
	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	73
	Terugbetaling aan den Centralen Dienst voor drukwerken, van de voor rekening van de Post bestelde kantoorbehoeften, graveermaterieel, drukwerken, papier, inkt, enz. — Aandeel in de kosten van den Centralen Dienst voor drukwerken.	74
159,769,732 »	Loon, kasvergoeding, premien en commissieloon.	75

TABEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	
DÉPENSES GÉNÉRALES.		
76	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc. n'intéressant pas la Caisse des ouvriers	22,500 »
77	Part de l'Administration des Postes dans les dépenses communes avec l'Administration des Télégraphes et des Téléphones, le Service de Presse et de Publicité, l'Administration centrale et le Comité supérieur de contrôle	1,861,033 »
78	Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer	86,019 »
79	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (<i>Credit non limitatif.</i>)	20,000 »
80	Commissions d'exams. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.	25,000 »
81	Charges financières.	4,089,927 »
82	Déficits de comptes. (<i>Credit non limitatif.</i>)	10,000 »
83	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Credit non limitatif.</i>)	6,297,000 »
84	Exécution de la loi du 5 juin 1920 portant revision des pensions. (<i>Credit non limitatif.</i>)	2,125,000 »
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
85	Commémoration du 75 ^e anniversaire du premier timbre poste en Belgique et du 50 ^e anniversaire de l'Union postale universelle.	55,000 »
86	Indemnité de vie chère au personnel (<i>Credit non limitatif.</i>)	20,347,500 »
87	Part d'intervention dans les allocations de vie chère au personnel de l'Administration centrale, du Service de Presse et de Publicité, du Comité supérieur de contrôle, de l'Office central des Imprimés et des Services communs des Postes, Télégraphes et Téléphones. (<i>Credit non limitatif.</i>)	156,042 »
Total des dépenses ordinaires et exceptionnelles des Postes. . . fr.		

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	ALGEMEENE UITGAVEN.	
	Honoraria van de dokters voor onderzoeken, grondige keuringen, herkeuringen, enz., die de Werkliedenkas niet aanbelangen.	76
	Deel van het Beheer van Posterijen in de gemeenschappelijke uitgaven met het Beheer van Telegrafen en Telefonen, den Pers- en Publiciteitsdienst, het Hoofd-beheer en het Hooger Comité van Toezicht.	77
	Toelage aan de Werkliedenkas van spoorwegen	78
	Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voort-spruitende uit arbeidsongevallen. (Onbepaald credit.)	79
	Examencommissies. — Onvoorziene uitgaven welke niet in de Begroting genoemd zijn.	80
	Financieele lasten.	81
	Tekort van rekenplichtigen. (Onbepaald credit.)	82
	Aan ambtenaars en beambten te verleenen pensioenen en eerste termijn van pensioenen welke in 1924 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar ingaan (Onbepaald credit.)	83
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening van depensioenen. (Onbepaald credit.)	84
	UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Herdenking van de 75 ^e verjaaring van den eersten postzegel in België en van de 50 ^e verjaaring van de Wereld-postvereeniging.	85
	Duurtetoeslag voor het personeel. (Onbepaald credit.)	86
	Aandeel in den duurtetoeslag voor het personeel van het Hoofd-beheer, van den Pers- en Publiciteitsdienst, van het Hooger Comité van Toezicht, van den Centralen Dienst voor Drukwerken en van de gemeenschappelijke diensten van Posterijen, Telegrafen en Telefonen. (Onbepaald credit.)	87
159,769,732 »	TOTAAL der gewone en uitzonderlijke uitgaven der Posterijen.	

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FÉR, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
	SECTION 1^{re}. — Services communs des Postes, Télégraphes et Téléphones.	
88	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	391,600 »
89	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,071,823 »
90	Matériel, machines, outils, approvisionnements divers, etc.	1,126,000 »
	SECTION 2. — Télégraphes et téléphones.	
91	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés .	34,945,800 »
92	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	17,220,605 »
93	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.	11,185,000 »
94	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, etc.	1,890,000 »
95	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.) . .	56,000 »
96	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	22,000 »
97	Part d'intervention éventuelle dans les frais du Comité consultatif de Paris pour la téléphonie internationale	20,000 »
98	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges	500,000 »
99	Part d'intervention dans les dépenses de l'Administration centrale, du Service de presse et de publicité, du Comité supérieur de contrôle et de l'Office central des Imprimés	610,180 »

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN. AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten van Posterijen, Telegrafen en Telefonen. Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaars en beambten. Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand Materieel, werktuigen, gereedschap, allerlei, enz. AFDEELING 2. — Telegrafen en telefonen. Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaars en beambten. Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand Onderhoud van de lijnen en kantoren; allerlei benodigdheden Drukwerk, kantoorbehoefden, inbinden, enz. Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van de telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.) Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern. Gebeurlijk aandeel in de kosten van het Raadgevend Comité te Parijs voor de internationale telefonie. Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels. 96,316,830 » Aandeel in de uitgaven van het Hoofdbeheer, den Pers- en Publiciteitsdienst, het Hooger Comité van toezicht en den Centralen Dienst voor Drukwerken.	88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99

TABEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DÉPENSES GÉNÉRALES.	
100	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer	423,589 »
101	Exécution de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Credit non limitatif.</i>)	30,000 »
	DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
102	Commissions d'examen — Dépenses imprévues non libellées au Budget	10,500 »
103	Charges financières.	16,000,000 »
104	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Credit non limitatif</i>)	1,866,000 »
105	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions. (<i>Credit non limitatif.</i>)	620,000 »
106	Subside pour le ravitaillement et le Service des économats	114,000 »
107	Déficits de comptables. (<i>Credit non limitatif.</i>) (Les crédits portés aux articles 93 et 98 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	10,000 »
	DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
108	Indemnité de vie chère au personnel des Services Communs des Postes, Télégraphes et Téléphones. (<i>Credit non limitatif.</i>)	232,500 »
109	Indemnité de vie chère au personnel des Télégraphes et Téléphones. (<i>Credit non limitatif</i>)	7,908,750 »
110	Part d'intervention dans l'allocation des indemnités de vie chère au personnel de l'Administration Centrale, du Service de Presse et de Publicité, du Comité Supérieur de Contrôle et de l'Office central des Imprimés. (<i>Credit non limitatif.</i>)	42,483 »
	TOTAL des dépenses ordinaires et exceptionnelles des Télégraphes et Téléphones fr	

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.

MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

	Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
		ALGEMEENE UITGAVEN. Toelage aan de Werkliedenkas van Spoorwegen 100 Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voort- spruitende uit arbeidsongevallen. (<i>Onbepaald crediet.</i>) 101 ALLERHANDE ONVOORZIENE UITGAVEN. Examencommissies. — Onvoorziene uitgaven welke niet in de Begrooting opge- nomen zijn. 102 Financieele lasten 103 Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaars en brambten en aanvang nemende in 1924 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar (<i>Onbepaald crediet</i>) 104 Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen. (<i>Onbepaald crediet.</i>) 105 Toelage voor de bevoorrading en den Dienst der economen. 106 Tekort van rekenplichtigen. (<i>Onbepaald crediet.</i>) 107 (De op artikelen 93 en 98 ingeschreven credieten mogen, volgens de vereischten van den dienst, samengevoegd en van het een naar het ander dezer artikelen overgebracht worden.) UITZONDERLIJKE UITGAVEN. Duurtetoeslag voor het personeel van de gemeenschappelijke diensten van Posterijen, Telegrafen en Telefonen. (<i>Onbepaald crediet.</i>) 108 Duurtetoeslag voor het personeel van Telegrafen en Telefonen. (<i>Onbepaald crediet.</i>) 109 Aandeel in de toekenning van den duurtetoeslag aan het personeel van het Hoofd- beheer, van den Pers- en Publiciteitsdienst, van het Hooger Comité van Toezicht en van den Centralen Dienst voor Drukwerken (<i>Onbepaald crediet.</i>) 110	
	96,316,830 »	TOTAAL van de gewone en uitzonderlijke uitgaven van de Telegrafen en Telefonen.	

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.**MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.**

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des dépenses par chapitre. — Bedrag der uitgaven per hoofdstuk.
RÉCAPITULATION.		
<i>A.</i>	Chemin de fer	1,413,015,813 76
<i>B.</i>	Marine	53,680,997 »
<i>C.</i>	Postes	159,769,732 »
<i>D.</i>	Télégraphes et Téléphones	96,316,830 »
TOTAL du Tableau I (Dépenses d'exploitation). . . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes,*

XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

G. THEUNIS.

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER., EN TELEGR.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFD- STUKKEN.
	OPSOMMING.	
	Spoorweg	<i>A.</i>
	Zeewezen.	<i>B.</i>
	Posterijen.	<i>C.</i>
	Telegrafen en Telefonen	<i>D.</i>
1,722,783,372 76		
1,722,783,372 76	TOTAAL van Tabel I (Uitgaven van exploitatie).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 22 October 1923.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.*

XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

(28)

MINISTÈRE

DES

CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABLEAU II

RECETTES D'EXPLOITATION

MINISTERIE

VAN

SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

TABEL II

ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE

TABIEAU II. — RECETTES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
A. — CHEMIN DE FER.		
1	Chemin de fer	1.398,355,000 »
2	Produits divers encaissés par le Département des Finances pour location de terrains, etc.	1,430,000 »
3	Recettes diverses (vente de matériaux et matières hors d'usage, publicité) . . .	21,350,000 »
4	Intérêts à 3 % sur une somme de 5,500,000 francs avancée à l'Économat des vivres.	165,000 »
5	Remboursement par l'Office des services de l'Electricité de la valeur des combustibles approvisionnés pour son compte	3,500,000 »
	TOTAL des recettes ordinaires du Chemin de fer . . . fr.	
B. — MARINE.		
6	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	8,300,000 »
7	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre.	760,000 »
8	Produit des actes des Commissariats maritimes	500,000 »
9	Produit des droits de pilotage et de remorque	6,300,000 »
10	Produit du service d'inspection maritime	80,000 »
11	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage. Vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers . . .	100,000 »
	TOTAL des recettes ordinaires de la Marine . . . fr.	

TABEL II. — ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
A. — SPOORWEG.		
4,425,000 000 »	Spoorweg	1
	Verschillende opbrengsten geïnd door het Departement van Financiën voor verhuren van gronden, enz.	2
	Verschillende ontvangsten (verkoop van materialen en stoffen buiten gebruik, publieiteit.)	3
	Interesten aan 3 t. h. van eene som van 5,500,000 frank geleend aan het Economisch Instituut voor levensmiddelen.	4
	Terugbetaling door het ambt van de Diensten der Electriciteit van de waarde der voor zijne rekening opgestlagen brandstoffen.	5
4,425,000,000 »	TOTAAL der gewone ontvangsten van den Spoorweg.	
B. — ZEEWEZEN.		
16 040,000 »	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover	6
	Opbrengst van den overzeldienst Antwerpen-Vlaamsch Hoofd	7
	Opbrengst van de akten der waterschouten	8
	Opbrengst van de loods- en sleepgelden	9
	Opbrengst van den Zeevaartinspectiedienst	10
	Verkoop of overlatting van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen. Verkoop van allerhande voorwerpen; terugbetaling van op de begroeting voorziene voorschotten; allerlei taxes, huurgelden en rechten.	11
16 040,000 »	TOTAAL van de gewone ontvangsten van het Zeewezen.	

TABLEAU II. — RECETTES D'EXPLOITATION.**MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.**

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
C. — POSTES.		
12	Recettes diverses d'exploitation	129,635,000 »
13	Transit international	2,250,000 »
14	Recettes du Service de Presse et de Publicité	70,000 »
15	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; remboursement d'avances budgétaires	93 000 »
16	Remboursement de dépenses effectuées pour compte d'autres administrations . .	14,200,000 »
	TOTAL des recettes ordinaires des Postes . . . fr.	
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
17	Télégraphes et Téléphones	102,100,000 »
18	Recettes du Service de Presse et de Publicité	270,000 »
19	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les dépenses des services communs	1,038,113 »
20	Sommes correspondant aux prévisions de dépenses à résulter du paiement des traitements et indemnités aux membres du personnel de l'Administration des Télégraphes détachés à l'armée d'occupation	350,000 »
21	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers . . .	2,110,000 »
	TOTAL des recettes ordinaires des Télégraphes et Téléphones . . . fr.	

TABEL II. — ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE.**MIN. VAN SPOURW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.**

	Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
		C. — POSTERIJEN.	
	146,250,000 »	Allerlei ontvangsten van uitbating Internationale doorvoer. Ontvangsten van den Pers- en Publiciteitsdienst Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen; terugbetaling van voorschotten op de begrooting. Terugbetaling van voor rekening van andere beheeren gedane uitgaven	12 13 14 15 16
	146 250 000 »	TOTAAL der gewone ontvangsten der Posterijen.	
		D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	
	405 888.113 »	Telegrafen en Telefonen Ontvangsten van den Pers- en Publiciteitsdienst Aandeel van het Beheer der Posterijen in de uitgaven van de gemeenschappelijke diensten. Som overeenstemmende met de voorzieningen van uitgaven te ontstaan uit het betalen van wonden en vergoedingen aan de leden van het personeel van het beheer van Telegrafen, gedetacheerd bij het bezettingsleger. Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik geraakte voorwerpen, verkoop van allerhande voorwerpen; terugbetaling van voorschotten op de begroo- ting; taxes, huurgeld en allerlei rechten.	17 18 19 20 21
	405 888 113 »	TOTAAL van de gewone ontvangsten der Telegrafen en Telefonen.	

TABLERAU II. — RECETTES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des évaluations de recettes par chapitre. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per hoofdstuk.	
RÉCAPITULATION.			
A.	Chemin de fer	1,425,000,000	»
B.	Marine	16,040.000	»
C.	Postes.	146 250 000	»
D.	Télégraphes et téléphones	103,888 113	»
		TOTAL du Tableau II (Recettes d'exploitation) . . . fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes,*
XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*
G. THEUNIS.

TABEL II. — ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFD- STUKKEN.
OPSOMMING.		
1,693,178 113 »	Spoorweg.	A.
	Zeewezen.	B.
	Posterijen	C.
	Telegrafen en telefonen.	D.
1,693,178,113 »	TOTAAL van Tabel II (Ontvangsten van exploitatie).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 22 October 1923.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.*

XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

MINISTÈRE

DES

CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABLEAU III

TABLEAU D'IMPUTATION DES DÉPENSES ORDINAIRES
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.

MINISTERIE

VAN

SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

TABEL III

TABEL VAN AANREKENING DER GEWONE UITGAVEN
VAN HET HOOFDBEHEER
EN VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT

**TABEAU III. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	A. — ADMINISTRATION CENTRALE.	
	SECTION 1^{re}. — Administration centrale,	
1	a) Traitement du Ministre fr 55,000 »	53,000 »
	b) Frais de représentation 18,000 »	
2	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, des employés et du conseiller artistique; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires. Frais de route et de séjour, etc.	1,785,300 »
	Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.	
3	Traitements d'activité et de disponibilité et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	223,000 »
4	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux.	215,000 »
5	Honoraires des avocats.	242,000 »
	SECTION 2. — Service de presse et de publicité.	
6	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc.	236,000 »
7	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc.	28,000 »
8	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	44,300 »
9	Publicité commerciale.	676,500 »
10	Courtages de publicité; frais occasionnés par l'exécution du service de la publicité commerciale, placement d'affiches, achat de fournitures, etc.	10,000 »

**TABEL III. — UITGAVEN VAN HET HOOFDBEHEER
EN VAN HET AMPT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTERIJEN EN TELEGR.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	A. — HOOFDBEHEER. AFDEELING I. — Hoofdbeheer. a) Jaarwedde van den Minister. 1 b) Kosten van vertoon 1 Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren, de beambten en den kunstraadsheer; zitpenningen en reiskosten voor de leden van den gemengden Raad van wetgeving en voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken. Reis- en verblijfskosten, enz. 2 De magistraten die deel uitmaken van den Raad van beroep zullen voor hunne zittingen vergoedingen trekken evenals de andere leden. Hetzelfde geldt voor al de raden, jury's, commissiën, enz., afhangende van het Departement. Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerhande premieën en vergoedingen. 3 Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting aan het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen. 4 Honoraria van de advocaten 5 AFDEELING 2. — Pers- en publiciteitsdienst. Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten, enz. 6 Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz. 7 Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk voor den dienst, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz. 8 Handelspubliciteit 9 Publiciteitsloon; onkosten veroorzaakt door de uitvoering van den dienst der handelspubliciteit, plaatsen van plakbrieven, aankoop van behoeften, enz. 10	

**TABLEAU III. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.**

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
	SECTION 3. — Comité supérieur de contrôle.	
	I. — Services généraux.	
11	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés.	615,400 »
12	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc.	30,100 »
13	Matériel, fournitures de bureau, impressions, reliures, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	74,600 »
	II. — Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer.	
14	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	235,700 »
	SECTION 4. — Dépenses générales.	
	SECOURS.	
15	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	292,800 »
	DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
16	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 15	5,000 »
17	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif.</i>)	210,000 »
18	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions. (<i>Credit non limitatif.</i>)	15 000 »
19	Commission centrale d'examen. Dépenses imprévues, divers	32,000 »
20	Déficits de comptes. (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,000 »
	SECTION 5. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
21	Indemnité de vie chère au personnel (<i>Credit non limitatif.</i>)	339,372 »
	TOTAL des dépenses ordinaires et exceptionnelles de l'Administration centrale fr.	

**TABEL III. — UITGAVEN VAN HET HOOFDBEHEER
EN VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT,
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
5,364,072 »	AFDEELING 3. — Hooger Comité van Toezicht.	
	I. — Algemeene diensten.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	11
	Jaarwedden en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz.	12
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, boekbinden, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	13
	II. — Dienst voor het opsporen van daders van diefstal bij den spoorweg.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	14
	AFDEELING 4. — Algemeene uitgaven.	
	HULPGELDEN.	
	Hulpgelden aan oud-ambtenaren en -beambten, alsmede aan bezoldigde werklieden, aan hunne vrouw, weduwe, kinderen of gezinnen die zich in een ongelukkigen toestand bevinden.	15
	VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Hulpgelden bij uitzondering te verleen en aan andere personen dan die vermeld in artikel 15.	16
	Pensioen en eerste termijn van pensioenen te verleen en aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1924 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar. (Onbepaald crediet)	17
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening der pensioenen. (Onbepaald crediet.)	18
	Hoofdkommissie voor examens. Onvoorziene uitgaven, allerhande	19
	Tekort van rekenplichtigen. (Onbepaald crediet)	20
	AFDEELING 5. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Duurtetoelag toegekend aan het personeel (Onbepaald crediet.)	21
5,364,072 »	TOTAAL der gewone en uitzonderlijke uitgaven van het Hoofdbeheer.	

**TABEAU III. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.**

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
B. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.		
22	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	2,215,200 »
23	Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité	5,506,740 »
24	Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses. — Participation du Comité électrotechnique belge à la Commission internationale d'électricité, etc.	170,000 »
25	Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et des usines de compression du gaz de ville	15,675,000 »
26	Travaux effectués pour compte d'administrations étrangères	680,000 »
DÉPENSES GÉNÉRALES.		
27	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer	100,579 »
28	Exécution de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Credit non limitatif.</i>)	43,000 »
DÉPENSES DIVERSES ET IMPREVUES.		
29	Commissions d'examen. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.	3,000 »
30	Ravitaillement et économats	8,000 »
31	Part d'intervention dans les dépenses de l'administration centrale du Département et du Comité supérieur de contrôle	134,917 50
32	Déficits de comptes (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,000 »
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
33	Indemnité de vie chère au personnel (<i>Credit non limitatif.</i>)	423,000 »
34	Part d'intervention de l'Office de l'Electricité dans les allocations de vie chère au personnel de l'administration Centrale, du Comité supérieur de contrôle et de l'Office central des Imprimés (<i>Credit non limitatif.</i>)	9,188 »
TOTAL des dépenses ordinaires et exceptionnelles de l'Office des Services de l'électricité.		

**TABEL III. — UITGAVEN VAN HET HOOFDBEHEER
EN VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
24,969,624 50	B. — AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	22
	Bezoldiging van de werklieden en andere lagere bedienden, allerhande vergoedingen, bezuinigings- en regelmatigheidspremiën.	23
	Kantoorbehoeften, drukwerk, boekrij, meubelen, verwarming, verlichting, belastingen, huurkosten van lokalen, kleine uitgaven. — Deelneming van het Belgisch electrotechnisch Comité aan de Internationale electriciteitscommissie, enz.	24
	Verbruikvoorwerpen voor den dienst, het onderhoud en de herstelling der elektrische inrichtingen en der fabrieken voor het persen van stadsgas.	25
	Werken uitgevoerd voor rekening van vreemde beheeren	26
	ALGEMEENE UITGAVEN.	
	Toelage aan de Werkliedenkas van den Spoorweg	27
	Uitvoering van de wet van 24 December 1905 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen. (<i>Onbepaald crediet</i> .)	28
	VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Examencommissiën. — Onvoorziene uitgaven niet benoemd in de Begroting . .	29
	Bevoorrading en economaten	30
	Aandeel in de uitgaven van het Hoofdbeheer van het Departement en van het Hooger Comité van toezicht.	31
	Tekort van rekenplichtigen (<i>Onbepaald crediet</i>)	32
	UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Duurtetoeslag toegekend aan het personeel (<i>Onbepaald crediet</i>)	33
	Aandeel van het ambt der Electriciteit in den duurtetoeslag voor het personeel van het Hoofdbeheer, van het Hooger Comité van Toezicht en van den Centralen Dienst voor Drukwerken (<i>Onbepaald crediet</i>).	34
24,969,624 50	TOTAAL van de gewone en uitzonderlijke uitgaven van het Ambt van de diensten der electriciteit.	

**TABEAU III. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TELEGR.**

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des dépenses par chapitre. — Bedrag der uitgaven per hoofdstuk.
RÉCAPITULATION.		
A.	Administration centrale	5,364,072 »
B.	Office des Services de l'Électricité.	24,969,624,50
		}
TOTAL DU TABLEAU III (Dépenses ordinaires de l'Administration centrale et de l'Office des Services de l'Électricité). . . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes,
XAVIER NEUJEAN.*

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,
G. THEUNIS.*

**TABEL III. — UITGAVEN VAN HET HOOFDBEHEER
 EN VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.
 MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.**

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFD- STUKKEN.
OPSOMMING. 30,333,696 50 { Hoofdbeheer A. 30,333,696 50 { Ambt van de Diensten der Electriciteit B. 30,333,696 50 TOTAAL VAN TABEL III (Gewone uitgaven van het Hoofdbeheer en van het Ambt van de Diensten der Electriciteit).		

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
 aan Ons besluit van 22 October 1923.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
 Zeewezen, Posterijen en Telegrafen,*
XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,
 Minister van Financiën,*
G. THEUNIS.

(46)

MINISTÈRE

DES

CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABLEAU IV

RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ

MINISTERIE

VAN

SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

TABEL IV

ONTVANGSTEN VAN HET HOOFDBEHEER
EN VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT

**TABEAU IV. — RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.**

Articles.	DESIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
A. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Intervention des administrations du Département dans les dépenses de l'Administration centrale	2,740 700 »
2	Intervention d'autres Départements dans le traitement du conseiller artistique	6,200 »
3	Intervention des administrations dans les dépenses du Service de Presse et de Publicité	1,032,263 »
4	Intervention de tous les Départements dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle	1,059,109 »
5	Intervention des administrations dans les dépenses générales de l'Administration centrale	555,800 »
TOTAL des recettes de l'Administration centrale. fr.		
B. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.		
6	Remboursement d'avances budgétaires faites pour compte d'autres administrations.	680,000 »
7	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage.	350,000 »
8	Part d'intervention du Chemin de fer dans les dépenses de l'Office de l'Électricité	23,739,624 50
9	Remboursement de la quote-part des compagnies coexploitantes dans les frais d'entretien des installations électriques des gares communes gérées par l'État.	200,000 »
TOTAL des recettes de l'Office des Services de l'électricité. fr.		
TOTAL DU TABLEAU IV (Recettes de l'Administration centrale et de l'Office des Services de l'électricité) fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes,*

XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

G. THEUNIS.

**TABEL IV. — ONTVANGSTEN VAN HET HOOFDBEHEER EN VAN HET AMBT
VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.**

MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
A. — HOOFDBEHEER.		
5,364,072 »	Tusschenkomst der beheeren van het Departement in de uitgaven van het Hoofd-beheer.	1
	Tusschenkomst van andere Departementen in de jaarwedde van den kunstraadsbeheer.	2
	Tusschenkomst der beheeren in de uitgaven van den Pers- en Publiciteitsdienst	3
	Tusschenkomst van al de Departementen in de uitgaven van het Hooger Comité van Toezicht.	4
	Tusschenkomst der beheeren in de algemeene uitgaven van het Hoofdbeheer.	5
5,364,072 »	TOTAAL der ontvangsten van het Hoofdbeheer.	
B. — AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.		
24,969,624 50	Terughbetaling van voor rekening van andere Beheeren op de begroting gedane voorschotten.	6
	Verkoop of overlatting van oude materialen en buitengebruik geraakte voorwerpen .	7
	Aandeel van den spoorweg in de uitgaven van het Ambt der Electriciteit	8
	Terughbetaling van het aandeel van de mede-exploiteerende maatschappijen in de onderhoudskosten van de electrische inrichtingen in de door den Staat beheerde gemeenschappelijke statien.	9
24,969,624 50	TOTAAL der ontvangsten van het Ambt van de diensten der electriciteit.	
30,333,696 50	TOTAAL VAN TABEL IV (Ontvangsten van het Hoofdbeheer en van het Ambt van de Diensten der Electriciteit)	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 22 October 1923.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
*De Minister van Spoorwegen,
Zeevezen, Posterijen en Telegrafen,*

XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

MINISTÈRE

DES

CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABLEAU V

**TABLEAU D'IMPUTATION
DES DÉPENSES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS**

MINISTERIE

VAN

SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

TABEL V

**TABEL VAN AANREKENING DER UITGAVEN
VAN DEN CENTRALEN DIENST VOOR DRUKWERKEN**

TABEAU V. — DÉPENSES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.

MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des dépenses par article.
		— Bedrag der uitgaven per artikel.
	A DÉPENSES ORDINAIRES.	
1	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	317,720 »
2	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	316,795 »
3	Mobilier, fournitures de bureau, etc	28,000 »
4	Achat d'imprimés, fournitures de bureau, etc , pour compte des différents Départements ministériels et administrations	28,396,930 »
	B. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
5	Indemnité de vie chère au personnel (<i>crédit non limitatif</i>)	83,583 »
	TOTAL DU TABLEAU V (Dépenses ordinaires et exceptionnelles de l'Office Central des Imprimés). fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes,*

XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

G. THEUNIS.

TABEL V. — UITGAVEN VAN DEN CENTRALEN DIENST VOOR DRUKWERKEN.**MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.**

TOTAL. — TOTAAL.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen
29,143,048 »	A. — GEWONE UITGAVEN.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor ambtenaren en beambten.	1
	Bezoldiging van de dienstlieden en loonen der werklieden	2
	Meubelen, kantoorbehoefden, enz.	3
	Aankoop van drukwerk, kantoorbehoefden, enz., voor rekening van de verschillende ministerieele Departementen en beheeren.	4
29,143,048 »	B. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Duurtetoeslag voor het personeel (<i>onbepaald crediet</i>)	5
29,143,048 »	TOTAAL VAN TABEL V (Gewone en uitzonderlijke uitgaven van den Centralen Dienst voor Drukwerken).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 22 October 1923.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Zeezezen, Posterijen en Telegrafen,*

XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

MINISTÈRE

DES

CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABLEAU VI

RECETTES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS

MINISTERIE

VAN

SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

TABEL VI

**ONTVANGSTEN VAN DEN CENTRALEN DIENST
VOOR DRUKWERKEN**

TABLEAU VI — RECETTES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.**MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.**

Articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	
		— Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel	
	Parts d'intervention des Administrations et des Départements ministériels dans les dépenses de l'Office central des Imprimés :		
	Secrétariat général du Département des Chemins de fer fr. 25,658 »		
	Administration des Chemins de fer 8 042,704 »		
	• de la Marine 92,366 »		
	» des Postes 4,659,283 »		
	» des Télégraphes et Téléphones 2,067 942 »		
	Office des Services de l'Electricité 61,576 »		
	Comité supérieur de contrôle 8,211 »		
	Service de presse et de publicité 12,315 »		
	Département des Finances 7,649,179 »		
1	» de la Justice 975,986 »	29,143 048 »	
	» des Affaires Etrangères 133,941 »		
	» de l'Intérieur et de l'Hygiène 821,019 »		
	» des Sciences et des Arts 1 217,160 »		
	» de l'Agriculture 142,653 »		
	» des Travaux Publics 336,925 »		
	» de l'Industrie et du Travail 205,254 »		
	» de la Défense Nationale 692,734 »		
	» des Colonies 148 809 »		
	» des Affaires Economiques 1,829,333 »		
	TOTAL DU TABLEAU VI (Recettes de l'Office central des Imprimés) . . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes,*
XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*
G. THEUNIS.

**TABEL VI. — ONTVANGSTEN VAN DEN CENTRALEN DIENST
VOOR DRUKWERKEN.**

MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre — Totaal per hoofdstuk	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
29,143,048 »	Aandeelen van de Beheeren en van de ministerieele Departementen in de uitgaven van den Centralen Dienst voor Drukwerken : Algemeen secretariaat van het Departement van Spoorwegen. Beheer van Spoorwegen. » Zeewezen. » Posterijen. » Telegrafen en Telefonen. Ambt van de Diensten der Electriciteit. Hooger Comité van toezicht. Pers- en publiciteitsdienst. Departement van Financiën. » Justitie. » Buitenlandsche Zaken. » Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid. » Wetenschappen en Kunsten. » Landbouw. » Openbare Werken. » Nijverheid en Arbeid. » Landsverdediging » Koloniën. » Oeconomische Zaken	1
29,143,048 »	TOTAAL VAN TABEL VI (Ontvangsten van den Centralen Dienst voor Drukwerken).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 22 October 1923.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Zeewezen, Posterijen en Telegrafen,*
XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*
G. THEUNIS.

MINISTÈRE

DES

CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABLEAU VII

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

MINISTERIE

VAN

SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

TABEL VII

BUITENGEWONE UITGAVEN

TABLEAU VII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
A. — CHEMIN DE FER.		
1	Voies et travaux. — Réalisation et parachèvement de travaux divers et relèvement de la ligne de la Hollande à Anvers	135,574,500 »
2	Id. Ligne de Scharbeek à Hal	10,000,000 »
3	Id. Ligne de Fexhe-le-Haut-Clocher à Kinkempois	9,000,000 »
4	Id. Lignes de la Campine	12,600,000 »
5	Id. Ligne de Luttre à Namur (mise à quadruple voie)	4,000,000 »
6	Traction et matériel	34,890,000 »
7	Office des Services de l'Électricité. — Matériel	8,240,500 »
	TOTAL des dépenses extraordinaires du Chemin de fer. . . fr.	
B. — MARINE.		
8	Matériel	20,000 »
	TOTAL des dépenses extraordinaires de la Marine. . . fr.	
C. — POSTES.		
9	Travaux et matériel.	5,178,800 »
	TOTAL des dépenses extraordinaires des Postes. . . fr.	
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
10	Travaux et matériel	177,015,850 »
	TOTAL des dépenses extraordinaires des Télégraphes et Téléphones . . . fr.	

TABEL VII. — BUITENGEWONE UITGAVEN.**MIN. VAN SPOORW. ZEEW., POSTERIJEN, EN TELEGR.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
214,305,000 »	A. — SPOORWEG.	
	Weg en Werken — Verwezenlijken en voltooiën van verschillende werken en verhooging van de baan van Holland naar Antwerpen.	1
	Id. Baan Schaerbeek-Halle	2
	Id. Baan Fexhe-le-Haut-Clocher-Kinkempois	3
	Id. Banen der Kempen	4
	Id. Baan Luttre-Namen (leggen van vierdubbel spoor)	5
	Trekdienst en materieel.	6
214,305,000 »	Ambt van de Diensten der Electriciteit. — Materieel	7
	TOTAAL der buitengewone uitgaven van den Spoorweg.	
20,000 »	B. — ZEEWEZEN.	
	Materieel.	8
20,000 »	TOTAAL van de buitengewone uitgaven van het Zeewezen.	
5,178,800 »	C. — POSTERIJEN.	
	Werken en materieel	9
	TOTAAL der buitengewone uitgaven van de Posterijen	
177,015,850 »	D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	
	Werken en materieel	10
	TOTAAL van de buitengewone uitgaven van de Telegrafen en Telefonen.	

TABLEAU VII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des dépenses extraordinaires par chapitre. — Bedrag der buitengewone uitgaven per hoofdstuk.
RÉCAPITULATION.		
A.	Chemin de fer	214,305,000 »
B.	Marine	20,000 »
C.	Postes.	5,178,800 »
D.	Télégraphes et téléphones	177,015,880 »
TOTAL DU TABLEAU VII (Dépenses extraordinaires). . . fr		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes,*
XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*
G. THEUNIS.

TABEL VII. — BUITENGEWONE UITGAVEN.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTERIJEN EN TELEG.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFD- STUKKEN.
OPSOMMING.		
396,519,650 »	Spoorweg	A.
	Zeewezen	B.
	Posterijen	C.
	Telegrafen en telefonen	D.
396,519,650 »	TOTAAL VAN TABEL VII (Buitengewone Uitgaven).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 23 October 1923.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Zeewezen, Posterijen en Telegrafen,*
XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*
G. THEUNIS.

MINISTÈRE
DES
CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABLEAU VIII

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

MINISTERIE
VAN
SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAGEN

TABEL VIII

BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

TABLEAU VIII. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.**MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.**

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	
	ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
1	Remboursement de la valeur de travaux de premier établissement et de fournitures effectuées pour compte de tiers	427,000 »	
	TOTAL DU TABLEAU VIII (Recettes extraordinaires de l'Administration des Télégraphes et Téléphones). fr		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes,*
XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*
G. THEUNIS.

TABEL VIII. — BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
427,000 »	BEHEER VAN TELEGRAFEN EN TELEFONEN. Terugbetaling van de waarde der werken van eersten aanleg en der voor rekening van derden gedane leveringen.	1
427,000 »	TOTAAL VAN TABEL VIII (Buitengewone ontvangsten van het Beheer van Telegraf en Telefoon).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 22 October 1923.

ALBERT

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Zeevezen, Posterijen en Telegrafien,*

XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

XVIII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1924

TABLEAU I

DÉPENSES D'EXPLOITATION

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
		A. — CHEMIN DE FER.																																																												
		Section 1. — Service central de la comptabilité et du contrôle des dépenses																																																												
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés:																																																												
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Nombre d'agents.</th><th>Dépenses</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>22,500 à 27,000</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Directeur d'administration</td><td>19,000 à 22,500</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur de direction</td><td>15,000 à 19,000</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur</td><td>10,900 à 15,000</td><td>5</td><td></td></tr><tr><td>Chef de division</td><td>10,900 à 15,000</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td>Sous-chef de bureau</td><td>8,900 à 11,000</td><td>7</td><td></td></tr><tr><td>Commis</td><td>4,500 à 9,400</td><td>11</td><td>403,900 »</td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>4,100 à 8,400</td><td>15</td><td></td></tr><tr><td>Chef-garde</td><td>5,600 à 8,400</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>Chef-facteur</td><td>6,000 à 8,400</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>Expéditionnaire</td><td>4,100 à 8,400</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Dactylographe</td><td>4,100 à 7,200</td><td>5</td><td></td></tr><tr><td>Agréé</td><td>3,600 à 7,100</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>55</td><td></td></tr></table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses	Inspecteur général	22,500 à 27,000	1		Directeur d'administration	19,000 à 22,500	1		Inspecteur de direction	15,000 à 19,000	1		Inspecteur	10,900 à 15,000	5		Chef de division	10,900 à 15,000	3		Sous-chef de bureau	8,900 à 11,000	7		Commis	4,500 à 9,400	11	403,900 »	Commis d'ordre	4,100 à 8,400	15		Chef-garde	5,600 à 8,400	2		Chef-facteur	6,000 à 8,400	2		Expéditionnaire	4,100 à 8,400	1		Dactylographe	4,100 à 7,200	5		Agréé	3,600 à 7,100	1		TOTAL.		55	
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses																																																											
Inspecteur général	22,500 à 27,000	1																																																												
Directeur d'administration	19,000 à 22,500	1																																																												
Inspecteur de direction	15,000 à 19,000	1																																																												
Inspecteur	10,900 à 15,000	5																																																												
Chef de division	10,900 à 15,000	3																																																												
Sous-chef de bureau	8,900 à 11,000	7																																																												
Commis	4,500 à 9,400	11	403,900 »																																																											
Commis d'ordre	4,100 à 8,400	15																																																												
Chef-garde	5,600 à 8,400	2																																																												
Chef-facteur	6,000 à 8,400	2																																																												
Expéditionnaire	4,100 à 8,400	1																																																												
Dactylographe	4,100 à 7,200	5																																																												
Agréé	3,600 à 7,100	1																																																												
TOTAL.		55																																																												
	b.	Indemnités. { de résidence 29,216 » } 38,000 » { familiale 8,784 » }																																																												
	c.	Frais de déplacements, de tournées, de voyages, indemnités diverses 7,200 »																																																												
	d.	Traitement de disponibilité 3,000 »																																																												
	a.	Rémunérations des gens de service :																																																												
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Nombre d'agents.</th><th>Dépenses.</th></tr><tr><td>Messenger.</td><td>4,250</td><td>1</td><td>4,250 »</td></tr></table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.	Messenger.	4,250	1	4,250 »																																																				
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.																																																											
Messenger.	4,250	1	4,250 »																																																											
	b.	Indemnités { de résidence 600 » } 1,530 » { familiale 750 » }																																																												
		Mobilier et fournitures de bureau, imprimés, etc.																																																												
		A REPORTER. . . . fr.																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1924.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
				<i>Observation générale :</i> Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes est dressé, pour 1924, de manière à faire apparaître distinctement, pour chacune des quatre régies dépendant de ce Département, les résultats présumés de leur exploitation. Ceci est conforme au désir exprimé, à diverses reprises, par le Parlement. Les recettes et les dépenses d'exploitation sont classées en deux tableaux où elles sont groupées séparément : pour le Chemin de fer, pour la Marine, pour la Poste, pour les Télégraphes et Téléphones. Mais les régies ont des services communs : l'Administration centrale, l'Office de l'Electricité et l'Office central des imprimés qui, dans certains cas, fonctionnent même pour des organismes étrangers, notamment le Comité supérieur de contrôle et l'Office central des imprimés. Il ne serait pas pratique, il serait même impossible d'imputer les dépenses de ces organismes directement sur les crédits de chaque régie. D'abord, elles devraient, à cette fin, être prévues en détail pour chacune d'elles alors que, dans le système actuel, elles font l'objet d'une estimation globale par régie. Ensuite, cela obligerait à subdiviser le traitement du Ministre, par exemple, entre les diverses régies à l'effet de faire supporter à chacune d'elles la part qui lui en incombe. Il est, néanmoins, indispensable de comprendre dans leurs dépenses les frais de ces services si l'on veut établir exactement les résultats de l'exploitation pour chacune d'elles. Les crédits nécessaires ont donc été prévus, mais globalement ainsi qu'on vient de le dire et pour les raisons indiquées. Toutefois, leur montant total a été subdivisé en articles appropriés qui font l'objet des tableaux III et V. La Législature aura ainsi l'occasion d'examiner et de voter en détail les dépenses en question et de s'éclairer sur leur nécessité au moyen des développements d'usage donnés à leur sujet. Comme il faut absolument que les dépenses dont il s'agit grèvent réellement les budgets de nos régies, le montant des crédits qu'ils prévoient à cette fin sera versé en contre-partie des charges des tableaux III et V et c'est ainsi que se justifie l'existence des tableaux IV et VI relatifs aux recettes de l'Administration centrale et de l'Office des services de l'Electricité et aux recettes de l'Office central des imprimés. Comme on le voit par les explications qui précèdent, ces quatre tableaux (III, IV, V et VI) ont été créés pour ordre. Ce sont de simples instruments imaginés en vue de faciliter l'exécution du budget et d'éviter de devoir y porter deux fois les mêmes dépenses, ce qui l'aurait fait apparaître sous un jour faux. Il en résulte que leur montant respectif doit rester en dehors du total du budget. ART. 1. — Renfort de personnel nécessité par les besoins du service. — Augmentation de l'indemnité familiale. ART. 2. — Augmentation due au relèvement de l'indemnité familiale.
432,100	450,100	2,000	»	
5,600	5,250	350	»	
10,000	10,000	»	»	
467 700	465,350	2,350	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
		Section 2 — Services communs.			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :			
a.		Haute surveillance. — Service général.			
b.		Approvisionnements, imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
467,700	465,350	2,350	»	
1,952,700	2,148,715	»	196,015	ART. 4. — Augmentation de l'indemnité familiale. fr. 48,786 Transfert de personnel à l'Office Central des Imprimés, etc. 241,800 Réduction égale. . . fr. 106,018
2,420,400	2,614,065	2,350	196,015	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
c.		Indemnités pour travaux supplémentaires.	fr.	30,000	
d.		Frais de déplacements, de tournées, de voyages et de missions		55,000	
e.		Indemnités. Intérims. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., allouées aux agents des services communs, aux agents d'autres administrations et aux personnes étrangères au service de l'Etat		50,000	
f.		Indemnités { de résidence.	fr. 133,000	} 196,000	
		{ familiale	63,000		
g.		Traitements de disponibilité		10,000	
		Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :			
a.		Huissiers, messagers, concierges et classeurs de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage.			
b.		Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau.			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents. litt. a litt. b	Dépenses par littéra.
		Chef d'atelier d'autographie.	6,700 à 7,700	1 »	} Litt. a. . . 348,000 Litt. b. . . 42,000
		Conducteur de presse.	5,500 à 6,700	2 »	
		Imprimeur	3,500 à 6,100	13 »	
		Huissier, chef classeur, messenger, classeur	3,500 à 6,100	49 2	
		Magasinier	4,000 à 5,500	» 5	
		Concierge-portier	5,000	» 1	
		Chef chargeur	4,151 à 5,452	» 1	
		Veilleur	3,500 à 4,000	» 5	
		Manœuvre	3,518 à 3,978	» 1	
		Temporaire	3,366 à 3,672	1 »	
		Épureuse.	1,836	» 1	
		TOTAL		68 12	
c.		Indemnités { de résidence.	fr. 39,500	} 50,000	
		{ familiale	10,500		
		A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,420,400	2,614,065	2,350	196,015	
440,000	743,011	»	303,011	ART 8. — Réduction du crédit par suite de la suppression d'emplois et du transfert de personnel à l'Office Central des imprimés, etc.
2,860,400	3,357,076	2,350	499,026	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																			
		REPORT. . . . fr.																																																																			
6	»	Mobilier, matériel, etc., des services communs; affranchissement des correspondances; abonnements aux journaux, publications, au réseau téléphonique, etc.; bibliothèque, etc.																																																																			
(4)	»	Dépenses incombant à l'article 163 du budget pour ordre de 1922 (<i>Services en général</i>).																																																																			
		Section 3. — Voies et travaux.																																																																			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :																																																																			
	a.	Direction centrale du service.																																																																			
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux.																																																																			
		<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">Traitements annuels.</th><th colspan="2">Nombre d'agents.</th><th rowspan="2">Dépenses par littéra.</th></tr><tr><th>Litt. a</th><th>Litt. b</th></tr><tr><td>Administrateur</td><td>23,000 à 29,000</td><td>1</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>23,000 à 29,000</td><td>1</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieur en chef, directeur d'administration et ingénieur en chef, directeur de service de 1^{re} classe</td><td>23,000 à 25,000</td><td>3</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td colspan="5"><i>Personnel administratif.</i></td></tr><tr><td>Inspecteur de direction</td><td>13,000 à 19,000</td><td>2</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur</td><td>11,500 à 15,000</td><td>1</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Chef de division</td><td>11,500 à 15,000</td><td>17</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Chef de division de dessin</td><td>11,500 à 15,000</td><td>1</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Chef de bureau principal</td><td>11,500 à 15,000</td><td>»</td><td>19</td><td></td></tr><tr><td>Chef de bureau principal de dessin</td><td>11,500 à 15,000</td><td>»</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>9,800 à 12,200</td><td>»</td><td>8</td><td></td></tr><tr><td>A REPORTER.</td><td></td><td>20</td><td>35</td><td></td></tr></table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.		Dépenses par littéra.	Litt. a	Litt. b	Administrateur	23,000 à 29,000	1	»		Inspecteur général	23,000 à 29,000	1	»		Ingénieur en chef, directeur d'administration et ingénieur en chef, directeur de service de 1 ^{re} classe	23,000 à 25,000	3	3		<i>Personnel administratif.</i>					Inspecteur de direction	13,000 à 19,000	2	»		Inspecteur	11,500 à 15,000	1	»		Chef de division	11,500 à 15,000	17	»		Chef de division de dessin	11,500 à 15,000	1	»		Chef de bureau principal	11,500 à 15,000	»	19		Chef de bureau principal de dessin	11,500 à 15,000	»	3		Chef de bureau	9,800 à 12,200	»	8		A REPORTER.		20	35	
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.																																																																
		Litt. a	Litt. b																																																																		
Administrateur	23,000 à 29,000	1	»																																																																		
Inspecteur général	23,000 à 29,000	1	»																																																																		
Ingénieur en chef, directeur d'administration et ingénieur en chef, directeur de service de 1 ^{re} classe	23,000 à 25,000	3	3																																																																		
<i>Personnel administratif.</i>																																																																					
Inspecteur de direction	13,000 à 19,000	2	»																																																																		
Inspecteur	11,500 à 15,000	1	»																																																																		
Chef de division	11,500 à 15,000	17	»																																																																		
Chef de division de dessin	11,500 à 15,000	1	»																																																																		
Chef de bureau principal	11,500 à 15,000	»	19																																																																		
Chef de bureau principal de dessin	11,500 à 15,000	»	3																																																																		
Chef de bureau	9,800 à 12,200	»	8																																																																		
A REPORTER.		20	35																																																																		
		A REPORTER. . . . fr.																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,860,400	3,357,076	2,350	499,026	
400,000	378,600	21,400	»	ART. 6. — Augmentation résultant de la hausse du prix des objets.
»	2,000,000	»	2,000,000	(¹) ART. 7 de 1923. — Cette dépense disparaît en 1924.
3,260,400	5,735,676	23,750	2,499,026	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NOMÉRO de l'article.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		TRAITEMENTS annuels	Nombre d'agents.		Dépenses par littéra.
			Litt. a	Litt. b	
		REPORT	26	35	
		Contrôleur	3		
		Sous-chef de bureau	25	79	
		Sous-chef de bureau de dessin	16	41	
		Commis principal et commis	28	142	
		Dessinateur principal et dessinateur	14	73	
		Commis d'ordre	33	184	
		Dessinateur expéditionnaire	8	132	
		Agréé principal et agréé	8	56	
		Dactylographe	8	24	
		<i>Personnel technique.</i>			
		Ingénieur en chef, inspecteur de direction et ingé- nieur en chef, directeur de service de 2 ^e classe	3	18	Litt. a . . 1,319,600
		Ingénieur principal	4	19	Litt. b . . 10,533,150
		Ingénieur	3	27	
		Inspecteur technique principal et inspecteur technique	2	86	
		Chef de section	3	162	
		Architecte en chef, directeur de service	1	»	
		Architecte principal	»	8	
		Architecte	2	7	
		Chef d'atelier électricien principal et chef d'ate- lier électricien	»	3	
		Contremaître principal et contremaître	»	42	
		Piqueur principal et piqueur	»	308	
		Agent réceptionnaire	»	16	
		Surveillant principal et surveillant	»	100	
		Brigadier électricien principal et brigadier électricien	»	1	
		TOTAL	189	1,364	
c.		Indemnités pour travaux supplémentaires			100,000
d.		Frais de déplacements, de tournées, de voyages et de missions			900,600
e.		Indemnités, intérim, etc.			74,062
f.		Indemnités { de résidence		832,910	1,432,910
		{ familiale		600,000	
g.		Traitements de disponibilité			37,500
		A REPORTER			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
3,260,400	5,735,676	23,750	2,499,026	
14,617,822	14,033,832	583,990	»	ART. 7. — L'augmentation est destinée à l'octroi des promotions réglementaires au personnel et à la majoration de l'indemnité familiale.
17,878,222	19,769,508	607,740	2,499,026	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT . . . fr.
8	a.	Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route. Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. :		
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.
		Signaleur-instructeur.	4,975	22
		Horloger	5,758	8
		Mécanicien-électricien	5,758	48
		Électricien	5,758	124
		Chef poseur	5,469	37
		Chef ajusteur	5,918	10
		Ajusteur	5,316	407
		Chef forgeron	5,918	1
		Forgeron	5,316	206
		Chef menuisier	5,787	4
		Menuisier	5,175	302
		Maçon	5,175	181
		Agent trieur	5,165	3
		Paveur	5,175	74
		Peintre et vitrier	5,175	111
		Couvreur	5,175	17
		Aide ajusteur	4,590	244
		Électricien de cabine	6,450	57
		Apprenti électricien	4,514	203
		Sous-électricien	5,126	42
		Aide forgeron	4,108	185
		Machiniste de grue	4,500	5
		Chef piocheur :		
		a) Poste important	5,165	425
		b) Poste facile	4,445	915
		Messager-classeur	4,803	87
		Infirmier	4,207	2
		Garde-dépôt et magasinier	4,718	47
		Portier	3,519	1
		Homme d'équipe	3,519	99
		Piocheur	3,519	8,224
		Garde excentrique et garde cabine A	4,360	1,915
		Garde excentrique et garde cabine B	4,131	2,356
		Garde excentrique et garde cabine C	3,772	1,272
		Pontonier A.	4,380	6
		Pontonier B.	4,131	22
		A REPORTER	17,638	
				106,433,221
				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
17,878,222	19,769,508	607,740	2,499,026	
123,259,568	117,174,564	8,085,004	»	ART. 8. — L'augmentation est la conséquence du relèvement temporaire des salaires et de la majoration de l'indemnité familiale.
143,137,790	136,944,072	8,692,744	2,499,026	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses.

		REPORT fr.			
			REPORT . . .	17,638	
		Pontonier G.	5,772	25	
		Nettoyeur	3,319	9	
		Roue-feu	3,749	29	
		Graisser lampiste	3,902	220	
		Gardes-barrières et block	3,902	844	
		Garde tunnel, garde-route, garde-tranchée	3,519	56	
		Garde-barrières femme (barrières ouvertes), logée	4,773	67	
		Garde-barrières femme (barrières ouvertes), non logée	2,234	32	
		Garde-barrières femme (barrières fermées), logée	1,087	907	
		Garde-barrières femme (barrières fermées), non logée	1,346	307	
		Garde-barrières (postes importants).	3,902	213	
		" (postes faciles)	3,319	730	
		Veilleur de nuit	3,319	16	
		Chef manœuvre	4,806	5	
		Manœuvre	4,207	6	
		Chef signaleur	4,606	15	
		Chef ouvrier	4,743	4	
		Téléphoniste de cabine	3,319	119	
		Garde-block	3,902	798	
		Aide-pontonier pilote	3,319	50	
		Garde-block femme (barrières ouvertes), logée	1,773	69	
		" " non logée.	2,234	23	
		Ecureuse concierge	1,928	11	
		Ecureuse	1,836	63	
		TOTAL		22,247	
b.		Indemnités } de résidence.	7,549,613		18,800,943
		} familiale	11,251,330		
c.		Pensions et rentes du chef d'accidents non imputables au service de l'exploitation			25,404
9	a.	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :			
	b.	Fournitures de billes et bois spéciaux	fr.	26,155,000	
	c.	Fournitures de rails et accessoires		9,950,000	
		Fournitures et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croise- ments, de traversées de voie, ponts à peser les wagons et les locomotives		1,854,000	
		Outils, ustensiles et objets divers, loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien, de renouvellement des bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :			
	a.	Réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances ; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature ; fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrau- liques, barrières, signaux, etc.	fr.	22,409,191	
10	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc.		1,590,000	
	c.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État		500,000	
	d.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démo- lition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (Dépenses exceptionnelles)		1,000,000	
(1)	"	Dépenses incombant à l'article 159 du Budget pour ordre de 1922 (Billes, rails et acces- soires, matériel fixe tenant à la voie)			
(4)	"	Dépenses incombant à l'article 160 du Budget pour ordre de 1922 (Service des Voies et Travaux, etc.)			
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
143,437,790	136,944,072	8,692,744	2,499,026	
37,939,000	20,875,000	17,084,000	»	ART. 9. — L'accroissement de crédit est la conséquence de la hausse du prix des billes, du renchérissement du coût de la main-d'œuvre et aussi de la nécessité de remplacer un nombre considérable de supports de voie.
25,499,191	23,512,773	1,986,418	»	ART. 10. — L'augmentation est due à la hausse du prix des matières et du coût de la main-d'œuvre.
»	1,000,000	»	1,000,000	(1) ART. 12 et 13 de 1925. — Ces dépenses disparaissent en 1924.
»	2,000,000	»	2,000,000	
206,895,981	184,331,845	27,763,162	5,499,026	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO
des
articles.

LITTÉRA
des
dévelop-
pements.

DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT fr.

Section 4. — Traction et matériel.

Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :

- a. Direction centrale du service.
- b. Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations ; approvisionnements.
- c. Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général.
- d. Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
		Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d	
Administrateur	25,000 à 29,000	1	»	»	»	
Inspecteur général.	25,000 à 29,000	1	»	»	»	
Ingénieur en chef, directeur d'administration et ingénieur en chef, directeur de service de 1 ^{re} classe	25,000 à 25,000	3	2	»	»	
Ingénieur en chef, inspecteur de direction et ingénieur en chef, directeur de service de 2 ^e classe	19,000 à 25,000	9	7	8	»	
Ingénieur principal	14,500 à 19,000	13	8	1	»	
Ingénieur.	8,000 à 14,500	4	28	8	»	
Inspecteur technique principal et inspecteur technique	12,000 à 19,000	7	12	5	»	
Chef de section	7,100 à 12,000	5	25	16	»	
Chimiste en chef, directeur de service	17,500 à 21,000	»	»	»	1	
Chimiste principal	12,000 à 19,000	»	»	»	1	
Chimiste et adjoint	7,100 à 12,000	»	»	»	10	
Assistant de chimie	3,700 à 8,900	»	»	»	5	
Inspecteur de direction	15,000 à 19,000	2	»	»	»	Litt. a
Inspecteur	11,500 à 15,000	9	»	»	»	5,115,100
Chef de division	11,500 à 15,000	25	»	»	»	Litt. b.
Chef de division de dessin	11,500 à 15,000	2	»	»	»	12,418,650
Contrôleur principal	11,500 à 15,000	»	2	»	»	Litt. c
Contrôleur	8,900 à 12,200	3	6	2	»	4,120,060
Chef de bureau principal (directeur de service)	11,500 à 15,000	»	8	»	1	Litt. d.
Chef de bureau principal (remises)	11,500 à 14,000	»	3	»	»	845,010
A REPORTER .		80	99	46	16	

A REPORTER. . . . fr.

11

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
206,893,981	184,331,845	27,763,162	5,499,026	
23,545,762	22,700,750	845,012	"	Art. 11. — L'augmentation du crédit résulte du relèvement de l'indemnité familiale et de transformations et extensions d'emplois nécessitées par les besoins du service.
230,441,743	207,032,595	28,608,174	5,499,026	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . . fr.		
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra
				Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d	
			REPORT. . .	86	99	46	16	
		Chef de bureau principal de dessin . . .	11,500 à 13,000	»	»	1	»	
		Chef de bureau (remises) . . .	9,600 à 12,200	»	23	»	»	
		Chef de bureau de dessin . . .	10,500 à 12,200	2	»	»	»	
		Sous-chef de bureau . . .	8,900 à 11,500	58	70	17	1	
		Sous-chef de bureau de dessin . . .	8,900 à 11,500	9	»	9	»	
		Conservateur . . .	8,900 à 12,200	»	»	»	1	
		Chef de dépôt principal et chef de dépôt . . .	8,900 à 11,500	»	»	»	9	
		Sous-commissaire de surveillance . . .	7,600 à 9,600	»	»	1	»	
		Commis principal et commis . . .	4,500 à 9,400	67	251	32	19	
		Dessinateur principal et dessinateur . . .	3,100 à 9,400	23	11	19	»	
		Commis d'ordre . . .	4,100 à 8,400	53	213	43	18	
		Dessinateur expéditionnaire . . .	4,100 à 8,400	»	18	9	»	
		Premier chef facteur . . .	7,600 à 9,200	»	»	1	»	
		Chef facteur principal et chef facteur . . .	6,000 à 8,400	1	1	»	2	
		Facteur principal et facteur . . .	4,100 à 7,200	1	3	4	2	
		Agréé principal et agréé . . .	5,800 à 7,100	31	301	90	48	
		Chef expéditionnaire . . .	6,800 à 8,800	1	»	»	»	
		Chef d'atelier principal et chef d'atelier . . .	9,000 à 11,000	5	26	5	»	
		Contre-maitre principal et contre-maitre . . .	6,700 à 9,500	1	214	61	»	
		Machiniste instructeur principal et machiniste instructeur . . .	6,700 à 9,500	3	143	»	»	
		Contre-maitre surveillant principal et contre- maitre surveillant . . .	6,700 à 9,500	1	25	»	»	
		Brigadier serre-frein principal et brigadier serre-frein . . .	5,100 à 7,500	»	31	»	»	
		Brigadier nettoyeur principal et brigadier net- toyeur . . .	4,850 à 7,000	»	11	»	»	
		Agent réceptionnaire principal et agent récep- tionnaire . . .	4,850 à 7,000	»	4	»	1	
		Brigadier guide principal et brigadier guide . . .	4,850 à 7,000	»	15	»	»	
		Brigadier visiteur de matériel principal et bri- gadier visiteur de matériel . . .	5,600 à 8,100	»	33	»	»	
		Brigadier électricien principal et brigadier électricien . . .	5,850 à 8,100	»	5	»	»	
		Brigadier homme de métier principal et brig- adier homme de métier . . .	5,600 à 8,100	»	170	112	1	
		Brigadier d'éclairage principal et brigadier d'éclairage . . .	5,550 à 7,500	»	15	»	»	
		Visiteur de locomotives principal et visiteur de locomotives . . .	5,600 à 8,100	»	230	»	»	
		Dactylographe . . .	4,100 à 7,200	7	»	»	»	
		TOTAL.		351	1,888	470	118	
e.		Indemnités pour travaux supplémentaires.						fr. 184,000
f.		Frais de déplacements, de tournées, de voyages et de missions						325,400
g.		Indemnités diverses, intérimis.						77,300
h.		Indemnités { de résidence			fr. 1,247,634	2,330,262		
		{ familiale			1,082,628			
i.		Traitements de disponibilité						130,000
		A REPORTER.						fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
230,141,743	207,032,595	28,608,174	5,499,026	
230,141,743	207,032,595	28,608,174	5,499,026	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO
des
articles.

LITTÉRA
des
dévelop-
pements

DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.

REPORT . . . fr.

Rémunérations des ouvriers :

- a. Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins).
- b. Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport.
- c. Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel.
- d. Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.).

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
		Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d	
Chef ouvrier	5,661 à 7,058	»	17	»	»	
Chef ouvrier	5,508 à 6,732	»	36	»	»	
Chef ouvrier	5,355 à 6,502	»	218	»	»	
Chef ouvrier.	5,202 à 6,275	»	31	»	»	
Préparateur	5,500 à 6,700	»	»	4	»	
Soudeur	5,202 à 6,426	»	51	»	»	
Electricien	5,049 à 6,426	»	40	»	»	
Sous-électricien.	4,590 à 5,661	»	24	»	»	
Conducteur de grues, etc.	4,590 à 5,661	»	»	»	29	
Chef serre-frein.	4,380 à 5,100 + 250 + 250	78	»	»	»	
Machiniste de locomotive	5,100 à 7,700	5,091	»	»	»	
Chaudronnier en fer et en cuivre, modelleur, forgeron (locomotive), fondeur en fer, mo- deleur en fer	4,896 à 6,120	»	650	»	»	
Chauffeur de locomotive	4,600 à 5,530	4,854	»	»	»	
Chef visiteur de matériel.	4,750 à 6,100 + 250 + 250	»	90	»	»	
Visiteur de matériel	4,750 à 6,100	»	895	»	»	
Pointeur magasinier	4,000 à 5,500	»	200	»	»	
Machiniste de machine fixe, de machine d'ate- lier, chef veilleur, chef nettoyeur, chef lam- piste	4,000 à 5,000	»	»	9	237	
Bâcheur, garnisseur de coussinets, gaziers	4,284 à 5,049	»	176	»	»	Litt. a. 85,281,372
Ouvrier aux machines-outils, peintre de four- gons	4,457 à 5,432	»	335	»	»	Litt. b. 43,855,836
						Litt. c. 842,805
A REPORTER.		10,023	2,791	22	286	Litt. d. 40,009,869

A REPORTER. . . . fr.

12

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
230,141,743	207,032,595	28,608,174	5,499,026	
190,588,102	157,347,929	33,270,173	»	ART. 12. — L'augmentation du crédit résulte, à concurrence de fr. 21,954,000 de la réintroduction au Budget ordinaire des salaires du personnel de l'effectif régulier qui, en 1925, a été affecté à la réparation, à charge du Budget des dépenses recouvrables, de matériel avarié au cours de la guerre, et, pour la différence, des extensions de personnel nécessitées par les besoins du service et de l'octroi de salaires supplémentaires.
420,729,845	364,380,524	64,878,347	5,499,026	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO
des
articles.

LITTÉRA
des
dévelop-
pements.

DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
		Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d	
REPORT. . . .		10,023	2,791	22	266	
Ajusteur (voitures et wagons), bourrelier, ferblantier-lampiste, maçon, menuisier (loco- motives et wagons), peintre (locomotives et voitures), tourneur (voitures et wagons) . .	4,590 à 5,661	»	1,414	»	»	
Aide-soudeur, ajusteur (locomotives), appareil- leur-gazier, forgeron (voitures et wagons), menuisier (voitures), tourneur (locomotives), garnisseur de voitures	4,745 à 5,890	»	2,986	»	»	
Huissier, chef classeur	5,000 à 6,100	»	»	1	56	
Serre-frein et guide des plans	4,550 à 5,100	3,570	»	»	»	
Chef manœuvre	4,250 à 5,250	»	»	2	455	
Messenger, classeur	3,500 à 4,750	»	»	1	55	
Aide-préparateur	4,500 à 5,250	»	»	4	»	
Chauffeur de machine fixe et chauffeur de loco- motive d'atelier	3,750 à 4,250	»	»	1	122	
Aide (forgeron et chaudronnier), riveur, peintre de wagons	3,978 à 4,437	»	534	»	»	
Nettoyeur ambulant	4,000 à 4,750	»	»	»	22	
Aide électricien	4,151 à 4,896	»	15	»	»	
Apprenti	918 à 4,284	»	182	»	»	
Manœuvre	3,319 à 3,978	»	»	»	3,267	
Lampiste, manœuvre aux dépôts de la com- mission de réception et du service des essais.	3,319 à 4,151	»	»	52	925	
Veilleur et portier	3,500 à 4,000	»	»	1	171	
Nettoyeur de locomotives et nettoyeur de voi- tures	3,366 à 3,672	»	»	»	2,008	
Chauffeur de camions	5,049 à 6,120	»	»	»	40	
Écureuse	1,856	»	»	»	18	
TOTAL. . . .		43,553	7,972	84	9,583	

e. Indemnités { de résidence fr. 10,485,940 }
 { familiale. 10,412,280 } 20,898,220

Primes d'économie et de régularité :

a. Pour économie constatée dans la consommation du combustible, des
matières de graissage et du gaz d'éclairage fr. 8,305,495

b. Pour la conservation des moteurs et encourager la marche régulière des
convois 6,618,644

c. Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage . . 200,234

d. Primes de parcours pour les surveillants des voitures 6,900

e. Pour intéresser le personnel de direction et de surveillance et les ouvriers
des ateliers et remises aux travaux à l'entreprise 13,680,436

A REPORTER. . . . fr.

13

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
420,729,845	364,350,524	61,878,347	5,499,026	
28,841,709	24,823,209	4,018,500	"	Art. 13. — L'augmentation du crédit est la conséquence directe de l'accroissement du trafic.
449,571,554	389 173,733	65,896,847	5,499,026	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																	
		REPORT. . . . fr.																																																																																	
14	a.	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :																																																																																	
	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. fr. 204,667,000																																																																																	
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation. 3,000,000																																																																																	
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel :																																																																																	
15	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, etc. fr. 109,000,000																																																																																	
	b.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures et wagons 5,000,000																																																																																	
	c.	Enregistrement des soumissions pour cession de vieux matériaux 490,000																																																																																	
		Salaires pour l'entretien, la réparation, le renouvellement du matériel et la fabrication des coupons :																																																																																	
	a.	Main-d'œuvre pour la réparation, etc. du matériel.																																																																																	
	b.	Fabrication des coupons.																																																																																	
	c.	Agents en service général.																																																																																	
		<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">Salaires par an.</th><th colspan="3">Nombre d'agents.</th><th rowspan="2">Dépenses par littéra.</th></tr><tr><th>Litt. a</th><th>Litt. b</th><th>Litt. c</th></tr><tr><td>Chef marteleur</td><td>7,058 à 8,202</td><td>4</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Chef ouvrier</td><td>5,814 à 7,038</td><td>2</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Id.</td><td>5,508 à 6,732</td><td>95</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Id.</td><td>5,355 à 6,502</td><td>105</td><td>3</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Id.</td><td>5,202 à 6,275</td><td>66</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Id.</td><td>5,049 à 6,045</td><td>5</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Id.</td><td>4,896 à 5,861</td><td>5</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Id.</td><td>4,590 à 5,049</td><td>4</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Chef monteur</td><td>5,661 à 6,808</td><td>180</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Marteleur</td><td>5,508 à 6,732</td><td>8</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Soudeur</td><td>5,202 à 6,426</td><td>52</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">A REPORTER. .</td><td>524</td><td>3</td><td>»</td><td></td></tr></table>	GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.	Litt. a	Litt. b	Litt. c	Chef marteleur	7,058 à 8,202	4	»	»		Chef ouvrier	5,814 à 7,038	2	»	»		Id.	5,508 à 6,732	95	»	»		Id.	5,355 à 6,502	105	3	»		Id.	5,202 à 6,275	66	»	»		Id.	5,049 à 6,045	5	»	»		Id.	4,896 à 5,861	5	»	»		Id.	4,590 à 5,049	4	»	»		Chef monteur	5,661 à 6,808	180	»	»		Marteleur	5,508 à 6,732	8	»	»		Soudeur	5,202 à 6,426	52	»	»		A REPORTER. .		524	3	»	
GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.																																																																														
		Litt. a	Litt. b	Litt. c																																																																															
Chef marteleur	7,058 à 8,202	4	»	»																																																																															
Chef ouvrier	5,814 à 7,038	2	»	»																																																																															
Id.	5,508 à 6,732	95	»	»																																																																															
Id.	5,355 à 6,502	105	3	»																																																																															
Id.	5,202 à 6,275	66	»	»																																																																															
Id.	5,049 à 6,045	5	»	»																																																																															
Id.	4,896 à 5,861	5	»	»																																																																															
Id.	4,590 à 5,049	4	»	»																																																																															
Chef monteur	5,661 à 6,808	180	»	»																																																																															
Marteleur	5,508 à 6,732	8	»	»																																																																															
Soudeur	5,202 à 6,426	52	»	»																																																																															
A REPORTER. .		524	3	»																																																																															
		A REPORTER. . . . fr.																																																																																	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
449,371,554	389,173,733	65,896,847	5,499,026	
207,667,000	219,781,500	»	12,114,500	ART. 14. — Le crédit a été ramené à la hauteur des besoins présumés pour 1924, en tenant compte d'une certaine baisse du prix du combustible qu'il sera vraisemblablement permis d'obtenir avec la participation de la concurrence étrangère dans nos marchés. A remarquer que le crédit de 219,781,500 francs voté pour 1923 comprend le crédit supplémentaire de 72,000,000 de francs accordé en 1923, à la suite de la hausse du prix du charbon.
114,490,000	104,142,000	10,348,000	»	ART. 15. — L'augmentation de crédit est justifiée par la hausse du prix des matériaux et par l'acquisition des combustibles destinés à l'Office de l'électricité, dont la valeur, 3,500,000 francs, est inscrite aux recettes du chemin de fer à titre de compensation. Elle se justifie en outre par la nécessité de faire réparer par l'industrie privée un nombre assez considérable de voitures et de wagons.
771,728,554	713,097,233	76,244,847	17,613,526	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFERENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
771,728,554	713,097,233	76,244,847	17,613,526	
65,015,291	48,338,429	16,676,862	»	ART. 16. — L'augmentation de crédit se justifie, à concurrence de. fr. 11,148,106 par la réintroduction au Budget ordinaire des salaires du personnel affecté, en 1925, à la réparation du matériel avarié au cours de la guerre, qui était à charge du Budget des Dépenses recouvrables, et, pour la différence, par des extensions de personnel nécessitées par les besoins du service.
»	6,000,000	»	6,000,000	(1) ART. 20 de 1925. — Cette dépense disparaît en 1924.
836,743,845	767,435,662	92,921,709	23,613,526	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO	LITTÉRA
des	des
articles.	dévelop- pements.

DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

SECTION 5. — EXPLOITATION.

Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :

- Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux.
- Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
- Trafic. Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par Littéra.
		Litt. a	Litt. b	Litt. c	
Administrateur	25,000 à 29,000	1	»	»	
Inspecteur général	22,500 à 27,000	1	»	»	
Ingénieur en chef, directeur d'administration	25,000 à 28,000	1	»	»	
Directeur d'administration, directeur de service de 1 ^{re} classe	19,000 à 22,500	4	»	1	
Directeur de l'office de Paris	15,000 à 19,000	1	»	»	
Ingénieur en chef, inspecteur de direction	19,000 à 25,000	1	»	»	
Inspecteur de direction et directeur de service	15,000 à 19,000	7	»	10	
Ingénieur principal	14,500 à 19,000	1	»	»	
Inspecteur	11,500 à 15,000	13	»	»	
Chef de division	11,500 à 15,000	50	»	»	
Chef de bureau principal	11,500 à 15,000	»	»	19	
Chef de bureau (administration centrale)	10,500 à 12,200	2	»	»	
Chef de bureau (stations)	9,600 à 12,200	»	»	28	
Contrôleur principal	19,500 à 15,000	»	»	11	Litt. a 3,142,393
Contrôleur	8,900 à 12,200	1	60	»	
Sous-chef de bureau	8,900 à 11,500	95	»	182	Litt. b 38,671,190
Chef de station adjoint	8,900 à 10,900	»	275	»	
Chef de station principal	10,500 à 14,000	»	»	21	
Chef de station de 1 ^{re} classe	10,500 à 12,200	»	»	42	Litt. c 48,828,563
Chef de station de 2 ^e classe	8,900 à 10,900	»	»	7	
Chef de station de 3 ^e classe	8,200 à 9,600	»	»	26	
Chef de station de 4 ^e classe	5,100 à 8,800	»	»	425	
Receveur	8,900 à 10,900	»	»	5	
Commissaire de surveillance principal	11,500 à 15,000	»	»	1	
Commissaire de surveillance	8,900 à 12,200	»	»	1	
Sous-commissaire de surveillance	7,600 à 9,600	»	»	7	
Commis principal et commis	4,500 à 9,400	127	808	811	
Commis d'ordre	4,100 à 8,400	40	11	1,115	
Premier chef-garde	7,600 à 9,200	3	49	»	
Premier chef-facteur de station	7,600 à 9,200	4	»	12	
Chef-garde principal et chef-garde	5,600 à 8,400	»	2 768	»	
Chef-facteur de station principal et chef-facteur de station	6,000 à 8,400	»	»	161	
Facteur de station principal et facteur de station	4,100 à 7,200	»	»	08	
Officier de police principal et officier de police	4,100 à 7,200	»	»	4 1	
Garde	4,100 à 5,600	»	1,701	»	
Agréé principal et agréé	3,800 à 7,100	51	»	1,852	
Distributeur de coupons	4,100 à 4,700	»	»	5	
Chef de halte	4,100 à 7,500	»	»	201	
Dactylographe	4,100 à 7,200	1	»	»	
TOTAL		584	5,672	8,1	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
836,743,845	767,435,662	92,921,709	23,613,526	
105,361,563	402,690,089	2,671,474	»	ART. 17. - L'augmentation de crédit est la conséquence du relèvement de l'indemnité familiale.
942,405,408	870,125,751	95,593,183	23,613,526	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
----------------------------	--	---------------------------------------

					REPORT. . . . fr.
d.		Indemnités pour travaux supplémentaires.	fr.	150,000	
e.		Frais de déplacement, de tournées, voyages et missions		388,200	
f.		Indemnités, intérim, découchers des gardes, etc.		2,617,149	
g.		Indemnités { de résidence. 5,321,563 familiale. 6,042,508 }		11,364,068	
h.		Dépenses de la Commission des voies navigables et de la Commission de trafic international; part d'intervention dans les frais de l'Union internationale pour l'émission des billets à coupons combinés		70,000	
i.		Traitements de disponibilité		130,000	
		Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers :			
a.		Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.			
b.		Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux, etc.; portiers, gardiens, veilleurs, etc.			

DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
942,405,408	870,125,751	95,593,183	23,013,526	
80,676,804	77,667,567	3,009,237	»	ART. 18. — L'augmentation est due au relèvement de l'indemnité familiale et à des modifications de cadres nécessitées par les besoins du service.
2,151,540	2,060,000	82,540	»	ART. 19. — Majoration des taux de location des chevaux et camions automobiles, etc.
3,513,500	3,173,500	340,000	»	ART. 20. — L'augmentation de crédit résulte de l'octroi de primes au personnel des trains recruté en extension et au personnel repris des cercles d'Eupen et de Malmedy.
1,028,447,252	953,035,818	99,024,960	23,613,526	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES																																																																																																						
				REPORT. . . . fr.																																																																																																				
		Frais d'exploitation :																																																																																																						
21	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. . . . fr.	14,380,000																																																																																																					
	b.	Consommations diverses pour arrimage, etc. ; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. ; nettoyage des glaces, cuivres, etc., des stations	5,990,000																																																																																																					
	c.	Redevances pour l'usage des stations, lignes, etc , appartenant à des com- pagnies	1,750,000																																																																																																					
		Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus :																																																																																																						
22	a.	Sur le chemin de fer et sur la ligne vicinale de Mons-Boussu fr.	6,990,000																																																																																																					
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende- Douvres :	10,000																																																																																																					
23	»	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expédi- tions par charge complète de wagons																																																																																																						
Section 6. — Perception et contrôle des recettes.																																																																																																								
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :																																																																																																						
	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes. — Décomptes avec les compagnies, etc.																																																																																																						
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations.																																																																																																						
	c.	Dépôt du timbre.																																																																																																						
24		<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">Traitements annuels.</th><th colspan="3">Nombre d'agents.</th><th rowspan="2">Dépenses par littéra.</th></tr><tr><th>Litt. a.</th><th>Litt. b.</th><th>Litt. c.</th></tr><tr><td>Directeur d'administration</td><td>19,000 à 22,500</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur de direction</td><td>13,000 à 16,000</td><td>7</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Chef de division</td><td>11,500 à 15,000</td><td>25</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Contrôleur principal</td><td>11,500 à 15,000</td><td>»</td><td>7</td><td>»</td><td>Litt. a.</td></tr><tr><td>Chef de bureau principal</td><td>11,500 à 14,000</td><td>»</td><td>5</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Contrôleur</td><td>8,900 à 12,200</td><td>»</td><td>26</td><td>»</td><td>3,220,050</td></tr><tr><td>Receveur chef</td><td>10,500 à 12,200</td><td>»</td><td>10</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>8,900 à 12,200</td><td>»</td><td>»</td><td>1</td><td>Litt. b.</td></tr><tr><td>Sous-chef de bureau</td><td>8,900 à 11,500</td><td>85</td><td>4</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Receveur</td><td>8,900 à 10,900</td><td>»</td><td>46</td><td>»</td><td>3,760,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td>4,500 à 9,400</td><td>148</td><td>159</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>4,100 à 8,400</td><td>55</td><td>291</td><td>5</td><td>Litt. c.</td></tr><tr><td>Agréé</td><td>3,800 à 7,100</td><td>104</td><td>26</td><td>1</td><td>60,000</td></tr><tr><td>Dactylographe</td><td>4,100 à 7,200</td><td>14</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>438</td><td>563</td><td>8</td><td></td></tr></table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.	Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.	Directeur d'administration	19,000 à 22,500	1	»	»		Inspecteur de direction	13,000 à 16,000	7	»	»		Chef de division	11,500 à 15,000	25	»	»		Contrôleur principal	11,500 à 15,000	»	7	»	Litt. a.	Chef de bureau principal	11,500 à 14,000	»	5	»		Contrôleur	8,900 à 12,200	»	26	»	3,220,050	Receveur chef	10,500 à 12,200	»	10	»		Conservateur	8,900 à 12,200	»	»	1	Litt. b.	Sous-chef de bureau	8,900 à 11,500	85	4	1		Receveur	8,900 à 10,900	»	46	»	3,760,000	Commis	4,500 à 9,400	148	159	2		Commis d'ordre	4,100 à 8,400	55	291	5	Litt. c.	Agréé	3,800 à 7,100	104	26	1	60,000	Dactylographe	4,100 à 7,200	14	»	»		TOTAL.		438	563	8				
	GRADES.	Traitements annuels.			Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.																																																																																															
			Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.																																																																																																			
	Directeur d'administration	19,000 à 22,500	1	»	»																																																																																																			
	Inspecteur de direction	13,000 à 16,000	7	»	»																																																																																																			
	Chef de division	11,500 à 15,000	25	»	»																																																																																																			
	Contrôleur principal	11,500 à 15,000	»	7	»	Litt. a.																																																																																																		
	Chef de bureau principal	11,500 à 14,000	»	5	»																																																																																																			
	Contrôleur	8,900 à 12,200	»	26	»	3,220,050																																																																																																		
	Receveur chef	10,500 à 12,200	»	10	»																																																																																																			
	Conservateur	8,900 à 12,200	»	»	1	Litt. b.																																																																																																		
	Sous-chef de bureau	8,900 à 11,500	85	4	1																																																																																																			
	Receveur	8,900 à 10,900	»	46	»	3,760,000																																																																																																		
	Commis	4,500 à 9,400	148	159	2																																																																																																			
	Commis d'ordre	4,100 à 8,400	55	291	5	Litt. c.																																																																																																		
Agréé	3,800 à 7,100	104	26	1	60,000																																																																																																			
Dactylographe	4,100 à 7,200	14	»	»																																																																																																				
TOTAL.		438	563	8																																																																																																				
		A REPORTER. . . . fr.																																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,028,447,252	953,035,818	99,024,960	23,613,526	
22,120,000	21,070,000	1,050,000	»	ART. 21. — L'augmentation est due à la hausse du prix des matières et à l'accroissement du montant des redevances à payer à des compagnies pour l'usage de leurs installations.
7,000,000	7,000,000	»	»	
60,000	40,000	20,000	»	ART. 23. — La majoration du crédit est la conséquence de l'application aux transports par charges incomplètes des primes pour constatations de fausses déclarations.
7,994,650	7,885,050	109,600	»	ART. 24. — L'augmentation est la conséquence de la nomination d'agents temporaires à des emplois de commis d'ordre et d'agréés entraînant une réduction de dépense corrélatrice à l'article 23.
1,068,621,902	989,030,868	100,204,560	23,613,526	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . fr.
d.		Indemnités pour travaux supplémentaires.	fr.	100,000	
e.		Frais de déplacements, de tournées, de voyages et de missions		94,600	
f.		Indemnités, intérim, etc.		160,000	
g.		Indemnités { de résidence	485,000	} 580,000	
		familiale	95,000		
h.		Traitements de disponibilité		20,000	
		Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :			
a.		Huissiers, messagers, concierges, classeurs, nettoyeurs et écoreuses.			
b.		Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre.			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents. Litt. a Litt. b	Dépenses par littéra.
		Huissier, messenger, chef classeur, classeur et aide classeur	3,750 à 6,100 »	42 »	Litt. a. . . 331,000 Litt. b. . . 81,300
		Aide-classeur provisoire	2,750 à 3,500 »	4 »	
		Chef nettoyeur	5,250 »	1 »	
		Nettoyeur définitif	3,519 à 4,284 »	6 »	
		Nettoyeur provisoire	3,519 à 4,284 »	2 »	
		Concierge écoreuse	1,836 »	1 »	
		Écoreuse	1,836 »	16 »	
		Agent temporaire	3,519 à 3,672 »	6 »	
		Chef ouvrier (dépôt du timbre).	6,043 50	» 2	
		Ouvrier (dépôt du timbre)	4,437 à 5,431 50	» 10	
		Manœuvre (dépôt du timbre)	3,519 à 4,131 »	» 4	
		TOTAL. . .		78 16	
c.		Indemnités { de résidence	46,140	} 54,500	
		familiale	8,360		
d.		Indemnités pour travaux supplémentaires.		5,000	
e.		Indemnités diverses		8,600	
f.		Primes à l'entreprise		7,500	
		A REPORTER . . . fr			

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,065,621,902	989,030,868	100,204,560	23,613,526	
487,900	712,300	»	224,400	ART. 25. — La réduction de crédit résulte de suppression d'emplois et de la nomination d'agents temporaires à des emplois de commis d'ordre et d'agréés.
1,066,109,802	989,743,168	100,204,560	23,837,926	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
		SECTION 2. — DÉPENSES GÉNÉRALES.
26	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>).
		Subsides aux caisses d'assurances et de retraite des fonctionnaires et employés repris :
27	a.	du GrandCentral belge (<i>pour mémoire</i>) fr. »
	b.	de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale 100,000
28	»	Subsides aux caisses des pensions en exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions. (<i>Crédit non limitatif</i>)
29	»	Pensions résultant de la Convention du 16 octobre 1896, article IV, relative au rachat par l'Etat de la concession des chemins de fer d'Anvers à Gand, par Saint-Nicolas et Lokeren
		Caisse des ouvriers :
	a.	Pensions des ouvriers fr. 27,500,000
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution 991,149
30	c.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation nécessiteuse 94,500
	d.	Majoration des pensions en exécution de la loi du 3 juin 1920 7,000,000
	e.	Secours permanents à d'anciens ouvriers congédiés — ou à leurs familles — avant d'avoir pu être pensionnés 540,000
		Accidents du travail : Exécution des obligations incombant à l'Administration en vertu de de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Crédit non limitatif</i>) :
	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la loi) fr. 353,000
31	b.	Allocations journalières ou annuelles, faites en vertu de l'article 4 de la loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel de l'Administration 58,000
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi). 339,000
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la loi). 2,400,000
32	»	Secours exceptionnels aux ouvriers et, en cas de décès, à leur famille
(4)	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse .
(4)	»	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées aux deux articles précédents
33	»	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers. Cours de brancardiers
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,066,109,802	989,743,168	100,204,560	23,837,925	
13,294,000	9,672,000	3,622,000	»	ART. 26. — Augmentation de crédit due à l'accroissement du nombre des pensionnés.
100,000	965,000	»	865,000	ART. 27. — Cette réduction de crédit est due à l'intervention de l'État dans les augmentations de patrimoines du Grand Central belge par application de la loi du 5 juin 1920.
6,200,000	5,960,000	240,000	»	ART. 28. — Augmentation résultant de l'accroissement du nombre des pensions.
9,614	38,905	»	29,291	ART. 29. — Cette réduction est la conséquence de l'extinction d'un certain nombre de pensions et du fait qu'il n'existe plus d'arriérés de relèvement de pensions à liquider.
36,125,649	29,394,900	6,730,749	»	ART. 30. — L'augmentation de crédit résulte de l'accroissement du nombre des bénéficiaires de pensions, de la majoration des pensions corrélative aux relèvements des salaires et de l'application de la loi du 3 juin 1920.
3,150,000	3,190,000	»	40,000	ART. 31. — La réduction de crédit est attribuable au fait que la moyenne annuelle des accidents mortels envisagée en 1923 ne sera pas atteinte; on peut espérer qu'il en sera de même en 1924.
150,000	150,000	»	»	
»	141,320	»	141,320	(¹) ART. 37 et 38 de 1923. — Les dépenses supportées par ces articles sont rattachées au Budget de l'Administration centrale. La part des Chemins de fer dans ces dépenses est comprise dans le crédit de l'article 39.
»	105,000	»	105,000	
150,000	200,000	»	50,000	ART. 33. — La réduction du crédit a pour but de mettre l'allocation mieux en rapport avec la réalité des faits.
1,125,289,065	1,039,560,293	110,797,309	25,068,537	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. fr.	18,000
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer . . .	5,000
34	c.	Subside à l'Association internationale du froid.	2,000
	d.	Subside à l'École nationale des chemins de fer	25,000
	e.	Office national du Tourisme	100,000
35	"	Déficits de comptes. — Remboursement de sommes indûment perçues pour compte du chemin de fer par le Département des finances (Domaines). (<i>Crédit non limitatif</i>) . .	
36	"	Dépenses diverses et imprévues non libellées au Budget — Commissions d'examen pour accession à divers emplois spéciaux	
37	"	Ravitaillement et service des économats	
38	"	Part du Chemin de fer dans les dépenses de l'Office des Services d'électricité.	
39	"	Part du Chemin de fer dans les dépenses de l'Administration centrale, du Service de presse et de publicité et du Comité supérieur de contrôle	
40	"	Part du Chemin de fer dans les dépenses de l'Office central des imprimés, fournitures de bureau, etc.	
SECTION 8. — CHARGES FINANCIÈRES.			
I. Dette consolidée :			
	a.	Intérêts fr.	114,788,005 55
	b.	Amortissement	22,384,187 70
	c.	Intérêts des sommes allouées au personnel, en 1921, 1922 et 1923, pour la vie chère	10,805,763 82
			147,977,957 07
II. Avance faite à l'économat des vivres :			
	a.	Intérêts	329,010 »
	b.	Amortissement	16,995 »
			346,005 »
III. Annuités à rembourser à la Trésorerie du chef du rachat par l'Etat de concessions de chemin de fer; éventuellement augmentations afférentes à des exercices clos des annuités dont le montant n'est pas établi définitivement (<i>crédit non limitatif</i>) :			
	a.	Annuité (calculée à 4 1/2 % sur un capital de 13,600,000 francs) à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant fr.	612,000 »
	b.	Annuités à payer jusqu'en 1966 :	
		1° Annuité de 7,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877). fr.	5,391,169 »
		2° Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.)	3,080,668 »
			8,471,837 »
	c.	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1837 approuvée par la loi du 8 juillet 1838).	672,330 »
	d.	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condruz (ligne de Landen à Ciney).	858,287 69
			A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,125,280,065 »	1,039,560,293 »	110,797,309 »	25,068,537 »	
150,000 »	153,000 »	»	3,000 »	ART. 34. — La différence en moins provient du transfert au Budget du Département de l'Industrie et du Travail du subside à l'Association belge de standardisation.
30,000 »	30,000 »	»	»	
30,000 »	30,000 »	»	»	
500,000 »	500,000 »	»	»	
23,307,436 50	21,014,896 50	2,292,540 »	»	ART. 38. — Augmentation justifiée au budget de l'Office des Services de l'Electricité.
2,677,628 »	2,516,646 »	160,982 »	»	ART. 39. — Augmentation justifiée au budget de l'Administration centrale.
8,019,637 »	6,437,900 »	1,581,737 »	»	ART. 40. — Augmentation due, en ordre principal, à la hausse du prix des matières.
1,160,008,786 50	1,070,242,735 50	114,832,568 »	25,071,537 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . . . fr.	
41	e.	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt . .	190,900 »		
	f.	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.	8,650 »		
	g.	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	160,500 »		
	h.	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,270 »		
	i.	Annuités à payer jusqu'en 1933 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	796,490 »	27,863,082 19	
	j.	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	939,572 50		
	k.	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,335 »		
	l.	Annuités à payer jusqu'en 1931 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	137,915 »		
	m.	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	106,970 »		
	n.	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale.	794,335 »		
	o.	Annuités à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale.	1,328,180 »		
	»	Annuité à payer jusqu'en 1923 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck (pour mémoire)	»		
	p.	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions privilégiées de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	32,500 »		
	q.	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions ordinaires de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	76,510 »		
	r.	Annuité à payer à la compagnie du Chemin de fer de Braine-le-Comte à Gand (chiffre provisoire)	4,556,500 »		
	s.	Annuité à payer à la Compagnie du chemin de fer direct de Bruxelles à Lille et Calais, sections de Hal à Ath et de Tournai à la frontière française (chiffre provisoire) .	3,917,000 »		
	t.	Annuité à payer à la Société anonyme des Chemins de fer de Tournai à Jurbise et de Landen à Hasselt (chiffre prov.) .	2,840,000 »		
		(Les crédits portés aux articles 1, 4, 7, 11, 17 et 24 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)			
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,100,003,768 50	1,070,242,735 50	114,832,568 »	25,071,537 »	
175,887,044 26	147,065,503 »	27,021,541 26	»	ART. 41. — Chiffre mis en concordance avec la somme à payer au Trésor pour intérêts et amortissement de la dette du Chemin de fer et le remboursement des annuités.
1,335,890,810 76	1,218,208,238 50	142,754,409 26	25,071,537	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
		SECTION 9. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
42	»	Indemnité de vie chère au personnel (<i>crédit non limitatif</i>). fr.
		Part du chemin de fer dans les allocations de vie chère au personnel (<i>crédit non limitatif</i>) :
	a.	De l'Administration centrale fr. 101,286 »
43	b.	Du Service de presse et de publicité 22,478 »
	c.	Du Comité supérieur de contrôle 45,984 »
	d.	De l'Office central des imprimés 23,067 »
	e.	De l'Office des services de l'électricité 432,188 »
		TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELLES DU CHEMIN DE FER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,335,890,810 76	1,218,208,238 50	142,754,409 26	25,071,537 »	
76,500,000 »	»	76,500,000 »	»	ART. 42. — Crédit transféré du tableau des dépenses extraordinaires. Ce crédit est calculé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait 420 pendant toute l'année 1924. La même remarque s'applique à tous les articles prévoyant des crédits pour l'indemnité de vie chère.
625,003 »	»	625,003 »	»	ART. 43. — Idem.
1,413,015,813 76	1,218,208,238 50	219,879,442 26	25,071,537 »	
AUGMENTATION fr.		194,807,575 26		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
B. — MARINE.							
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires employés et personnel marin. — Conseil supérieur de la Marine. — Commissions et jurys :							
a.	Direction centrale du service.						
b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut.						
c.	Police maritime, école de navigation, constructions et réparations maritimes, pilotage, phares et fanaux, sauvetage et remorque, inspection maritime.						
d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses, personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord.						
GRADES.		Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
			litt. a	litt. b	litt. c	litt. d	
Directeur général		25,000 à 29,000	1	»	»	»	
Inspecteur général.		22,500 à 27,000	1	»	»	»	
Directeur d'administration		21,000 à 25,000	1	»	»	»	
Inspecteur de direction		15,000 à 19,000	2	»	»	»	
Directeur de service		15,000 à 19,000	1	1	1	»	
Conseiller nautique.		12,200 à 14,000	1	»	»	»	
Conseiller juridique		10,500 à 13,000	1	»	»	»	
Inspecteur		10,900 à 15,000	1	»	2	»	
Chef de division		10,900 à 15,000	10	»	»	»	
Chef de bureau principal		10,900 à 15,000	»	1	2	»	
Chef de bureau		10,500 à 12,200	1	»	1	»	
Sous-chef de bureau		8,200 à 10,900	6	1	5	»	
Commis principal		7,900 à 9,400	»	»	4	»	
Commis		4,100 à 7,600	21	1	9	»	
Dessinateur		4,100 à 7,600	1	»	1	»	
Commis d'ordre		5,800 à 8,400	26	4	28	»	
Expéditionnaire		5,800 à 8,400	1	»	»	»	
Dactylographe		5,800 à 7,200	5	1	6	»	
Commissaire maritime.		6,900 à 15,000	»	»	11	»	
Receveur des droits maritimes		5,100 à 12,200	»	»	4	»	
Receveur de passage d'eau		5,000 à 7,300	»	2	»	»	
Receveur auxiliaire		4,600 à 6,400	»	5	»	»	
A REPORTER			80	16	74	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO

des

articles.

LITTÉRA

des

develop-

pements.

DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
		Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d	
	REPORT.	80	16	74	»	
Receveur de coupons	4,000 à 5,500	»	8	»	»	
Agent de la police maritime.	4,600 à 6,400	»	»	20	»	
Chef de dépôt	8,200 à 9,600	»	»	2	»	
Agent-payeur	2,700	»	»	1	»	
Encaisseur principal	6,700 à 7,500	»	»	2	»	
Encaisseur	5,500 à 6,700	»	»	1	»	
Directeur d'école de navigation.	15,000 à 19 000	»	»	2	»	
Professeur	3,000 à 12,000	»	»	5	»	
Chargé de cours	750 à 9,100	»	»	15	»	
Secrétaire surveillant	4,100 à 7,600	»	»	1	»	
Contrôleur	8,200 à 12,200	1	»	»	»	
Premier instituteur.	7,200 à 7,600	»	»	»	1	
Instituteur	6,100 à 6,700	»	»	»	1	
Commandant	9,700 à 15,700	1	11	»	1	
Premier lieutenant.	8,900 à 10,500	»	6	»	1	
Lieutenant	6,200 à 9,700	»	8	»	2	
Aumônier.	6,500	»	»	»	2	
Médecin	12,420	»	»	»	1	
Maître.	5,500 à 5,800	»	9	»	5	
Contremaître (charpentier, voilier, etc.)	5,200 à 5,500	»	51	»	10	
Matelot-rameur.	4,000 à 5,500	»	»	21	»	
Matelot et matelot-charpentier (Anvers)	4,000 à 5,500	»	68	»	»	
Matelot-charpentier (Ser de la côte)	4,800 à 5,200	»	9	»	2	
Matelot (Ser de la côte)	4,900 à 5,200	»	125	42	50	
Chef pilote	6,900 à 10,500	»	»	12	»	
Patron.	5,700 à 7,900	»	11	18	»	
Patron-mesureur (Anvers)	5,700 à 7,500	»	»	16	»	
Patron-mesureur (autres stations)	4,800 à 7,500	»	»	7	»	
Second	4,900 à 6,400	»	12	11	»	
Chef-garde de phare	4,600 à 6,400	»	»	4	»	Litt. a.
Gardien de phare	5,700 à 4,600	»	»	4	»	659,000
Garde-fanal	2,500 à 4,600	»	»	5	»	
Signaleur de marées	5,700 à 6,400	»	»	2	»	Litt. b.
Aide-signalteur de marées.	5,700 à 4,900	»	»	5	»	3,388,275
Préposé au sauvetage	4,000 à 1,500	»	»	6	»	Litt. c.
Patron sauveteur	500	»	»	5	»	3,529,225
Contremaître sauveteur	400 à 475	»	»	5	»	
Matelot sauveteur	500 à 375	»	»	28	»	Litt. d.
Jaugeur	5,700 à 10,500	»	»	5	»	429,700
A REPORTER.		82	512	516	54	

A REPORTER. . fr.

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,106,000	10,616,545	»	510,545	ART. 44. — Diminution résultant de la réduction des effectifs du personnel.
10,106,000	10,616,545	»	510,545	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
GRADES.		Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
			litt. a	litt. b	litt. c	litt. d	
Personnel technique.		REPORT. . .	82	512	516	54	
	Ingenieur en chef, directeur de service . . .	16,000 à 23,000	»	»	2	»	
	Ingenieur principal	13,000 à 19,000	»	»	1	»	
	Ingenieur	9,000 à 14,300	»	»	4	»	
	Inspecteur maritime	8,000 à 10,000	»	»	4	»	
	Conducteur mecanicien	9,400 à 11,200	»	»	2	»	
	Conducteur charpentier	7,500 à 10,100	»	»	2	»	
	Sous-conducteur charpentier.	5,900 à 7,100	»	»	1	»	
	Mecanicien-chef.	7,500 à 10,500	»	15	3	2	
	Machiniste	6,100 à 7,000	»	23	22	2	
	Machiniste adjoint et contremaître chauffeur	4,600 à 6,100	»	65	56	7	
	Chauffeur (Anvers)	4,000 à 5,500	»	19	14	»	
	Chauffeur (Service de la Côte)	4,900 à 5,200	»	176	57	9	
		TOTAL. . .	82	610	484	74	
e.	Service des transports par eaux intérieures. — Personnel devenu disponible par suppression d'emploi						80,000
f.	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés; indemnités, jetons de présence et frais aux membres et collaborateurs des jurys, commissions techniques. Conseil supérieur de la Marine, etc.						182,000
g.	Part de la Marine dans les traitements et indemnités à allouer aux agents des télégraphes chargés de desservir les postes de télégraphie sans fil à bord des navires de l'État						70,000
h.	Indemnités d'embarquement, vivres en nature						400,000
i.	Indemnités pour travaux supplémentaires, position exceptionnelle, intérim, compensation, etc.						103,000
j.	Indemnité de résidence						662,800
k.	Indemnité familiale						572,000
l.	Disponibilités illimitées.						30,000
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, frais de route, etc. des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :					
a.	Huissiers, messagers et gens de service.						
b.	Lamaneurs, stewardess, gardiens, agents provisoires ou temporaires.						
c.	Ouvriers.						
		A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES D'EXPLOITATION.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFERENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
10,106,000	10,616,545	»	510,545	
10,106,000	10,616,545	»	510,545	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMERO
des
articles.

LITTÉRA
des
dévelop-
pements.

DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

GRADES.	Salaires (annuels, mensuels ou journaliers).	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.
		Litt. a	Litt. b	Litt. c	
Huissier-messenger	3,750 à 6,100	6	»	»	Litt. a. 94,510 Litt. b. 699,840 Litt. c. 1,389,000
Messenger	3,500 à 4,500	8	»	»	
Concierge	2,700	1	»	»	
Nettoyeur	J. 11.50 à 14.00	1	»	»	
Écureuse	J. 6	6	»	»	
Gardien de feu	M. 33 à 1,133	»	23	»	
Gardien	M. 201 à 312	»	17	»	
Contremaitre dirigeant	616 à 730	»	»	1	
Brigadier-homme de métier	466 à 675	»	»	5	
Chef lamaneur	375 à 395	»	1	»	
Sous-chef lamaneur	312 à 354	»	1	»	
Lamaneur.	291 à 312	»	11	»	
Stewardess	312 à 354	»	10	»	
Brigadier-manœuvre	416 à 500	»	»	7	
Agent provisoire ou temporaire.	291 à 1,225	»	50	»	
Agent provisoire ou temporaire	J. 8 à 20	»	27	»	
Portier-passeur d'eau.	M. 291 à 312	»	»	1	
Machiniste d'atelier	335 à 416	»	»	1	
Visiteur de moteurs	433 à 516	»	»	4	
Électricien.	M. 466 à 608	»	»	2	
Aide-électricien	J. 13.50 à 16 00	»	»	3	
Manœuvre.	M. 312 à 354	»	»	115	
Nettoyeur d'embarcadère.	291 à 312	»	»	1	
Nettoyeur de chaudière	J. 5 à 11.50	»	»	8	
Chef ouvrier	16.50 à 22.00	»	»	25	
Homme de métier.	14.50 à 20.00	»	»	95	
Aide et apprenti	3.00 à 14.50	»	»	1	
TOTAL. . .		22	140	267	

d.	Frais de déplacements, indemnités pour travaux supplémentaires, position exceptionnelle, coopération, etc.	28,000
e.	Indemnité de résidence.	172,000
f.	Indemnité familiale	179,000

A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,106,000	10,616,545	»	510,545	
2,562,350	2,848,875	»	286,525	Art. 45. — Diminution provenant de la réduction des effectifs du personnel.
12,668,350	13,465,420	»	797,070	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT.	fr.
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités au personnel pilote :			
	a.	Traitements :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
46		Patron-pilote.	6,400 à 9,000	18	5,925,600
		Patron-canotier.	5,400 à 4,800	10	
		Pilote	4,800 à 8,000	295	
		Pilote-auxiliaire.	1,600 à 3,500	35	
		Elève-pilote	5,800 à 4,500	106	
		Matelot-canotier	5,000 à 4,500	52	
		TOTAL		516	
	b.	Frais de déplacements, indemnités, position exceptionnelle, etc.			
	c.	Indemnité de résidence			
	d.	Indemnité familiale			
	e.	Disponibilités illimitées.			
		Remises, commissions, primes (<i>Crédit non limitatif</i>):			
47	a.	Remises aux pilotes, etc. fr.			
	b.	Exercices, permanences, primes de sauvetage, droits de présence, primes d'arrestations, etc.			
		Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche :			
	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs, aux écoles professionnelles de marine et de pêche, bourses d'apprentissage aux mousses de la pêche maritime fr.			
48	b.	Encouragements aux associations, publications, congrès maritimes, aux sociétés nautiques, etc. Récompenses pour actes d'humanité			
	c.	Frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord. Ecole des mousses			
		Traction et matériel. — Rentes et secours périodiques à des victimes d'accidents et à leurs ayants-droit :			
	a.	Combustibles, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr.			
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyer, mobilier, etc.			
49	c.	Quote-part de la Belgique : 1 ^o dans les frais annuels d'entretien du phare du Cap Spartel ; 2 ^o dans les frais de surveillance des glaces dans l'Atlantique Nord.			
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais divers des écoles de navigation			
	e.	Remorquage gratuit Anvers-Dordrecht et vice-versa			
	f.	Licences, enregistrement, immatriculation de bateaux, écoles de batellerie, etc.			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,668,350	13,465,420	»	797,070	
7,632,200	7,305,700	326 500	»	Art. 46. — Augmentation résultant du relèvement du taux de l'indemnité familiale; cet accroissement de dépenses est compensé, en partie, par des suppressions d'emplois.
6,431,200	5,981,200	450 000	»	Art. 47. — Augmentation résultant de la majoration des remises à payer au personnel pilote sur les recettes qu'il procure au Trésor.
2,129,900	2,049,900	80,000	»	Art. 48. — Hausse du combustible et des matières premières nécessaires au croiseur chargé de la surveillance de la grande pêche, etc.
16,543,763	15,140,400	1,403,363	»	Art. 49. — Augmentation provenant de la majoration du prix des combustibles et des matières premières.
45,405,413	43,942,620	2,259,863	797,070	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO LITTÉRAIRE		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
des articles.	des développements.		
			REPORT. . . . fr.
		DÉPENSES GÉNÉRALES.	
(1)	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse (<i>pour mémoire</i>)	
		Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer :	
	a.	Pension des ouvriers fr.	84,000
50	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution	4,455
	c.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation nécessitante	450
	d.	Majoration des pensions et exécution de la loi du 3 juin 1920	15,000
		Exécution des obligations incombant à l'administration de la Marine en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (<i>crédit non limitatif</i>) :	
	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la loi) fr.	10,000
51	b.	Allocations journalières ou annuelles faites en vertu de l'article 4 de la loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel de l'Administration de la Marine	2,000
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents de travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi)	3,000
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la loi)	20,000
52	»	Dépenses imprévues non libellées au budget	
		REMBOURSEMENTS.	
53	»	Restitution des droits de pilotage indûment perçus par l'Administration de la Marine.	
(1)	»	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage.	
54	»	Déficits de comptables (Les crédits portés aux articles 53 et 54 ne sont point limitatifs.)	
		CHARGES FINANCIÈRES ET PENSIONS.	
		Charges financières :	
	a.	Intérêts fr.	1,986,659
55	b.	Amortissement	302,426
	c.	Intérêts des sommes alloués au personnel en 1921-1922-1923 pour la vie chère	337,002
56	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
57	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. -- DEPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
45 405,413	43,942,620	2,259,863	797,070	
»	5 260	»	5,260	(¹) Art. 55 de 1923. — A partir de 1924, les dépenses prévues à cet article sont comprises dans le crédit de l'article 60.
103,905	69,153	34,752	»	Art. 50. — Augmentation résultant de la majoration des pensions et de l'accroissement du nombre des bénéficiaires.
35 000	35,000	»	»	
1,000	2,500	»	1,500	Art. 52. — Le crédit pour « Secours » est transféré au budget de l'administration centrale.
2,000	2,000	»	»	
»	195,000	»	195 000	(¹) Art. 58 de 1923. — Art. supprimé. — Ces remboursements ne sont provisoirement pas accordés.
1,000	1,000	»	»	
2,626,087	2,541,189	84,898	»	Art. 55. — Chiffres mis en concordance avec la dette de la Marine.
1 633,000	1,209,000	424,000	»	Art. 56 et 57. — Augmentations résultant de l'accroissement du nombre des fonctionnaires et agents mis à la retraite.
0	502,000	13,000	»	
50,322,405	48,504,722	2,816,513	998,830	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		DÉPENSES DIVERSES.
(1)	»	Dépenses incombant aux articles 166, 169 et 170 du Budget pour ordre de 1922 (<i>Service de la traction et du matériel. — Garde pour compte de liers d'unités fluviales, etc. — Produit de la vente de matériel déclassé, etc.</i>)
(2)	»	Renouvellement du matériel flottant, etc.
58	»	Intervention du Gouvernement à concurrence d'une somme maxima de 750.000 francs dans la constitution d'un fonds de garantie en faveur d'une mutualité d'assurance maritime des voiliers de pêche du littoral flamand dont l'établissement est projeté par la Commission de pêche maritime de la Flandre occidentale (5 ^e annuité)
59	»	Subside à la Caisse de Secours et de Prévoyance en faveur des marins navigant sous pavillon belge
60	»	Part de la Marine dans les dépenses de l'Administration centrale, du Comité supérieur de contrôle et de l'Office central des imprimés.
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
61	»	Indemnité de vie chère au personnel de la Marine (<i>Crédit non limitatif</i>)
62	»	Part de la Marine dans les allocations de vie chère du personnel de l'Administration centrale, du Comité supérieur de contrôle et de l'Office central des imprimés (<i>Crédit non limitatif</i>)
		TOTAL des dépenses ordinaires et exceptionnelles de la Marine. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
50,322,405	48,504,722	2,816,513	998,830	
»	4,928,276	»	4,928,276	(¹) ART. 63 de 1923. — Cette dépense disparaît en 1924.
»	1,439,910	»	1,439,910	(²) ART. 64 de 1923. — Cette dépense disparaît en 1924.
75,000	75,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
253,795	214,754	39,041	»	ART. 60. — Augmentation résultant de la participation de la Marine dans les frais de l'Office central des imprimés.
2,962,500	»	2,962,500	»	ART. 61. — Crédit transféré du tableau des dépenses extraordinaires.
17,297	»	17,297	»	ART. 62. — Idem.
53,680,997	53,212,662	5,835,351	7,367 016	
DIMINUTION. . fr.		1,531,665		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924

NUMÉRO
des
articles.

LITTÉRA
des
dévelop-
pements.

DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

C. — POSTES.

Postes.

Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :

a. Direction centrale et services provinciaux.

b. Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemin de fer et postes), bureaux ambulants, service du timbre et service des bâtiments.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.		Dépenses par littéra.
		Litt. a	Litt. b	
Directeur général	22,300 à 27,000	1	»	
Inspecteur général	19,000 à 22,500	1	»	
Directeur d'administration	19,000 à 22,500	5	»	
Insp-cteur de direction	15,000 à 19,000	7	»	
Directeur de service	15,000 à 19,000	15	»	
Directeur du service des chèques	15,000 à 19,000	1	»	
Architecte en chef, directeur de service	17,500 à 21,000	»	1	
Inspecteur	11,500 à 15,000	5	»	
Chef de division	11,500 à 15,000	20	»	
Chef de bureau (administration centrale)	10,300 à 12,200	5	»	
Architecte principal	12,000 à 19,000	»	1	
Architecte	7,100 à 12,000	»	4	
Chef de bureau principal (directions circonscripti- onnaires, chef de ligne des ambulants et bureau de dessin)	11,500 à 15,000	10	5	
Chef de bureau principal (bureau de perception)	11,500 à 14,000	»	26	
Conservateur du timbre	8,900 à 12,200	»	1	
Chef de fabrication du timbre	8,900 à 12,200	»	1	Litt. a. . . 9,281,493
Chef de bureau (directions circonscriptionnaires et direction des ambulants)	10,300 à 12,200	»	1	Litt. b. . . 28,315,894
Chef de bureau (bureaux de perception et service ambulant)	9,600 à 12,200	»	48	
Sous-chef de bureau	8,900 à 11,500	125	159	
Sous-chef de bureau de dessin	8,900 à 11,500	»	1	
Contrôleur principal	11,500 à 15,000	10	»	
Contrôleur	8,900 à 12,200	19	»	
Chef de dépôt principal	9,600 à 11,500	1	»	
Percepteur et percepteur principal	5,100 à 14,000	»	625	
Commis et commis principal	4,100 à 9,400	660	2,850	
Commis d'ordre	5,800 à 8,400			
Dessinateur et dessinateur principal	4,500 à 9,400	»	6	
Dessinateur expéditionnaire	4,100 à 8,400	»	1	
Chef expéditionnaire	6,800 à 8,800	1	»	
Aide au service des chèques et virements postaux	5,800 à 7,200	1,075	»	
Sous-percepteur	2,550 à 3,100 + 400	»	667	
Agent de dépôt	1,200 à 1,800	»	1	
Gérant d'agence	1,200 à 1,500	»	57	
TOTAL . . .		1,959	4,458	

c.	Indemnités pour travaux supplémentaires, etc.	565,000
d.	Frais de déplacements	400,000
e.	Frais d'intérim, indemnités pour changement de résidence.	1,175,000
f.	Remises aux gérants d'agence.	26,000
g.	Indemnités de résidence	2,040,000
h.	Indemnité familiale	1,520,000
i.	Récompenses, secours, etc.	175,000
j.	Traitements de disponibilité	60,000

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
43,558,587	44,764,237	»	1,205,650	ART. 65. - Diminution résultant de suppressions d'emplois et du transfert d'une somme de 20,000 francs à l'article 78.
43,558,587	44,764,237	»	1,205,650	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des facteurs :			
	a.	Surveillance du personnel, tri des correspondances, distribution à domicile.			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
		Vérificateur	7,100 à 9,500	2	Litt. a. . 39,783,129
		1 ^{er} chef facteur	7,500 à 9,100	19	
		Chef facteur et chef facteur principal	6,000 à 8,300	55	
		Facteur-trieur	4,700 à 7,200	408	
		Interprète	4,300 à 6,800	5	
		Facteur	5,800 à 8,100	8,352	
		TOTAL.		8,841	
64	b.	Indemnités pour travaux extraordinaires			
	c.	Secours, frais de funérailles, intérim			
	d.	Haute-paye.			
	e.	Aides-facteurs, tournées supplémentaires			
	f.	Frais de remplacement. Congés			
	g.	Frais de déplacement			
	h.	Indemnité de résidence			
	i.	Indemnité familiale			
	j.	Salaires des aides du service d'exécution			
	k.	Disponibilités illimitées			
65	»	Transport des facteurs			
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
43,558,387	44,764,237	»	1,205,650	
60,073,200	60,073,200	»	»	
130,000	130,000	»	»	
103,761,787	104,967,437	»	1,205,650	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée :			
		GRADES.	Traitements et salaires.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
66	a.	Aide-messenger, aide-classeur, messenger, classeur, huissier, chef classeur	2,750 à 6,100	319	1,753,558
		Apprenti imprimeur	J. 3.00 à 14.00	47	
		Aide imprimeur	13.00 à 14.50		
		Imprimeur	15.50 à 19.25		
		Linotypiste	17.75 à 25.00		
	b.	Nettoyeur	11.50 à 14.00	12	775,000
		Boute-feu	11.50 à 13.00	40	
		Ecureuse	1 franc par heure.	177	
	c.	Surveillant du service des bâtiments	5,800 à 9,500	12	75,800
	d.	Ouvrier	J. 14.50 à 23.00	65	305,935
		Chef d'atelier } du timbre.	8,300 à 11,000		
	e.	Apprenti mécanicien	J. 5.00 à 14.00	1	80,895
		Aide mécanicien	13.00 à 15.50	3	
		Mécanicien	15.50 à 19.25	12	
		Contremaitre	6,700 à 9,500	1	
		TOTAL	687		
	f.	Indemnité de résidence			195,200
	g.	Indemnité familiale			108,350
67	»	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs.			
68	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, malles-postes, carrioles entre les bureaux et les stations fr. 2,054,588			
	b.	Transport des dépêches par des piétons entrepreneurs 5,400			
69	»	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (crédit non limitatif)			
70	»	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste (crédit non limitatif)			
		A REPORTER. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
103,761,787	104,967,437	»	1,205,650	
3,294,735	3,289,535	5,200	»	ART. 66. — Augmentation résultant du relèvement de l'indemnité familiale.
2,200,000	1,361,521	838,479	»	ART. 67. — Augmentation due à la hausse du prix des étoffes.
2,059,988	2,059,988	»	»	
120,000	120,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
111,446,510	111,808,481	843,679	1,205,650	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		Matériel, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. Approvisionnements divers et fabrication de valeurs postales, indemnités à des étrangers du chef d'accidents causés au cours de l'exploitation postale :	
	a.	Fournitures de publications officielles, de reliures, de produits pour cyclostyle	fr. 53,500
	b.	Chauffage et éclairage :	
71		Hôtels de l'Administration centrale des Postes, de Liège I. — Verviers I. Courtrai et Mons I et locaux de la D. T. P. E. et d'Herbesthal. — Forfait à rembourser au Télégraphe.	fr. 49,000
		Charbon, bois, copeaux, gaz et électricité	736,700
	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou à leurs familles; indemnités à des étrangers du chef d'accidents survenus au cours de l'exploitation postale	2,922,080
	d.	Loyers et frais de régie	2,773,000
	e.	Entretien, aménagement, etc. des bureaux ambulants (voitures-poste).	304,000
	f.	Fabrication de valeurs postales et commandes à l'étranger.	310,000
72	»	Dépenses pour compte de tiers et créances non périmées se rattachant à des exercices clos	
73	»	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
74	»	Remboursement à l'Office central des Imprimés, des fournitures de bureau, matériel de gravure, impressions, papiers, encre, etc. commandés pour compte de la Poste. — Quote-part d'intervention dans les frais de l'Office central des Imprimés	
75	»	Émoluments, indemnités de caisse, primes et remises	
DÉPENSES GÉNÉRALES.			
76	»	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers.	
		Part de l'Administration dans les dépenses communes avec l'Administration des Télégraphes et des Téléphones, le service de Presse et de Publicité, l'Administration centrale et le Comité supérieur de contrôle :	
77	a.	Administration des Télégraphes et des Téléphones	fr. 972,613
	b.	Administration centrale	703,617
	c.	Service de Presse et de Publicité	161,200
	d.	Comité Supérieur de contrôle	21,603
(1)	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse .	
			A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
111,446,510	111,808,481	843,679	1,205,650	
7,148,280	9,393,500	»	2,245,220	ART. 71 et 74. — Les crédits inscrits à ces articles étaient réunis anciennement en un seul et même poste. Dans l'ensemble, ils présentent donc une augmentation de 2,400,701 francs (4,645,921 — 2,245,220), attribuable à la hausse du prix des matières.
94,000	»	94,000	»	ART. 72 (nouveau). — Nouvel article créé pour permettre la liquidation des dépenses prévues au libellé.
20,000	20,000	»	»	
4,645,921	»	4,645,921	»	ART. 74 (nouveau). — Voir art. 71 ci-dessus.
1,320,000	1,300,000	20,000	»	ART. 75. — Augmentation résultant du transfert d'une somme de 20,000 francs de l'article 65 à l'article 75, sur lequel seront dorénavant imputées toutes les indemnités de l'espèce.
22,500	»	22,500	»	ART. 76 (nouveau). — Il a été estimé nécessaire d'introduire ce crédit pour les dépenses propres à l'Administration des Postes.
1,861,033	1,647,414	213,619	»	ART. 77. — Augmentation justifiée au Budget des Services intéressés.
»	58,800	»	58,800	(¹) ART. 80 de 1923. — Les secours de l'espèce sont transférés au tableau de l'Administration centrale.
126,555,244	124,228,195	5,839,719	3,509,670	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer :	
78	a.	Pension des ouvriers fr.	65,000
	b.	Augmentation des pensions (loi du 3 juin 1920)	5,519
	c.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution	500
	d.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation nécessiteuse	15,000
		Exécution des obligations incombant à l'Administration en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (<i>Crédit non limitatif</i>) :	
79	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la susdite loi) fr.	3,500
	b.	Allocations journalières ou annuelles faites en vertu de l'article 4 de la même loi à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département	500
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi)	3,000
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la loi)	13,000
80	»	Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	
81	»	Charges financières	
82	»	Déficits de comptes (<i>Crédit non limitatif</i>)	
83	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Crédit non limitatif</i>)	
84	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions (<i>Crédit non limitatif</i>) .	
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
85	»	Commémoration du 75 ^e anniversaire du premier timbre poste en Belgique et du 50 ^e anniversaire de l'Union postale universelle	
		Indemnités mobiles de vie chère au personnel (<i>Crédit non limitatif</i>) :	
86	a.	Fonctionnaires et employés fr.	6,712,500
	b.	Facteurs et autres agents subalternes	13,200,000
	c.	Ouvriers	435,000
		Part d'intervention dans les allocations de vie chère au personnel de l'Administration centrale, du Service de presse et de publicité, du Comité supérieur de contrôle, de l'Office central des imprimés et des Services communs des Postes, Télégraphes et Téléphones (<i>Crédit non limitatif</i>) :	
87	a.	Administration centrale fr.	45,678
	b.	Service de presse et de publicité	9,366
	c.	Comité supérieur de contrôle	2,136
	d.	Office central des imprimés	13,362
	e.	Services communs des Postes, Télégraphes et Téléphones	85,500
		TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELLES DES POSTES fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
126,558,244	124,228,195	5,839,719	3,509,670	
86,019	53,963	32,056	»	ART. 78. — Augmentation du nombre des agents pensionnés.
20,000	20,000	»	»	
25,000	65,000	»	40,000	ART. 80. — Diminution résultant du paiement de certains secours par l'Administration centrale
4,089,927	1,762,542	2,327,385	»	ART. 81. — Chiffre mis en rapport avec la dette réelle de la Poste.
10,000	170,000	»	160,000	ART. 82. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels.
6,297,000	4,837,000	1,460,000	»	ART. 83. — Augmentation du nombre des fonctionnaires et employés retraités.
2,125,000	2,017,000	108,000	»	ART. 84. — Accroissement du nombre des bénéficiaires de pensions.
55,000	»	55,000	»	ART. 85 (nouveau). — Subside pour l'organisation d'une exposition philatélique. Cérémonies et manifestations officielles.
20 347,500	»	20,347,500	»	
156,042	»	156,042	»	ART. 86 et 87 (nouveaux). — Crédits transférés du tableau des dépenses extraordinaires.
159,769,732	133,153,700	30,325,702	3,709,670	
AUGMENTATION. . . fr.		26,616,032		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																							
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.																																									
Section I ^{re} . — Services communs des Postes, Télégraphes et Téléphones.																																									
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :																																									
a.		Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.																																							
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Nombre d'agents.</th><th>Dépenses par littéra.</th></tr><tr><td>Directeur de service</td><td>13,000 à 19,000</td><td>1</td><td rowspan="10">Litt. a. . . 348,300</td></tr><tr><td>Chef de bureau principal (Direction de service).</td><td>11,500 à 13,000</td><td>1</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>10,300 à 12,200</td><td>2</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>8,900 à 12,200</td><td>1</td></tr><tr><td>Sous-chef de bureau</td><td>8,900 à 11,500</td><td>5</td></tr><tr><td>Chef d'atelier</td><td>9,000 à 11,000</td><td>1</td></tr><tr><td>Commis principal et commis</td><td>4,500 à 9,400</td><td>22</td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>4,100 à 8,400</td><td>3</td></tr><tr><td>Agréé et agréée</td><td>5,800 à 7,100</td><td>12</td></tr><tr><td>Contremaître</td><td>6,700 à 9,500</td><td>5</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL. . .</td><td>53</td><td></td></tr></table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.	Directeur de service	13,000 à 19,000	1	Litt. a. . . 348,300	Chef de bureau principal (Direction de service).	11,500 à 13,000	1	Chef de bureau	10,300 à 12,200	2	Conservateur	8,900 à 12,200	1	Sous-chef de bureau	8,900 à 11,500	5	Chef d'atelier	9,000 à 11,000	1	Commis principal et commis	4,500 à 9,400	22	Commis d'ordre	4,100 à 8,400	3	Agréé et agréée	5,800 à 7,100	12	Contremaître	6,700 à 9,500	5	TOTAL. . .		53	
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.																																						
Directeur de service	13,000 à 19,000	1	Litt. a. . . 348,300																																						
Chef de bureau principal (Direction de service).	11,500 à 13,000	1																																							
Chef de bureau	10,300 à 12,200	2																																							
Conservateur	8,900 à 12,200	1																																							
Sous-chef de bureau	8,900 à 11,500	5																																							
Chef d'atelier	9,000 à 11,000	1																																							
Commis principal et commis	4,500 à 9,400	22																																							
Commis d'ordre	4,100 à 8,400	3																																							
Agréé et agréée	5,800 à 7,100	12																																							
Contremaître	6,700 à 9,500	5																																							
TOTAL. . .		53																																							
b.		Indemnité de résidence. 20,700																																							
c.		Indemnité familiale 14,600																																							
d.		Indemnités diverses, intérim, position exceptionnelle, etc. 3,500																																							
e.		Frais de déplacements 7,500																																							
A REPORTER. fr.																																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.		DIFFÉRENCES AUGMENTATION. DIMINUTION.		Observations.	
(1) 391,600		351,000		40,600		»	(1) Dont 143,913 francs pour le compte de l'Administration des Postes. ART. 88. — Augmentation résultant du relèvement de l'indemnité familiale et du transfert de l'art. 92 des crédits destinés au paiement du personnel de l'atelier d'autographie.
391,600		351,000		40,600		»	

22

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
391,600	351,000	40,600	»	
(¹) 1,071,823	1,059,323	12,500	»	(¹) Dont 595,895 francs pour le compte de l'Administration des Postes. ART. 89. — Augmentation résultant du relèvement de l'indemnité familiale.
(²) 1,126,000	930 000	196,000	»	(²) Dont 415,808 francs pour le compte de l'Administration des Postes. ART. 90. — Augmentation résultant de la hausse du prix des combustibles et des matières premières.
»	10,000	»	10,000	(³) ART. 91 de 1925. — Cette dispense disparaît en 1924.
2,589,423	2,350,323	249,100	10,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
de	des					
l'article.	dévelop- pements.					
		REPORT. . . . fr.				
		Section 2. — Télégraphes et Téléphones.				
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :				
a.		Direction générale, service central et surveillance du service.				
b.		Bureaux de transmission et de réception, sections techniques.				
c.		Bureaux centraux téléphoniques.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,589,423	2 350 323	249 100	10,000	
34,945,800	34,776,545	169,255	»	ART. 91. — Augmentation due au relèvement de l'indemnité familiale.
37 535 223	37,126,868	448,355	10 000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dépenses principales.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . fr.
d.		Primes télégraphiques des agents de toutes catégories	fr.	565,000	
e.		Primes téléphoniques		400,000	
f.		Indemnités diverses, intérim, position exceptionnelle, etc.		516,000	
g.		Indemnité de résidence		1,900,000	
h.		Indemnité familiale		1,000,000	
i.		Indemnités pour travail extraordinaire		50,000	
j.		Frais de déplacements		500,000	
		Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :			
a.		Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, personnel de l'économat).			
b.		Service d'exécution.			
		GRADES.	Salaires par an (1).	Nombre d'agents. Litt. a. Litt. b.	Dépenses par littéra
		Chef de brigade	5,600 à 7,300	78	
		Surveillant de travaux temporaire	5,600	1	
		Facteur des télégraphes	3,300 à 3,500	32	
		Huissier, messager et classeur	2,750 à 6,100	28	
		Mécanicien-électricien, ajusteur, appareilleur, jointeur-électricien, visiteur réceptionnaire.	5,049 à 6,426	126	
		Electricien de téléphonie automatique	5,600 à 7,300	17	
		Electricien	5,049 à 6,426	453	
		Poseur de ligne principal	5,890 à 6,426	6	
		Poseur de ligne et sous-électricien	4,390 à 5,661	409	
		Magasinier-électricien	5,049 à 6,426	26	Litt. a. 399,000
		Magasinier	4,000 à 5,500	4	
		Menuisier, peintre, forgeron, maçon, ardoi- sier, chauffeur, plombier, vitrier, ajusteur .	4,390 à 5,661	2	Litt. b. 10,173,403
		Ebéniste	4,743 à 6,426	» 6	
		Chef-manœuvre	4,390 à 5,202	1	
		Préparateur	5,672 à 5,049	» 8	
		Aide-électricien et nettoyeur d'appareils	5,978 à 4,743	» 1,974	
		Nettoyeur (Administration centrale)	5,672 à 4,425	» 8	
		Manœuvre	5,672 à 4,264	» 69	
		Concierge	5,672 à 5,825	» 9	
		Écureuse	1 fr. à l'heure ou 6 fr. p. jour.	11	68
		TOTAL		104	3,404
		(1) Plus des chevrons d'ancienneté.			
c.		Indemnités pour travaux supplémentaires		50,000	
d.		Indemnités de découchers, de déplacements, pour frais de route		1,350,000	
e.		Indemnités de récompenses pour travail pénible et de nuit, pour position exceptionnelle, pour travaux d'écritures, pour frais de funérailles, etc.		95,000	
f.		Indemnité de résidence		1,125,000	
g.		Indemnité familiale		1,050,000	
h.		Indemnité pour l'exercice des fonctions de chef ouvrier		61,200	
i.		Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux (2)		2,800,000	
j.		Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compa- gnies		95,000	
k.		Rétribution des écureuses intermittentes		22,000	
		(2) Y compris une somme de 600,000 francs, montant du forfait annuel dû à l'administration des chemins de fer pour coopération à la remise à domicile des correspondances télégraphiques.			
		A REPORTER . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
37,535,223	37,126,868	418,355	10,000	
17,220,605	18 942 352	»	1.721 747	ART. 92. — Diminution due au fait que le personnel préposé aux services d'exploitation et d'entretien est appelé à coopérer dans une plus large mesure aux travaux d'extension, par suite du développement rapide des installations téléphoniques; les prestations faites pour ces travaux par le personnel sont rénumérées à charge du tableau des Dépenses extraordinaires. En outre, la somme nécessaire au paiement du personnel de l'Atelier d'autographie est transférée à l'art. 88.
54,755,828	56,069,220	418,355	1,731,747	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		Entretien des lignes et des bureaux, fournitures diverses :	
	a.	Éclairage et chauffage	fr. 1,276,500
	b.	Entretien des locaux et du mobilier.	946,500
93	c.	Entretien des lignes et des appareils	7,771,500
	d.	Objets de consommation, achat de publications, abonnements, menues dépenses.	803,500
	e.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles	383,000
94	»	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, etc. (Crédit à mettre à la disposition de l'Office central des imprimés, papiers et fournitures de bureau)	
	»	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
96	»	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	
97	»	Part d'intervention éventuelle dans les frais du Comité consultatif de Paris pour la téléphonie internationale.	
98	»	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges	
(1)	»	Dépenses incombant à l'article 173 du Budget pour ordre de 1922. (<i>Services des télégraphes et des téléphones</i>)	
		Part d'intervention dans les dépenses :	
	a.	de l'Administration Centrale et du Service de Presse et de Publicité	fr. 541,566
99	b.	du Comité Supérieur de Contrôle	21,603
	c.	de l'Office Central des Imprimés.	47,011
		DÉPENSES GÉNÉRALES.	
(2)	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	
		Subsides à la Caisse des ouvriers du chemin de fer :	
	a.	Pensions des ouvriers	fr. 260,000
	b.	Subventions diverses	33,189
100	c.	Secours aux nécessiteux	3,400
	d.	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions	125,000
		A REPORTER	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
54,755,828	56,069,220	418,355	1,731,747	
11,185,000				
	10,874,000	2,201,000	»	ART. 93 et 94 (nouveau). — Augmentation due à la hausse du prix des combustibles et des matières premières.
1,890,000				
56,000	56,000	»	»	
22,000	20,000	2,000	»	ART. 96. — Progression constante des frais du Bureau de Berne.
20,000	»	20,000	»	ART. 97 (nouveau). — Crédit demandé pour parer à toute éventualité.
500,000	500,000	»	»	
»	500,000	»	500,000	(*) ART. 98 de 1923. — Cette dépense disparaît en 1924.
610,180	515,262	94,918	»	ART. 99. — Augmentation due notamment à la participation du Télégraphe dans les dépenses d'administration de l'Office Central des Imprimés et à la majoration de sa part d'intervention dans celles de l'Administration Centrale.
»	13,000	»	13,000	(*) ART. 100 de 1923. — Ce crédit est compris dans ceux de l'Administration Centrale.
423,589	360,598	62,991	»	ART. 100. — Augmentation due à l'accroissement du nombre des agents retraités.
69,462,597	68,908,080	2,799,264	2,244,747	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Exécution des obligations incombant à l'administration en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (<i>Crédit non limitatif</i>) :	
101	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la susdite loi). fr.	8,000
	b.	Allocations journalières ou annuelles, faites en vertu de l'article 4 de la même loi, à des agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département	1,325
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi)	8,675
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la loi)	32,000
		DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
		Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget :	
102	a.	Commissions d'examens fr.	3,500
	b.	Dépenses imprévues.	7,000
103	"	Charges financières	
104	"	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
105	"	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions (<i>Crédit non limitatif</i>) .	
		Subside pour le ravitaillement et le service des Economats :	
		Services communs. — Postes et Télégraphes :	
106	a.	Consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de combustibles, renouvellement ou réparations de gros matériel (Mess de Bruxelles-Centre). (La quote-part de l'Administration des Télégraphes et des Téléphones s'élève à $\frac{42,000}{2}$ ou 21,000 francs) fr.	42,000
		Télégraphes et Téléphones :	
	b.	Consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de combustibles ; renouvellement ou réparation de gros matériel (cantines d'Anvers Central et de Bruxelles Téléphones)	22,000
	c.	Boissons rafraîchissantes ou réconfortantes pour les ouvriers de ligne, etc. .	50,000
107	"	Déficits de comptables (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		(Les crédits portés aux articles 93 et 98 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service).	
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS <i>demandés</i> pour l'exercice 1924.	CRÉDITS <i>alloués</i> pour l'exercice 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
69,462,597	68,908,080	2,799,264	2,244,747	
50,000	50,000	»	»	
10,500	22,500	»	12 000	Art. 102. — Diminution résultant du transfert au Budget de l'Administration Centrale des crédits pour « secours » inscrits anciennement à cet article.
16,000,000	12,392,043	3,607,957	»	Art. 105. — Chiffre mis en rapport avec la dette réelle du Télégraphe.
1,866,000	1,416,000	450,000	»	Art. 104 et 105. — Augmentations dues à l'accroissement du nombre des fonctionnaires et agents mis à la retraite.
620,000	547,000	73,000	»	
114,000	74,350	39 650	»	Art. 106. — Augmentation due à la hausse des prix des denrées, à l'accroissement du coût des abonnements aux distributions d'eau, d'électricité, etc.
10,000	10,000	»	»	
88,133,097	83,419,973	6,969,871	2,256,747	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		Indemnité mobile de vie chère au personnel des Services communs des Postes, Télégraphes et Téléphones (<i>crédit non limitatif</i>) :
108	a.	Fonctionnaires et employés fr. 52,500 »
	b.	Ouvriers 180,000 »
		Indemnité mobile de vie chère au personnel des Télégraphes et des Téléphones (<i>crédit non limitatif</i>) :
109	a.	Fonctionnaires et employés fr. 6,033,750 »
	b.	Ouvriers 1,875,000 »
		Part d'intervention dans l'allocation des indemnités mobiles de vie chère au personnel (<i>crédit non limitatif</i>) :
110	a.	De l'Administration centrale et du Service de presse et de publicité. fr. 34,416 »
	b.	Du Comité supérieur de contrôle 2,136 »
	c.	De l'Office central des imprimés. 5,931 »
		TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELLES DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
88,133,097	83,419,973	6,969,871	2,256,747	
232,500 »	»	232,500 »	»	
7,908,750 »	»	7,908,750 »	»	ART. 108, 109 et 110. — Crédits transférés du tableau des dépenses extraordinaires.
42,483 »	»	42,483 »	»	
96,316,830 »	83,419,973 »	15,153,604 »	2,256,747 »	
AUGMENTATION. . fr.		12,896,857 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> DÉPENSES D'EXPLOITATION.	
<i>A.</i>	Chemin de fer.
<i>B.</i>	Marine
<i>C.</i>	Postes
<i>D.</i>	Télégraphes et téléphones
TOTAL DU TABLEAU I (Dépenses d'exploitation) . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFERENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,413,015,813 76	1,218,208,238 50	194 807,575 26	»	
53,680,997 »	55,212,662 »	»	1,531 665 »	
159,769,732 »	133,153,700 »	26,616,032 »	»	
96,316,830 »	83,419,973 »	12,896,857 »	»	
1,722,783,372 76	1,489,994,573 50	234,320,464 26	1,531,665 »	
AUGMENTATION. . . fr.		232,788,799 26		

152

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1924**

TABLEAU II

RECETTES D'EXPLOITATION

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes

A. — CHEMIN DE FER.

ARTICLE 1. — Chemin de fer (voyageurs et marchandises) . . . fr.	1,398,355,000
ART. 2. — Produits divers encaissés par le Département des Finances pour location de terrains, etc., taxe de participation aux examens	1,430,000
ART. 3. — Recettes diverses (vente de matériaux et matières hors d'usage, publicité)	21,550,000
ART. 4. — Intérêts à 3 % sur une somme de 5,500,000 francs avancée à l'économat des vivres	165,000
ART. 5. — Remboursement par l'Office des services de l'Electri- cité de la valeur des combustibles approvisionnés pour son compte	3,500,000
TOTAL des recettes ordinaires du Chemin de fer . . . fr.	1,425,000,000

Soit, comparativement à 1923, une augmentation de 300,103,000 francs due, en ordre principal, à la majoration de tarif dont on attend un supplément de ressources estimé à 164,000,000 de francs. Le restant doit être attribué au développement normal du trafic.

B. — MARINE.

ART. 6. — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres fr.	8,300,000
ART. 7. — Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre	760,000
ART. 8. — Produit des actes des Commissariats maritimes . .	500,000
ART. 9. — Produit des droits de pilotage et de remorque . .	6,300,000
ART. 10. — Produit du service d'inspection maritime. . . .	80,000
ART. 11. — Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers	100,000
TOTAL des recettes ordinaires de la Marine. . . . fr.	16,040,000

C. — POSTES.

ART. 12 à 16.

Les recettes postales ordinaires pour le 1 ^{er} semestre 1923	
s'élèvent à.	fr. 48,544,685
Celles relatives à la période correspondante de 1922 à . . .	45,292,418
Soit une plus-value de.	3,252,267

Si cette progression se maintient pour 1924, l'augmentation des recettes par rapport à l'année 1923 sera de $3,252,267 \times 2 =$. . fr. 6,504,534

D'après les calculs faits antérieurement et portant sur six années consécutives, il est établi que la recette du premier semestre représente les 46.52 % du total de l'année. Partant de là, on peut évaluer le produit de l'exercice 1923 d'après la formule

$$\frac{48,544,685 \times 100}{46.52} \text{ soit . . fr. } 104,352,200$$

En ajoutant à ce chiffre :

1° La progression prévue, soit	fr. 6,504,534
2° L'augmentation à résulter de la majoration du tarif intérieur portant de fr. 0.20 à fr. 0.25 la taxe pour les lettres, soit .	10,000,000
3° Le produit de la suppression de la franchise postale. . . .	8,750,000

On peut dire que les recettes postales pour 1924 atteindront approximativement. fr. 129,606,734

A ce chiffre il faut ajouter :

1° Le montant du transit international à encaisser, 750.000 francs or, soit en francs belges	fr. 2,250,000
2° Les recettes à effectuer par le Service de Presse et de Publicité	70,000
3° Le produit de la vente d'archives, de maculateurs, de vieux objets, droits d'inscription aux examens et concours, remboursement d'avances budgétaires	95,500

A REPORTER. . . . fr. 132,022,234

REPORT. . . . fr. 132,022,234

4° Le remboursement des dépenses effectuées pour compte d'autres administrations, savoir :

a) Frais de personnel et de matériel du service de l'Armée d'occupation	fr. 2,994,200	
b) Pour compte de la Masse d'Habillement	33,000	
c) Pour compte de l'Administration des Chemins de fer et du Département des Finances du chef de prestations en personnel, pour l'impression des timbres Chemins de fer et valeurs fiscales	57,000	
d) Pour compte d'autres Départements.	10,000	
e) Pour compte du Département des Finances du chef de la vente des valeurs fiscales et rémunération des opérations accomplies pour compte de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite.	4,103,000	
f) Remboursement par le Département des Finances des traitements et salaires, etc., du personnel du Service des Chèques Postaux	7,000,000	
		14,197,200
TOTAL GÉNÉRAL.	fr. 146,219,434	
TOTAL des recettes ordinaires des Postes.	fr. 146,250,000	

D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 17. — *Télégraphes et Téléphones.*

Les recettes pour 1923 avaient été évaluées à 77,750,000 francs; les faits constatés à ce jour permettent d'escompter, pour 1924, un produit de 94,100,000 francs. Si l'on y ajoute les ressources à provenir de l'application du nouveau tarif téléphonique qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1924, on peut tabler sur une recette de. fr. 102,100,000

ART. 18. — Recettes du Service de Presse et de Publicité. 270,000

ART. 19. — Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les dépenses des services communs (art. 88, 89, 90, 106 et 108 du Budget des Dépenses ordinaires) 1,058,113

A REPORTER. . . . fr. 103,428,113

REPORT. . . . fr. 103,428,113

ART. 20. — Somme correspondant aux prévisions de dépenses à
résulter du paiement des traitements et indemnités aux
membres du personnel de l'Administration des Télégraphes
détachés à l'Armée d'Occupation 350,000

ART. 21. — Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors
d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances
budgétaires; taxes, redevances et droits divers. 2,110,000

TOTAL des recettes ordinaires des Télégraphes et Téléphones. fr. 105,888,113

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.
	<i>Récapitulation</i> — RECETTES D'EXPLOITATION. A. Chemin de fer B. Marine C. Postes D. Télégraphes et Téléphones TOTAL DU TABLEAU II (Recettes d'exploitation) . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — RECETTES D'EXPLOITATION.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1924.	adoptées pour 1923.	en plus.	en moins.	
1,425,000,000 »	1,124,897,000 »	300,103,000 »	»	
16,040,000 »	19,678,276 »	»	3,638,276 »	
146,250,000 »	116,490,300 »	29,759,700 »	»	
105,888,113 »	80,089,348 »	25,798,765 »	»	
1,693,178,113 »	1,341,154,924 »	355,661,465 »	3,638,276 »	
AUGMENTATION. . . fr.		352,023,189 »		

(160)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1924

TABLEAU III

TABLEAU D'IMPUTATION DES DÉPENSES ORDINAIRES
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
A. — ADMINISTRATION CENTRALE.									
Section 1 ^{re} . — Administration centrale.									
1	a.	Traitement du Ministre fr.		35,000					
	b.	Frais de représentation		18,000					
Secrétariat général. Services des traductions: Conseil d'appel, etc.									
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc :									
<table><thead><tr><th>GRADES.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Nombre d'agents.</th><th>Dépenses</th></tr></thead></table>						GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses						
2	a.	Services généraux :							
	Secrétaire général 25,000 à 29,000 1								
	Directeur général 25,000 à 29,000 2								
	22,500 à 27,000								
	Directeur d'administration 21,000 à 25,000 2								
	17,000 à 22,500								
	Inspecteur de direction 11,500 à 19,000 4								
	Greffier 11,000 à 19,000 1								
	Chef de division 10,900 à 15,000 10								
	Greffier-adjoint 10,900 à 15,000 1								
	Chef de bureau 10,300 à 12,200 2								
	Sous-chef de bureau 6,900 à 11,800 12								
	Bibliothécaire 7,600 à 15,000 1								
	Commis principal, commis, commis d'ordre, agréé, etc. 5,800 à 9,400 31								
	Bibliothécaire de 2 ^e classe 6,000 à 8,800 1								
	Chef facteur de station 6,000 à 7,600 1								
	Chef expéditionnaire 6,800 à 8,800 1								
	Expéditionnaire et dactylographe 5,800 à 8,400 16								
	985,000								
	b.	Services des traductions :							
	Inspecteur de direction 15,000 à 19,000 1								
	Chef de service 15,000 à 19,000 3								
	Traducteur-chef 8,900 à 12,200 10								
	Traducteur principal, traducteur et traducteur agréé 4,100 à 9,600 31								
	Chef de division 10,900 à 15,000 2								
	Chef de bureau 10,300 à 12,200 1								
	Commis principal, commis et commis d'ordre 5,800 à 9,400 4								
Expéditionnaire 5,800 à 8,400 1									
354,000									
TOTAL 139									
c.	Indemnité de résidence fr.		90,000						
d.	Id. familiale		42,000						
e.	Travail extraordinaire, secours, coopération, etc.		140,000						
A REPORTER. fr.									

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000	50,000	3,000	»	ART. 1. — Les frais de représentation des Ministres ont été augmentés d'une somme annuelle de 9,000 francs, en compensation de la suppression de leur automobile. Pour 1923, cette augmentation a été accordée à partir du 1 ^{er} mai, soit une dépense de 6,000 francs; le crédit doit être augmenté à concurrence de la différence.
1,785,300	1,849,300	»	64,000	ART. 2. — Crédit suffisant pour 1924.
1,838,300	1,899,300	3,000	64,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
f.		Indemnités de déplacements, etc.; délégation à la Société des installations maritimes de Bruxelles	35,000
g.		Conseiller artistique (1)	18,800
h.		Commissions :	
		Comité consultatif de contentieux administratif et d'administration générale; indemnités, abonnements au chemin de fer, etc. . .	17,000
		Transport d'énergie électrique	6,000
		Comité consultatif du personnel	2,500
		Conseil d'appel.	20,000
i.		Cours de langue flamande aux agents de l'Administration.	75,000
		Les magistrats qui font partie du Comité consultatif du contentieux administratif et d'administration générale et du Conseil d'appel toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres et jouiront des mêmes avantages. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.	
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, etc. :	
a.		Services généraux :	
3		25 agents au traitement annuel de 2,750 à 6,900 francs	170,000
		13 écoreuses au salaire de 6 francs par jour	
		38	
b.		Indemnité de résidence.	18,000
c.		Id. familiale.	12,000
d.		Travail extraordinaire, secours, etc.	23,000
		Matériel, etc. :	
4	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, d'insignes et diplômes pour décorations, etc.; quote-part dans les dépenses de l'Office central des imprimés fr.	100,000
	b.	Chauffage, éclairage, eau	65,000
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel et aux locaux occupés par le Secrétariat général, mobilier, loyer de locaux, menues dépenses.	50,000
5	•	Honoraires des avocats	
(1)	•	Dépenses incombant à l'article 156 du Budget pour ordre de 1922. (Secrétariat général : Prestations diverses)	
		A REPORTER. . . . fr	

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,838,300	1,899,300	3,000	64,000	(1) ART. 2, litt. g. — La part d'intervention des autres départements dans le traitement du Conseiller artistique est portée en recette.
223,000	194,000	29,000	»	ART. 3. — Augmentation résultant d'extensions et de promotions normales ainsi que de la majoration de l'indemnité familiale.
215,000	219,000	»	4,000	ART. 4. — Diminution résultant de la suppression du poste « entretien et réparation d'automobiles ».
242,000	250,000	»	8,000	ART. 5. — Réduction du nombre des avocats.
»	195,000	»	195,000	(1) ART. 6 de 1923. — Cette dépense disparaît en 1924.
2,518,300	2,757,300	32,000	271,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																								
		REPORT. . . . fr.																								
		Section 2. — Service de presse et de publicité.																								
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. :																								
6		<table><tr><th>GRADES</th><th>Traitements annuels.</th><th>Nombre d'agents.</th><th>Dépenses.</th></tr><tr><td>Directeur de service</td><td>22,500</td><td>1</td><td rowspan="5">194,500</td></tr><tr><td>Inspecteur de direction</td><td>11,500 à 19,000</td><td>1</td></tr><tr><td>Sous-chef de bureau</td><td>6,900 à 11,500</td><td>4</td></tr><tr><td>Contrôleur</td><td>8,200 à 12,200</td><td>2</td></tr><tr><td>Commis, commis d'ordre, expéditionnaire, etc.</td><td>3,800 à 9,400</td><td>15</td></tr><tr><td></td><td>TOTAL.</td><td>25</td><td></td></tr></table>	GRADES	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.	Directeur de service	22,500	1	194,500	Inspecteur de direction	11,500 à 19,000	1	Sous-chef de bureau	6,900 à 11,500	4	Contrôleur	8,200 à 12,200	2	Commis, commis d'ordre, expéditionnaire, etc.	3,800 à 9,400	15		TOTAL.	25	
	GRADES	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.																						
	Directeur de service	22,500	1	194,500																						
	Inspecteur de direction	11,500 à 19,000	1																							
	Sous-chef de bureau	6,900 à 11,500	4																							
	Contrôleur	8,200 à 12,200	2																							
Commis, commis d'ordre, expéditionnaire, etc.	3,800 à 9,400	15																								
	TOTAL.	25																								
b.	Indemnité de résidence	14,500																								
c.	Indemnité familiale	8,000																								
d.	Indemnités pour travail extraordinaire et déplacements. — Secours	19,000																								
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. :																								
7		<table><tr><th>GRADES.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Nombre d'agents.</th><th>Dépenses.</th></tr><tr><td>Huissier.</td><td>6,100</td><td>1</td><td rowspan="5">21,200</td></tr><tr><td>Chef classeur-huissier</td><td>5,250</td><td>1</td></tr><tr><td>Messager</td><td>3,750 à 4,750</td><td>1</td></tr><tr><td>Écureuse</td><td>1,900</td><td>2</td></tr><tr><td></td><td>TOTAL.</td><td>5</td></tr></table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.	Huissier.	6,100	1	21,200	Chef classeur-huissier	5,250	1	Messager	3,750 à 4,750	1	Écureuse	1,900	2		TOTAL.	5				
	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.																						
	Huissier.	6,100	1	21,200																						
	Chef classeur-huissier	5,250	1																							
	Messager	3,750 à 4,750	1																							
	Écureuse	1,900	2																							
	TOTAL.	5																								
b.	Indemnité de résidence	2,400																								
c.	Indemnité familiale	2,400																								
d.	Indemnités pour travail extraordinaire, secours, etc.	2 000																								
8	»	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.; quote-part dans les dépenses de l'Office Central des imprimés.																								
9	»	Publicité commerciale																								
10	»	Courtages de publicité; frais occasionnés par l'exécution du service de la publicité commerciale, placement d'affiches, achat de fournitures, etc.																								
		A REPORTER. . . . fr.																								

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,518,300	2,757,300	32,000	274,000	
236,000	232,000	4,000	»	ART. 6. — Augmentation résultant de la majoration de l'indemnité familiale.
28,000	26,200	1,800	»	ART. 7. — Augmentation résultant des promotions régulières et de la majoration de l'indemnité familiale.
44,300	44,300	»	»	
676,500	676,500	»	»	
10,000	50,000	»	40,000	ART. 10. — Les courtages prévus ne sont dus que pour des contrats en cours; il a été décidé de supprimer l'intervention des courtiers de publicité.
3,513,100	3,786,300	37,800	311,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
		Section 3. — Comité supérieur de contrôle.			
		1. — <i>Services généraux</i> (1).			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :			
		GRADES	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Directeur d'administration	17,000 à 22,500	1	
		1° <i>Service de surveillance :</i>			
		Commissaire de surveillance principal	10,000 à 15,000	1	
		Commissaire de surveillance	7,800 à 12,200	4	
		Sous-commissaire de surveillance	5,700 à 9,800	9	
		Agent spécial de surveillance	4,100 à 8,400	14	
		2° <i>Service de contrôle de travaux :</i>			
11		Contrôleur de travaux	7,800 à 12,200	4	398,900
		Contrôleur-adjoint de travaux	5,700 à 9,800	5	
		Agent de contrôle de travaux	4,100 à 8,400	5	
		3° <i>Services administratifs :</i>			
		Chef de division	10,000 à 15,000	1	
		Sous-chef de bureau	6,900 à 11,500	2	
		Commis, commis d'ordre, etc	3,800 à 9,400	5	
		Expéditionnaire, dactylographe et agréé	3,600 à 8,400	6	
		TOTAL		55	
	b.	Indemnité de résidence			55,200
	c.	Indemnité familiale			21,200
	d.	Frais de déplacements, jetons de présence des membres, indemnité du président, des secrétaires et des experts, coopération, travail extraordinaire, secours, etc.			160,100
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Huissier	5,000 à 6,100	2	
12		Nettoyeur	3,500 à 4,500	1	
		Concierge-écureuse	1,900	1	20,500
		Ecureuse	1,900	1	
		TOTAL		5	
	b.	Indemnité de résidence			3,200
	c.	Indemnité familiale			3,600
	d.	Travail extraordinaire, secours, etc.			3,000
					A REPORTER. . . fr.

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE * 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																																																																																	
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																		
3,513,400	3,786,300	37,800	311,000	(1) La dépense totale (y compris les indemnités de vie chère) afférente aux services généraux du Comité supérieur de Contrôle s'élève à 791,509 francs. Cette somme se répartit comme il suit : <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">MINISTÈRES.</th><th rowspan="2">%</th><th colspan="2">Part d'intervention</th><th rowspan="2">TOTAL.</th></tr> <tr> <th>dans les dépenses ordinaires.</th><th>dans les indemnités de vie chère.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes :</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>a) Chemin de fer.</td><td>19.5</td><td>140,419 50</td><td>15,884 »</td><td>154,505 50</td></tr> <tr> <td>b) Marine.</td><td>5</td><td>21,605 »</td><td>2,158 »</td><td>23,759 »</td></tr> <tr> <td>c) Postes.</td><td>5</td><td>21,605 »</td><td>2,158 »</td><td>23,759 »</td></tr> <tr> <td>d) Télégraphes et Télé- phones.</td><td>5</td><td>21,605 »</td><td>2,158 »</td><td>23,759 »</td></tr> <tr> <td>e) Service de l'électricité.</td><td>1.5</td><td>10,801 50</td><td>1,068 »</td><td>11,869 50</td></tr> <tr> <td>TOTAL.</td><td>50</td><td>216,050 »</td><td>21,560 »</td><td>257,590 »</td></tr> <tr> <td>2. Affaires Économiques . .</td><td>20</td><td>144,020 »</td><td>14,241 »</td><td>158,261 »</td></tr> <tr> <td>3. Agriculture et Travaux publics</td><td>17</td><td>122,417 »</td><td>12,106 »</td><td>134,525 »</td></tr> <tr> <td>4. Défense Nationale . . .</td><td>15</td><td>95,015 »</td><td>9,257 »</td><td>102,870 »</td></tr> <tr> <td>5. Sciences et Arts. . . .</td><td>10</td><td>72,010 »</td><td>7,121 »</td><td>79,151 »</td></tr> <tr> <td>6. Finances.</td><td>5</td><td>56,005 »</td><td>5,561 »</td><td>59,566 »</td></tr> <tr> <td>7. Intérieur et Hygiène . .</td><td>1.5</td><td>10,801 50</td><td>1,068 »</td><td>11,869 50</td></tr> <tr> <td>8. Colonies.</td><td>1</td><td>7,201 »</td><td>715 »</td><td>7,914 »</td></tr> <tr> <td>9. Industrie et Travail. . .</td><td>1</td><td>7,201 »</td><td>715 »</td><td>7,914 »</td></tr> <tr> <td>10. Justice</td><td>1</td><td>7,201 »</td><td>715 »</td><td>7,914 »</td></tr> <tr> <td>11. Affaires Étrangères. . .</td><td>0.5</td><td>5,600 50</td><td>556 »</td><td>5,956 50</td></tr> <tr> <td>TOTAL général.</td><td>100</td><td>720,100 »</td><td>71,209 »</td><td>791,509 »</td></tr> </tbody> </table>	MINISTÈRES.	%	Part d'intervention		TOTAL.	dans les dépenses ordinaires.	dans les indemnités de vie chère.	1. Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes :					a) Chemin de fer.	19.5	140,419 50	15,884 »	154,505 50	b) Marine.	5	21,605 »	2,158 »	23,759 »	c) Postes.	5	21,605 »	2,158 »	23,759 »	d) Télégraphes et Télé- phones.	5	21,605 »	2,158 »	23,759 »	e) Service de l'électricité.	1.5	10,801 50	1,068 »	11,869 50	TOTAL.	50	216,050 »	21,560 »	257,590 »	2. Affaires Économiques . .	20	144,020 »	14,241 »	158,261 »	3. Agriculture et Travaux publics	17	122,417 »	12,106 »	134,525 »	4. Défense Nationale . . .	15	95,015 »	9,257 »	102,870 »	5. Sciences et Arts. . . .	10	72,010 »	7,121 »	79,151 »	6. Finances.	5	56,005 »	5,561 »	59,566 »	7. Intérieur et Hygiène . .	1.5	10,801 50	1,068 »	11,869 50	8. Colonies.	1	7,201 »	715 »	7,914 »	9. Industrie et Travail. . .	1	7,201 »	715 »	7,914 »	10. Justice	1	7,201 »	715 »	7,914 »	11. Affaires Étrangères. . .	0.5	5,600 50	556 »	5,956 50	TOTAL général.	100	720,100 »	71,209 »	791,509 »
MINISTÈRES.	%	Part d'intervention		TOTAL.																																																																																																	
		dans les dépenses ordinaires.	dans les indemnités de vie chère.																																																																																																		
1. Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes :																																																																																																					
a) Chemin de fer.	19.5	140,419 50	15,884 »	154,505 50																																																																																																	
b) Marine.	5	21,605 »	2,158 »	23,759 »																																																																																																	
c) Postes.	5	21,605 »	2,158 »	23,759 »																																																																																																	
d) Télégraphes et Télé- phones.	5	21,605 »	2,158 »	23,759 »																																																																																																	
e) Service de l'électricité.	1.5	10,801 50	1,068 »	11,869 50																																																																																																	
TOTAL.	50	216,050 »	21,560 »	257,590 »																																																																																																	
2. Affaires Économiques . .	20	144,020 »	14,241 »	158,261 »																																																																																																	
3. Agriculture et Travaux publics	17	122,417 »	12,106 »	134,525 »																																																																																																	
4. Défense Nationale . . .	15	95,015 »	9,257 »	102,870 »																																																																																																	
5. Sciences et Arts. . . .	10	72,010 »	7,121 »	79,151 »																																																																																																	
6. Finances.	5	56,005 »	5,561 »	59,566 »																																																																																																	
7. Intérieur et Hygiène . .	1.5	10,801 50	1,068 »	11,869 50																																																																																																	
8. Colonies.	1	7,201 »	715 »	7,914 »																																																																																																	
9. Industrie et Travail. . .	1	7,201 »	715 »	7,914 »																																																																																																	
10. Justice	1	7,201 »	715 »	7,914 »																																																																																																	
11. Affaires Étrangères. . .	0.5	5,600 50	556 »	5,956 50																																																																																																	
TOTAL général.	100	720,100 »	71,209 »	791,509 »																																																																																																	
615,400	599,500	15,900	»	ART. 11. — Augmentation résultant des promotions régulières de traitement et de la majoration de l'indemnité familiale.																																																																																																	
30,100	27,800	2,300	»	ART. 12. — Augmentation résultant des promotions régulières de traitement et de la majoration de l'indemnité familiale.																																																																																																	
4,153,600	4,413,600	56,000	311,000																																																																																																		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
		Matériel, etc. :	
15	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, etc. fr.	15,000
	b.	Chauffage, éclairage, loyer de locaux, mobilier, menues dépenses, etc.	61,600
		II. — Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer (1).	
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :	
		GRADES.	Traitements annuels.
			Nombre d'agents.
			Dépenses.
14		1° Service de surveillance :	
		Commissaire de surveillance	7,600 à 12,200
		Sous-commissaire de surveillance	5,700 à 9,600
		Agent spécial de surveillance	4,100 à 8,400
			15
		2° Services administratifs :	
		Sous-chef de bureau	9,900 à 11,500
		Commis, commis d'ordre, etc.	5,800 à 9,400
		Dactylographe et agréé	5,800 à 7,200
			4
		TOTAL	27
	b.	Indemnité de résidence	15,400
	c.	Indemnité familiale	9,200
	d.	Frais de déplacements, travail extraordinaire, secours, etc.	54,000
		Section 4. — Dépenses générales.	
		Secours.	
15	•	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	
		DEPENSES DIVERSES ET IMPREVUES.	
16	•	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 15	
17	•	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif.) .	
		A REPORTER . . . fr.	

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
4,158,600	4,413,600	56,000	311,000	
74,600	74,600	»	»	(1) Les dépenses relatives à ce service sont entièrement à charge de l'Administration des Chemins de fer : Dépenses ordinaires fr. 235,700 » Indemnités de vie chère 52,100 » TOTAL fr. 267,800 »
235,700	228,900	6,800	»	ART. 14. — Augmentation résultant des promotions régulières de traitement et de la majoration de l'indemnité familiale. ART. 15. — Un crédit de 122,000 francs qui, en 1923, était dispersé dans les budgets des diverses administrations a été réuni et compris dans le budget de l'Administration centrale. L'augmentation réelle de 170,800 francs (292,800 — 122,000) se répartit comme il suit : 1° 62,000 francs résultant : a) De l'octroi de secours à des agents ne pouvant bénéficier de la pension fr. 27,000 » b) De la nécessité de parer plus efficacement aux situations malheureuses 35,000 » TOTAL fr. 62,000 » 2° 108,800 francs nécessaires pour permettre l'octroi aux ayants-droit d'agents militaires, dont la situation de fortune le justifie, de secours compensant les prélèvements opérés par le Département de la Défense nationale sur les allocations dont ils sont bénéficiaires. Des crédits pour secours exceptionnels d'un montant total de 140,000 francs, disparaissent du Budget.
292,800	3,500	289,300	»	
5,000	5,000	»	»	
210,000	138,000	72,000	»	ART. 17. — Augmentation résultant d'un plus grand nombre de mise à la retraite.
4,976,700	4,863,600	424,100	311,000	

44

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
18	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions. (<i>Crédit non limitatif.</i>) . . .
19	a.	Commission centrale d'examen fr. 30,000
	b.	Dépenses imprévues. — Divers 2,000
20	»	Déficits de comptables. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
Section 5. — Dépenses exceptionnelles.		
21	»	Indemnité temporaire et mobile de vie chère au personnel (<i>Crédit non limitatif.</i>)
		Ce crédit se décompose comme suit :
		Personnel de l'Administration centrale fr. 198,600
		Id. du Service de Presse et de Publicité 57,463
		Personnel du Comité supérieur de Contrôle :
		Service généraux 71,209
		Service de la recherche des auteurs de vol au chemin de fer . . 52,400
		————— 103,309
		TOTAL. . . fr. 339,572
		—————
		TOTAL des dépenses ordinaires et exceptionnelles de l'Administration centrale. . . . fr.

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		ACCROISSANT.	DIMINUTION.	
4,976,700	4,863,600	424,100	311,000	
15,000	8,000	7,000	»	ART. 18. — Augmentation résultant de l'octroi d'un plus grand nombre de pensions.
32,000	20,000	12,000	»	ART. 19. — Augmentation résultant de la centralisation des concours de recrutement.
1,000	1,000	»	»	
339,372	»	339,372	»	ART. 21. — Crédit transféré du tableau des dépenses extraordinaires.
5,364,072	4,892,600	782,472	311,000	
AUGMENTATION. . fr.		471,472		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
B. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.					
a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés : Traitements.				
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
		Directeur général	25,000 à 29,000	1	1.762,000
		Inspecteur général.	25,000 à 29,000	1	
		Ingénieur en chef, inspecteur de direction	16,000 à 25,000	1	
		Ingénieur en chef, directeur de service	16,000 à 25,000	4	
		Ingénieur principal	12,000 à 19,000	4	
		Ingénieur.	8,000 à 14,500	9	
		Directeur de service des essais électriques	16,000 à 21,000	1	
		Inspecteur technique.	11,500 à 16,000	1	
		Inspecteur	10,900 à 15,000	2	
		Chef de division et chef de bureau	10,900 à 15,000	3	
		Sous-chef de bureau	7,600 à 11,500	2	
		Chef de dépôt	8,200 à 9,600	1	
		Sous-chef de bureau de dessin	8,200 à 11,500	3	
		Commis principal, commis et commis d'ordre	4,100 à 9,400	56	
		Dessinateur principal et dessinateur	5,100 à 9,400	14	
		Dessinateur expéditionnaire.	4,100 à 8,400		
		Dactylographe	4,100 à 7,200	14	
		Agréé principal et agréé	5,800 à 7,100	20	
		Expéditionnaire	4,100 à 8,400	1	
		Huissier	5,500 à 6,100	1	
		Chef d'atelier électricien principal	9,000 à 11,000	4	
		Chef d'atelier électricien			
		Surveillant électricien principal	6,700 à 9,500	19	
		Essayeur électricien principal			
		Contremaître électricien principal			
		Surveillant électricien.			
		Essayeur électricien	5,850 à 8,100	62	
		Contremaître électricien			
		Visiteur électricien principal.			
		Préparateur électricien principal			
		Brigadier électricien principal			
		Visiteur électricien			
		Préparateur électricien			
		Brigadier électricien			
		Brigadier d'usine à gaz principal			
		Brigadier d'usine à gaz			
		TOTAL.		231	
b.	Indemnités pour travaux supplémentaires et indemnités diverses, récompenses, etc.				35,000
c.	Frais de déplacements, de tournées, voyages, intérim, etc.				170,000
A REPORTER. fr.					

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,215,200	2,238,000	»	22,800	Art. 22. — Diminution résultant de la suppression de 3 emplois d'ingénieur, 4 de dessinateur, 3 de brigadier électricien; il est tenu compte, d'autre part, des promotions régulières qui seront accordées en 1924 et du doublement de l'indemnité familiale.
2,215,200	2,238,000	»	22,800	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO
des
articles.

LITTERA
des
dévelop-
pements.

DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

	REPORT. . . . fr.
d. Indemnité de résidence	130,000
e. Primes de recettes. — Ligne vicinale Mons-Boussu	8,200
f. Indemnité familiale	80,000
g. Traitements de disponibilité	30,000

Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité :

a. Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, boute-feu).

b. Service d'exécution.

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.		Dépenses par littera.
		Litt. a	Litt. b	
Conducteur de tramway	4,284 à 6,400	»	48	
Chef électricien	5,814 à 7,038	»	10	
Electricien	5,049 à 6,426	»	190	
Sous-électricien	4,590 à 5,891	»	200	
Chauffeur d'usine d'électricité	4,590 à 5,661	»	4	
Sous-préparateur électricien	4,590 à 5,661	»	5	
Chef monteur électricien	5,814 à 7,038	»	14	
Monteur électricien	5,049 à 6,426	»	57	
Aide-monteur électricien	4,151 à 4,896	»	58	
Chef ajusteur électricien	5,814 à 7,038	»	2	
Ajusteur électricien	5,049 à 6,426	»	12	
Aide-ajusteur électricien	4,151 à 4,896	»	5	
Chef bobineur	5,814 à 7,038	»	1	
Bobineur	5,049 à 6,426	»	7	
Aide-bobineur	4,151 à 4,896	»	4	
Chef ajusteur	5,508 à 6,505	»	1	
Ajusteur	4,745 à 5,891	»	12	Litt. a. . . . 66,508
Forgéon	4,745 à 5,891	»	1	
Tourneur	4,745 à 5,891	»	2	Litt. b. . . . 4,146,232
Ouvrier aux machines-outils	4,457 à 5,452	»	2	
Chef menuisier	5,525 à 6,505	»	1	
Menuisier	4,745 à 5,891	»	3	
Peintre	4,590 à 5,661	»	1	
Maçon	4,590 à 5,661	»	1	
Paveur	4,590 à 5,661	»	2	
Magasinier	4,000 à 5,500	»	5	
Piocheur	3,566 à 5,072	»	3	
Manœuvre	3,519 à 5,978	»	84	
Nettoyeur de voitures	3,566 à 5,072	»	12	
Pointeur	4,000 à 5,500	»	1	
Huissier, messenger	5,500 à 6,100	5	2 1/2	
Chef classeur, classeur	3,500 à 6,100	4	.	
Nettoyeur et boute-feu	5,519 à 4,284	5 1/2	1	
Écureuse	1,836	5	2 1/2	
TOTAL		15 1/2	752	

A. REPORTER fr.

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,215,200	2,238,000	»	22,800	
5,506,740	5,791,634	»	284 894	ART. 25. — Diminution résultant de suppressions d'emplois; il est tenu compte, d'autre part, des extensions réalisées en 1925 et de celles à prévoir pour 1924 et du doublement de l'indemnité familiale.
7,721,940	8,029,634	»	307,694	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
	c.	Indemnités pour travaux supplémentaires	fr. 12,000
	d.	Frais de déplacements, découchers, intérimis	200,000
	e.	Primes d'économie et de régularité, de travail à l'entreprise	450,000
	f.	Indemnité de résidence	320,000
	g.	Indemnités diverses, récompenses, etc	16,000
	h.	Chevrons, augmentations de salaires	40,000
	i.	Indemnité familiale	226,000
	j.	Primes de recettes et de parcours (ligne vicinale Mons-Boussu)	30,000
		Fournitures de bureau, imprimés, bibliothèque, mobilier, loyers, chauffage, éclairage, etc. :	
24	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. . . . fr.	60,000
	b.	Chauffage, éclairage, distribution d'eau, loyers, etc.	54,000
	c.	Achat et entretien de mobilier, menues dépenses, etc.	56,000
		Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines de compression du gaz de ville, etc. :	
25	a.	Matières et consommations pour l'entretien, le remaniement et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des stations, gares, bureaux, salles d'attente, etc. fr.	8,400,000
	b.	Matières et consommations pour l'entretien, le remaniement et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des ateliers, force motrice, etc.	4,210,000
	c.	Compression du gaz de ville pour l'éclairage des convois	2,500,000
	d.	Réparation du matériel électrique, matériaux pour l'entretien et l'amélioration du matériel électrique, essais, etc.	255,000
	e.	Exploitation de la ligne vicinale Mons-Boussu : matériel et matières de consommation, entretien et renouvellement	310,000
(1)	*	Dépenses incombant à l'article 165 du Budget pour Ordre de 1922 (<i>Service de l'éclairage et de transport de force par l'électricité</i>)	
26	*	Travaux effectués pour compte d'administrations étrangères	
DÉPENSES GÉNÉRALES			
(2)	*	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, orphelins ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse .	
			A REPORTER. . . . fr.

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,721,940	8,029,634	»	307,694	
170,000	175,000	»	5,000	ART. 24. — Réduction due au transfert au budget du Ministère de l'Industrie et du Travail du subside de 1,000 francs alloué au Comité Electro-technique belge et aux mesures prises pour compresser les dépenses.
15,675,000	12,590,000	3,085,000	»	ART. 25. — Cette majoration résulte d'une augmentation de 20 % sur le prix des matières, consécutive à la hausse des prix des combustibles, et de l'augmentation du nombre des installations électriques et des postes de compression du gaz de ville.
»	125,000	»	125,000	(*) ART. 26 de 1923. — Cette dépense disparaît en 1924.
680,000	655,000	25,000	»	ART. 26. — Chiffre mis en concordance avec les besoins présumés.
»	7,000	»	7,000	(*) ART. 28 de 1923. — Ce crédit figure actuellement au Budget de l'Administration centrale.
24,246,940	21,581,634	3,110,000	444,694	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	
			REPORT. . . . fr.
		Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer :	
27	a.	Pension des ouvriers fr.	82,000
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution	11,579
	c.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situa- tion malheureuse	2,000
	d.	Majoration des pensions en exécution de la loi du 3 juin 1920	5,000
		Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (<i>crédit non limitatif</i>) :	
28	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la susdite loi). fr.	13,000 »
	b.	Allocations journalières ou annuelles, faites en vertu de l'article 4 de la même loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département	2,000 »
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi)	3,000 »
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la loi)	25,000 »
		DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
29	»	Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	
30	»	Ravitaillement et économats	
		Part d'intervention dans les dépenses de l'Administration centrale du Département, du Comité supérieur de contrôle, etc. :	
31	a.	Administration centrale fr.	122,716 »
	b.	Comité supérieur de contrôle	10,801 50
	c.	Office central des imprimés	1,400 »
32	»	Déficits de comptes (<i>crédit non limitatif</i>)	
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
33	»	Indemnité de vie chère (<i>crédit non limitatif</i>)	
		Part d'intervention de l'Office de l'Électricité dans les allocations de vie chère au personnel (<i>crédit non limitatif</i>) :	
34	a.	de l'Administration centrale fr.	7,944 »
	b.	du Comité supérieur de contrôle	1,068 »
	c.	de l'Office central des imprimés.	176 »
		TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELLES DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ fr.	

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
24,246,940 »	21,581,634 »	3,110,000 »	444,694 »	
100,579 »	92,000 »	8,579 »	»	ART. 27. — Augmentation due à l'accroissement du nombre des ouvriers pensionnés.
43,000 »	50,700 »	»	7,700 »	ART. 28. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés de 1924.
3,000 »	8,000 »	»	5,000 »	ART. 29. — Diminution résultant du transfert au Budget de l'administration centrale de la part de crédit prévue pour secours.
8,000 »	10,000 »	»	2,000 »	ART. 30. — Crédit mis en concordance avec les besoins présumés.
134,917 50	127,242 50	7,675 »	»	ART. 31. — Augmentation justifiée aux tableaux des services intéressés.
1,000 »	»	1,000 »	»	ART. 32 (nouveau). — Article nouveau résultant de la création de l'Office central des imprimés.
423,000 »	»	423,000 »	»	ART. 33 et 34 (nouveaux). — Crédits transférés du tableau des dépenses extraordinaires.
9,188 »	»	9,188 »	»	
24,969,624 50	21,869 576 50	3,559,442 »	459,394 »	
AUGMENTATION. . . fr		3,100,048 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.
Récapitulation. —	
A.	Administration centrale
B.	Office des services de l'électricité.
TOTAL DU TABLEAU III. (Dépenses de l'Administration centrale et de l'Office des services de l'électricité.) fr.	

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
demandés pour l'exercice 1924.	alloués pour l'exercice 1923	Augmentations.	Diminutions.	
5,364,072 »	4,892,600 »	471,472 »	»	
24,969,624 50	21,869,576 50	3,100,048 »	»	
30,333,696 50	26,762,176 50	3,571,520 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		3,571,520 »		

(154)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1924

TABLEAU IV

RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes.

A. — ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 1. — Intervention des Administrations du Département dans les dépenses ordinaires et exceptionnelles de l'Administration centrale :

Chemin de fer.	fr. 1,382,457 »	
Marine	203,302 50	
Postes	623,461 »	
Télégraphes	393,051 50	
Électricité	108,428 »	
		2,710,700 »

ART. 2. — Intervention d'autres Départements dans le traitement du conseiller artistique :

Agriculture et Travaux publics	fr. 3,100 »	
Industrie et Travail	3,100 »	
		6,200 »

ART. 3. — Intervention des Administrations dans les dépenses du Service de Presse et de Publicité :

Chemin de fer.	fr. 759,358 »	
Postes	170,566 »	
Télégraphes	102,339 »	
		1,032,263 »

ART. 4. — Intervention de tous les Départements dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle :

Département des Chemins de fer, etc. :

Administrations :

Chemin de fer	fr. 154,303 50	
Marine	23,739 »	
Postes	23,739 »	
Télégraphes et Téléphones.	23,739 »	
Office de l'Électricité	11,869 50	
		237,390 »
A REPORTER.	fr. 237,390 »	3,749,163 »

REPORT.	fr. 237,390 »	3,749,163 »
Agriculture et Travaux publics	134,523 »	
Affaires Économiques	158,261 »	
Défense Nationale.	102,870 »	
Finances	39,566 »	
Sciences et Arts	79,131 »	
Intérieur et Hygiène	11,869 50	
Industrie et Travail	7,914 »	
Affaires Étrangères	3,956 50	
Colonies	7,914 »	
Justice	7,914 »	
Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer	267,800 »	
		1,059,109 »

ART. 5. — Intervention des autres Administrations dans les dépenses générales de l'Administration centrale :

Chemin de fer	fr. 283,458 »	
Postes	127,834 »	
Télégraphes	80,591 »	
Marine	41,685 »	
Électricité	22,232 »	
		555,800 »

TOTAL des recettes de l'Administration centrale . . . fr. 5,364,072 »

B. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.

ART. 6. — Remboursement d'avances budgétaires faites pour compte d'autres Administrations fr. 680,000 »

ART. 7. — Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage. — Produits divers, etc. 350,000 »

ART. 8. — Part d'intervention du chemin de fer dans les dépenses ordinaires et exceptionnelles de l'Office de l'Électricité. 23,739,624 50

ART. 9. — Remboursement de la quote-part des Compagnies coexploitantes dans les frais d'entretien des installations électriques des gares communes gérées par l'État. 200,000 »

TOTAL des recettes de l'Office des Services de l'Électricité . fr. 24,969,624 50

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.
Récapitulation	
A.	Administration centrale
B.	Office des services de l'électricité
TOTAL DU TABLEAU IV. (Recettes de l'Administration centrale et de l'Office des services de l'électricité) fr.	

**DÉVELOPPEMENTS. — RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
proposées pour 1924.	adoptées pour 1923.	en plus.	en moins.	
5,364,072 »	4,892,600 »	471,472 »	»	
24,969,624 50	21,869,576 50	3,100,048 »	»	
30,333,696 50	26,762,176 50	3,571,520 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		3,571,520 »		

195

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1924**

TABLEAU V

DÉPENSES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
A. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
a.		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents	Dépenses
1		Directeur d'administration	19,000 à 22,500	1	Litt. a. . . 279,900
		Chef de division et chef de bureau	10,500 à 15,000	4	
		Chef de dépôt principal ou chef de fabrication principal	9,600 à 11,500	2	
		Sous-chef de bureau	8,000 à 11,500	5	
		Commis principal, commis, commis d'ordre	4,100 à 9,400	17	
		Dessinateur principal et dessinateur	5,100 à 9,400	1	
		Facteur de station principal et facteur de station	4,100 à 7,200	1	
		Agréé principal et agréé	5,800 à 7,100	9	
		Agent réceptionnaire principal et agent réceptionnaire	4,850 à 7,000	1	
		TOTAL . . .		41	
b.		Indemnités pour travaux supplémentaires et indemnités diverses, récompenses 5,000			
c.		Frais de déplacements, de tournées, voyages et missions 5,000			
d.		Indemnité { de résidence et familiale 21,995 } { familiale 5,825 } 27,820			
Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :					
a.		Huissiers, messagers, classeurs, boute-feu de l'Administration centrale.			
b.		Service d'exécution.			
		GRADES.	Salaires par an	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
				Litt. a Litt. b	
2		Magasinier	4,000 à 5,500	» 16	Litt. a. . 138,938
		Conducteur de presse	5,500 à 6,700	5 »	
		Imprimeur	5,500 à 6,100	8 »	
		Ecureuse	1,850	2 1	
		Nettoyeur (boute feu)	3,518 à 5,978	2 1	Litt. b. . 141,407
		Huissier, messenger	5,500 à 6,100	2 »	
		Classeur	5,500 à 6,100	6 9	
		Concierge	5,000	1 »	
		Veilleur	5,500 à 4,000	2 »	
		Aide préparateur	4,750	2 »	
	TOTAL . . .		28 27		
c.		Indemnités { de résidence et familiale 31,160 } { familiale 5,290 } 36,450			
A REPORTER . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
317,720	»	317,720	»	ART. 1 à 5. — Service nouveau créé par arrêté royal du 1 ^{er} mars 1925 en vue de pourvoir aux fournitures de bureau, d'imprimés, etc., des différents départements ministériels.
316,795	»	316,795	»	
634,515	»	634,515	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
		Mobilier, fournitures de bureau, etc. :	
3	a.	Chauffage, éclairage, distribution d'eau fr.	20,000
	b.	Achat et entretien du mobilier, menues dépenses	2,000
	c.	Imprimés, fournitures de bureau, etc.	6,000
4	»	Achat d'imprimés, fournitures de bureau pour compte des différents départements ministériels et administrations	
		B. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
5	»	Indemnité temporaire et mobile de vie chère du personnel. (<i>Crédit non limitatif.</i>) . . .	
		TOTAL DU TABLEAU V. (Dépenses de l'Office central des Imprimés.). . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
634,515 »	»	634,515 »	»	
28,000 »	»	28,000 »	»	
28,396,950 »	»	28,396,950 »	»	
83,583 »	»	83,583 »	»	
29,143,048 »	»	29,143,048 »	»	
AUGMENTATION. . fr.		29,143,048 »		

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1924**

TABLEAU VI

RECETTES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes.

OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.

ART. 1^{er}. — Part d'intervention des Administrations et des Départements ministériels dans les dépenses de l'Office central des imprimés :

	Fournitures commandées à l'intervention de l'Office.	Part d'intervention		TOTAL.
		dans les dépenses d'adminis- tration.	dans les indemnités de vie chère.	
Secrétariat général du Département des Chemins de fer fr.	25,000	583	75	25,658
Administration des Chemins de fer	7,836,800	182,837	23,067	8,042,704
Id. de la Marine.	90,000	2,100	266	92,366
Id. des Postes	4,540,000	105,921	13,362	4,659,283
Id. des Télégraphes	2,015,000	47,011	5,931	2,067,942
Office des Services de l'Electricité	60,000	1,400	176	61,576
Comité Supérieur de Contrôle	8,000	187	24	8,211
Service de Presse et de Publicité	12,000	280	35	12,315
Département des Finances	7,453,350	173,891	21,938	7,649,179
Id. de la Justice	951,000	22,187	2,799	975,986
Id. des Affaires Etrangères	150,000	3,500	441	153,941
Id. de l'Intérieur et de l'Hygiène	800,000	18,664	2,355	821,019
Id. des Sciences et des Arts.	1,186,000	27,669	3,491	1,217,160
Id. } Agriculture	139,000	3,243	410	142,653
Id. } Travaux publics	328,300	7,659	966	336,925
Id. de l'Industrie et du Travail.	200,000	4,666	588	205,254
Id. de la Défense Nationale	675,000	15,748	1,986	692,734
Id. des Colonies	145,000	3,383	426	148,809
Id. des Affaires Économiques	1,782,500	41,586	5,247	1,829,333
TOTAL DU TABLEAU VI. (Recettes de l'Office central des Imprimés.) fr.	28,396,950	662,515	83,583	29,143,048

DÉVELOPPEMENTS

DU,

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1924

TABLEAU VII

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses

A. — CHEMIN DE FER.

ART. 1^{er} DU TABLEAU. — *Voies et travaux. — Réalisation et parachèvement de travaux divers et relèvement de la ligne de la Hollande à Anvers.*

Crédit demandé : 135,574,500 francs.

Ce crédit est destiné à la réalisation et au parachèvement des travaux énumérés ci-après :

A. — a) *Construction de lignes nouvelles, parachèvement de lignes, ouvrages d'art : relèvement de la ligne de la Hollande (Anvers-Esschen), ouvrages d'art divers fr. 11,000,000 »*

B. — b) *Construction ou parachèvement de bâtiments des recettes, hangars aux marchandises, etc. : Lierre, Arlon, Beythem, Feluy-Arquennes, Forest-Midi, Alost, Zulte, Genck, Kalterherberg, Liège-Guillemins, Auvélais, etc. fr. 2,600,000 »*

b) *Construction ou parachèvement de bâtiments pour remises aux locomotives, ateliers, dépôts, etc. : Anvers, Jemelle, Virton-Saint-Mard, Louvain, Gentbrugge, Hasselt, Cuesmes, Mons, Tamines, Salzinnes, Tournai 9,900,000 »*

c) *Construction ou aménagement de bâtiments pour services divers : maisonnettes, bureaux, etc. 250,000 »*

d) *Bâtiments pour signalisation 750,000 »*

13,500,000 »

C. — a) *Aménagement des gares : Anvers, Arlon, Forrières, Neffe, Cortemark, Forest-Midi, Bruxelles, T. T., Denderleeuw, Schaerbeek, Tirlemont, Grammont, Hasselt, Ans-Est, Stavelot, Cronfestu, Mons, Auvélais, Moustier, Courtrai, Lessines, etc. — Installations T. M. à Anvers, Arlon, Malines, Schaerbeek, Luttre, Montzen, Cuesmes, Ottignies, Tournai, Haine-Saint-Pierre, Bruges, Tamines, etc. fr. 12,300,000 »*

A REPORTER. . . fr. 12,300,000 » 24,500,000 »

REPORT. . . fr.	12,300,000	»	24,500,000	»
b) <i>Alimentation d'eau et modifications aux installations existantes des gares</i> : Lierre, Termonde, Libramont, Vonèche, Jemelle, Bruxelles, Châtelineau, Audenarde, Meirelbeke, Ans, Ans-Est, Liers, Raeren, Mons, Ottignies, etc. . .	5,000,000	»		
c) <i>Construction et renforcement d'ouvrages d'art et divers</i>	2,200,000	»		
				19,500,000 »
D. — <i>Acquisition de terrains pour travaux neufs</i>	7,500,000	»		
E. — <i>Travaux neufs de signalisation</i>	6,500,000	»		
F. — <i>Matériaux nécessaires à la construction de lignes nouvelles et à l'aménagement de stations</i>	32,574,500	»		
G. — <i>Salaires des agents préposés à l'étude et à la surveillance de travaux neufs</i> : dessinateurs temporaires, surveillants; divers et imprévus	1,000,000	»		
H. — <i>Somme destinée à l'imputation nouvelle des crédits alloués en 1923 pour travaux en régie et non exécutés, en tout ou en partie, au cours de cet exercice</i>	5,000,000	»		
I. — <i>Réalisation en 1924 des travaux pour lesquels des crédits ont été votés aux Budgets antérieurs</i>	39,000,000	»		
Ces deux dernières sommes resteront disponibles sur les Budgets antérieurs.				
TOTAL. . . fr.	135,574,500	»		

ART. 2 DU TABLEAU. — *Voies et travaux. — Ligne de Schaerbeek à Hal.*

Crédit demandé : 10,000,000 de francs.

Ce crédit comprend :

- a) Une somme de 5,000,000 de francs destinée à permettre la liquidation en 1924 d'une partie de l'entreprise de construction du tunnel du Cinquantenaire et pour laquelle le crédit total (15 millions) a été compris au Budget de l'exercice 1923;
- b) Un premier crédit de 5,000,000 de francs pour entreprises diverses, entre Watermael et Uccle (tunnel sous le Bois de la Cambre, etc.), d'un montant total de 10,000,000 de francs, à adjuger en 1924.

ART. 3 DU TABLEAU. — *Voies et travaux. — Ligne de Fexhe-le-Haut-Clocher à Kinkempois.*

Crédit demandé : 9,000,000 de francs.

Ce crédit comprend :

- a) Une somme de 4,000,000 de francs pour permettre la liquidation en 1924 d'une partie de l'entreprise de construction du tunnel de Fexhe-le-Haut-Clocher adjugé en 1923 et pour laquelle le crédit total a été compris au Budget de ladite année;
- b) Une somme de 5,000,000 de francs pour entreprises diverses (pont sur la Meuse, etc.), d'un montant total de 10,000,000 de francs, à adjuger en 1924.

ART. 5 DU TABLEAU. — *Voies et travaux. — Lignes de la Campine.*

Crédit demandé : 12,600,000 francs.

Ce crédit doit permettre de continuer la réalisation du programme des nouvelles lignes ferrées destinées à desservir le bassin houiller de la Campine.

ART. 5 DU TABLEAU. — *Voies et travaux. — Ligne de Luttre à Namur.*

Crédit demandé : 4,000,000 de francs.

L'intensité croissante du trafic dans la zone industrielle de Luttre à Namur rend nécessaire le dédoublement des voies principales reliant les stations de ces noms et desservant les centres industriels de Marchiennes, Charleroi, Châtelain, Tamines, etc.

ART. 6 DU TABLEAU. — *Traction et matériel.*

Crédit demandé : 34,890,000 francs.

Ce crédit est destiné aux dépenses suivantes :

A. — Matériel roulant (locomotives et wagons)	fr. 22,840,000 »
B. — Équipement au chauffage à la vapeur d'un certain nombre de voitures	2,000,000 »
C. — Outillage, appareils de levage, etc.	7,700,000 »
D. — Liquidation de créances engagées antérieurement (1919 à 1922) et dont les crédits du Budget de 1923 n'ont pu être chargés	2,350,000 »
TOTAL.	fr. <u>34,890,000 »</u>

**ART. 7 DU TABLEAU. — Office des services de l'électricité. —
Matériel et main-d'œuvre.**

Crédit demandé : 8,240,500 francs.

Ce crédit est destiné à la réalisation des travaux énumérés ci-après :

A. — Éclairage électrique. — Installations nouvelles et extensions à Ath, Baulers, Bruxelles-Midi (Petite-Ile), Lessines, Mons, Saint-Ghislain, Tournai, Anvers-Central, Anvers-Nord, Anvers-Zurenborg, Berchem, Berlaer, Bourg-Léopold, Bruxelles Q.-L., Allée-Verte, Bruxelles-Nord, Bruxelles T. T., Contich, Corbeek-Loo, Hoeylaert, Huppaye, Hougaerde, Laeken, Louvain A. C., Louvain-Station, Malines A. C., Melcauwen, Moorsel, Saint-Jean-Geest, Schaerbeek, Thisselt-Ouest, Tirlemont, Vilvorde, etc.

Wondelgem, Termonde, Deynze, Iddergem, Tronchiennes, Erembodegem, Aerseele, Vichte, Anseghem, Exaerde, Bruges, Zeebrugge, Eccloo, Lokeren, Gand-Saint-Pierre, Gentbrugge A. C., Meirelbeke, Roulers, Grammont, Ypres, Renaix, Mouscron, Achel, Battice, Curange, Eupen, Hasselt, Herstal, Herve, Houthaelen, Jupille, Kalterherberg, Landeken, Landen, Liège-Guillemins, Liège-Haut-Pré, Liège-Palais, Looz, Malmedy, Masta, Mammersdorf, Maeseyck, Montjoie, Montzen, Neerpelt, Ordange, Roetgen, Saint-Trond, Velm, Waremmes, Arlon, Aye, Charleroi-Ouest, Dampremy, Fleurus, Ferrières, Gosselies, Halanzy, Hauchies, Jemelle, Lamorteau, Monceau, Philippeville, Roux, Salzinnes, Stockem, Tamines, Virton fr. 3,440,800 »

B. — Force motrice. — Installations de cabines de transformation, câbles, moteurs, pompes, tracteurs, grues, transbordeurs, etc. : Ath, Baulers, Braine-le-Comte, Bruxelles-Midi (Petite-Ile), Cuesmes A. C., Jemappes, Lessines, Mons, Quaregnon, Tournai.

Anvers B. E. L., Bruxelles-Hôtel des chemins de fer, Bruxelles, rue Jolly, Bruxelles Q.-L., Bruxelles T. T., Louvain A. C., Louvain-remise, Malines A.C., Schaerbeek.

Wondelgem, Termonde, Deynze, Alost, Bruges, Eccloo, Lokeren, Furnes, Gentbrugge A. C., Meirelbeke, Roulers, Grammont, Ypres, Renaix, Mouscron.

Achel, Ans, Curange, Hasselt, Houthaelen, Landen, Liège, Fragnée, Maeseyck, Pepinster, Arlon, Charleroi-Sud,

A REPORTER. . . fr. 3,440,800 »

	REPORT. . . fr.	3,440,800 »
Châtelineau, Jemelle, Luttre A. C., Marloie, Marcinelle, Monceau, Montignies, Ronet, Salzinnes A. C., Stockem, Virton, Saint-Mard		3,989,700 »
C. — Création de cinq usines de compression du gaz de ville et complément d'installation des usines en activité. . .		230,000 »
D. — Extension des installations électriques du laboratoire des essais électriques.		400,000 »
E. — <i>Ligne vicinale de Mons à Boussu.</i> — Aménagement d'une salle d'attente à Quaregnon Central et au nouveau terminus de la gare de Mons (50,000 francs), établissement de la double voie dans la traversée de la commune de Jemappes (120,000 francs). Divers (10,000 francs)		180,000 »
	TOTAL. . . fr.	<u>8,240,500 »</u>

B. — MARINE.

—

ART. 8 DU TABLEAU. — *Matériel.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Acquisition de réservoirs à gaz.

C. — POSTES.

—

ART. 9 DU TABLEAU. — *Travaux et matériel.*

Crédit demandé : 5,178,800 francs.

Acquisition, construction, parachèvement et ameublement de nouveaux locaux; installation de chauffage central; achat de machines pour l'impression des timbres en taille douce; électrification de locaux; acquisition de machines et de mobilier pour le service des chèques postaux, etc.

D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 10 DU TABLEAU. — *Travaux et matériel.*

Crédit demandé : 177,015,850 francs.

A. — Télégraphes. — Lignes et bureaux :

Création de bureaux télégraphiques, établissement de lignes, installation d'appareils, etc., y compris une somme de 8,200,000 francs engagée en 1921 pour l'établissement d'une station intercontinentale de radio-télégraphie fr. 22,154,550 »

B. — Locaux. — Télégraphes et téléphones 7,656,300 »

C. — Réseaux téléphoniques :

Ouverture de nouveaux réseaux, création de bureaux, extension des réseaux, reliement des abonnés, etc. . . 67,744,650 »

D. — Circuits téléphoniques 58,352,350 »

E. — Transformation des réseaux téléphoniques 21,108,000 »

TOTAL. . . fr. 177,015,850 »

(96)

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1924**

TABLEAU VIII

**RECETTES EXTRAORDINAIRES DE L'ADMINISTRATION
DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES**

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 1. — Remboursement de la valeur de travaux de premier établissement et
de fournitures effectuées pour compte de tiers . . . fr. 427,000 »

Compte transféré du Budget des Recettes et des Recettes pour ordre.
